U d'/of OTTAWA
39003005598973

11-4-07

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/mlangesbiblio00jaco

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIQUES

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIQUES

Tiré à 310 *exemplaires numérotés*

dont 300 *sur papier vergé et* 10 *sur papier de Chine.*

N° 290

Papier vergé. . . . 10 *fr.*

Papier de Chine. . 20 *fr.*

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIQUES

PAR

P. L. JACOB

BIBLIOPHILE

PARIS

LIBRAIRIE DES BIBLIOPHILES

RUE SAINT-HONORÉ, 338

—

1871

Z
41
.L32
1871
v.3

A M. AMBROISE-FIRMIN DIDOT.

En corrigeant les dernières épreuves de ce volume, commencé bien avant les douleurs et les souffrances de l'investissement de Paris par les Prussiens, et achevé d'imprimer après les horreurs de l'occupation de Paris par la Commune et l'Internationale, je relisais votre belle notice sur Alde l'Ancien, Manuzio Aldo, que vous avez si bien peint, parce que vous vous êtes reconnu vous-même, à quatre siècles en arrière, dans ce grand imprimeur, dans ce docte grammairien, dans ce profond helléniste, dans ce travailleur infatigable, dans ce bibliographe passionné, dans ce noble ami des sciences, des lettres et des arts.

Alde l'Ancien a continué son œuvre de philologue et d'imprimeur, toujours calme, toujours impassible, toujours confiant dans le juste et le vrai, au milieu des guerres étrangères et des discordes civiles : il consacrait son génie et sa fortune à sauver de la destruction les trésors de l'antiquité littéraire; il recueillait avec un pieux respect les épaves de la Grèce antique, échappées au naufrage de la civilisation byzantine et dispersées dans toute l'Europe à la suite de la prise de Constantinople par les Turcs; il imprimait à mille exemplaires ces précieux manuscrits, souvent uniques, qu'il avait acquis à grands frais et qu'il craignait de voir disparaître à jamais dans les ruines de la société italienne. « J'ai fait vœu, disait-il en tête de son édition de la Grammaire de Lascaris (je me sers ici de votre traduction élégante), j'ai fait vœu de consumer ma vie à l'utilité publique, et Dieu m'est témoin que tel est mon

plus ardent désir. A une vie paisible j'ai préféré une vie laborieuse et agitée : l'homme n'est pas né pour des plaisirs indignes d'une âme généreuse, mais pour des travaux qui l'honorent. Laissons aux vils troupeaux l'existence des brutes. Caton nous l'a dit, « la vie de l'homme est comparable au fer : faites-en un emploi constant, il brille ; si vous n'en usez point, il se rouille. »

Ces belles paroles, qui nous tracent notre règle de conduite, sont, pour ainsi dire, votre propre profession de foi, et vous les auriez écrites le premier, si votre glorieux prédécesseur, si votre admirable modèle, Alde l'Ancien, ne les avait pas prononcées avant vous. Ces paroles, en effet, expliquent et représentent exactement votre longue carrière, si bien remplie et toujours si active, d'imprimeur, de lettré, de savant, de polygraphe, de curieux, de connaisseur et de bibliophile.

Vous avez depuis soixante ans suivi l'exemple de Manuzio Aldo, et moi aussi je m'efforce de suivre le vôtre, pour l'amour, pour l'honneur des lettres et des arts.

Comme Alde l'Ancien, nous avons vécu, nous vivons dans des temps désastreux, « où les armes sont bien plus maniées que les livres », comme le disait de son temps le célèbre imprimeur vénitien, qui fut forcé de suspendre ses travaux pendant quatre ans, lorsqu'il vit l'Italie entière en proie au terrible fléau de la guerre.

L'interruption de nos travaux bien-aimés n'a pas duré si longtemps, mais nous avons eu, par deux fois en une seule année, le chagrin de voir Paris assiégé, dévasté, bombardé, brûlé, comme l'avait été Constantinople au XV^e^ siècle, et tout ce que Paris renferme de musées, d'archives, de bibliothèques, a failli périr à la fois dans un incendie général, allumé par des brigands et par des fous furieux, cent fois plus barbares,

cent fois plus implacables que les Turcs de Mahomet II.

Hélas! ces misérables Erostrates du socialisme et de la démence n'ont pas réussi tout à fait dans l'accomplissement de leur œuvre infernale, mais ils peuvent se glorifier d'avoir presque anéanti, en quelques jours :

Neuf ou dix grands dépôts d'archives publiques : les archives de l'État civil de Paris, les archives des Hôpitaux, les archives de la Cour des comptes, les archives de la Cour de cassation, les archives de la Préfecture de police, les archives du Conseil d'État, les archives du Palais de justice, les archives de l'Hôtel de ville, les archives du cabinet de l'Empereur, etc.;

Neuf ou dix grandes bibliothèques : la bibliothèque de la ville de Paris, la bibliothèque du Louvre, la bibliothèque Motteley, la bibliothèque de la Cour de cassation, la bibliothèque du Conseil d'État, la bibliothèque du Ministère des finances, la bibliothèque de la Préfecture de police, la bibliothèque des Avocats, la bibliothèque des Tuileries, etc.;

Deux ou trois collections de tableaux : celle du musée de la ville de Paris; celle de M. Gatteaux, de l'Institut, qui avait légué son incomparable collection au musée du Louvre, etc.;

Et, de plus, diverses collections d'art, de livres, de manuscrits, de médailles, d'estampes, appartenant à des particuliers.

Quelle eût été l'indignation, quel eût été le désespoir d'Alde l'Ancien, s'il avait vu un pareil désastre, un pareil triomphe de la scélératesse, de l'ignorance et de la bêtise de nos sinistres contemporains!

Eh bien! nous devons à l'envi travailler à réparer les pertes que la France savante a subies dans ces jours néfastes; nous devons tous, d'intelligence, nous

dévouer à l'œuvre patriotique de notre résurrection littéraire et artistique. Composer des ouvrages d'érudition et de littérature, imprimer de beaux et bons livres, refaire des bibliothèques et des collections d'art, c'est la plus généreuse, la plus sincère des protestations contre les stupides et monstrueux ouvriers de la désorganisation sociale du XIX^e^ siècle.

Voici toujours un nouveau volume à valoir sur ceux que je compte publier encore, si la République veut bien nous donner des loisirs paisibles ; je vous l'offre en témoignage de mes vives sympathies, de ma respectueuse estime, de ma vieille amitié.

Puissiez-vous placer, comme épigraphe, en tête de votre prochain ouvrage, qui sera, pour ainsi dire, la restitution *de la vie et des œuvres de l'immortel Jean Cousin, dessinateur, peintre et graveur du XVI^e^ siècle, cet hommage prophétique que votre Manuzio Aldo adressait au pape Léon X, en lui dédiant son recueil des Rhéteurs grecs, et que vous appliquerez à notre sauveur, à notre grand historien national, à l'illustre président de la République française :*

Hoc enim, Pontifice, tot rapinæ, tot ruinæ, tot cædes, tot hominum scelera cessabunt, et bella imprimis, malorum omnium causa; hoc pacis filio renovabitur mundus. Hic ille est quem, afflicti, oppressi, summersi, promissum expectabamus.

> Hic vir, hic est..... aurea condet
> Sæcula qui rursus Latio, regnata per arva
> Saturno quondam!...

P. L. JACOB, *bibliophile.*

Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, 15 juin 1871.

MÉLANGES

BIBLIOGRAPHIQUES

ESSAI HISTORIQUE SUR LA RELIURE

EN FRANCE

DEPUIS LE XVI^{e} SIÈCLE

Nous sommes heureux de pouvoir répéter, avec un des hommes des plus éclairés et des plus compétents dans toutes les questions d'art et de goût, M. le comte de Laborde : « La Reliure est un art tout français (1). »

En effet, les premières reliures de livres vraiment remarquables sous le double rapport du style et de

---

(1) *Le Palais Mazarin, ou les grandes habitations de ville et de campagne au XVII^{e} siècle*, par le comte de Laborde. *Paris, Franck*, 1846, gr. in-8, p. 21.

l'exécution ont été faites en France, à Lyon sans doute, sous le règne de François Ier. C'est au célèbre bibliophile Jean Grollier que semble de droit appartenir l'honneur d'avoir créé la reliure française. Avant lui, les livres imprimés étaient reliés sans doute, mais aussi grossièrement, aussi lourdement que les manuscrits sur vélin, auxquels le moyen âge avait donné une espèce d'armure destinée à les protéger, armure composée d'ais de bois de chêne, ou de châtaignier ou de cèdre, recouvert, soit de cuirs de cerf, de truie, de vache ou de veau, quelquefois estampés à froid ou dorés à chaud, soit d'étoffes de *panne*, de velours ou de *soie ouvrée*, avec des fermoirs et des coins de métal plus ou moins travaillés et ornés.

L'imprimerie, en rendant les livres plus légers, plus commodes, avait naturellement réclamé un système de reliure plus conforme à la fabrication et à l'usage des *livres en molle* (1); on peut dire avec certitude que ce fut le format in-8° qui remplaça définitivement le bois par le carton dans la couverture des livres, et qui fit ainsi de la reliure un art nouveau, digne de concourir aux progrès et à la vulgarisation de l'art typographique.

---

(1) C'est ainsi que les premiers livres imprimés ont été désignés par les contemporains de la découverte de l'imprimerie, surtout dans les provinces les plus voisines du berceau de cet art, originaire de Hollande plutôt que d'Allemagne.

Les relieurs, à la fin du XV^e^ siècle, n'existaient pas, en quelque sorte; ce n'étaient que de simples ouvriers, qui travaillaient dans un atelier dépendant de la librairie ou de l'imprimerie, car on ne vendait alors que des livres reliés, et par conséquent tout libraire était forcément relieur. Il ne faut pas croire cependant qu'un libraire, qui prenait le titre de relieur en vertu de son privilége de *maîtrise*, reliât de ses propres mains les livres qu'il mettait en vente dans sa boutique. Ce travail obscur et subalterne, à cette époque, se trouvait abandonné à quelque jeune *apprentif* ou bien à quelque vieux compagnon illettré, qui en avait la spécialité, sous la surveillance plus ou moins directe du maître. Un fait curieux, cité par Étienne Pasquier (1), prouve suffisamment que les ouvriers relieurs n'occupaient encore qu'un rang infime parmi les *gens méchaniques*, bien qu'il y eût des *relieurs jurés de l'Université* dans la corporation des libraires. Guillaume Ogier fut admis, le 30 juillet 1462, comme relieur ordinaire de la Chambre des Comptes, après avoir fait serment qu'il ne savait ni lire ni écrire.

Peu d'années après, le savant libraire Guillaume Eustace, dont les éditions gothiques rivalisaient avec celles d'Antoine Verard, devenait *libraire et relieur juré de l'Université* en 1508, *libraire et relieur du*

(1) *Recherches de la France*, liv. II, ch. 5.

roi en 1520. Nous connaissons donc l'atelier, dans lequel furent faites ces belles et solides reliures en veau noir ou brun, portant sur les plats la salamandre, devise de François Ier, avec les armes de France en or, au milieu d'un encadrement de gaufrures à froid. C'est à Guillaume Eustace, ou du moins à sa direction intelligente, qu'il est permis d'attribuer les premiers spécimens de cette reliure de transition, qui, par son élégance et sa délicatesse, n'est déjà plus la reliure massive et grossière des manuscrits, mais qui conserve les ais de bois, amincis et soigneusement dissimulés, et remplace les fermoirs par des cordons ou des rubans. La reliure, qui se dégage des entraves de la routine et qui devient un art participant des arts du dessin, va faire des progrès rapides, et tout à l'heure elle aura presque atteint la perfection ; mais il nous faut attendre plus d'un demi-siècle avant de voir paraître un nouveau nom de relieur français, Clovis Ève, libraire et relieur du roi en 1578.

Et pourtant la reliure française avait depuis longtemps pris son rang national entre les arts qui nous étaient venus d'Italie à la suite des expéditions et des conquêtes de Charles VIII, de Louis XII et de François Ier. En 1537, Bonaventure des Périers, un des valets de chambre poëtes de Marguerite, reine de Navarre, disait dans son *Cymbalum mundi :* « Où est-ce qu'on relie le mieux ? à Athènes en Germanie, à Venise, ou à Rome ? Il me semble que c'est à

Athènes ? » Or, Athènes en Germanie, ce n'était pointParis, comme l'a pensé M. Édouard Fournier(1), c'était Lyon, la ville privilégiée des arts libéraux, la cité favorite de Bonaventure des Périers. Il y avait certainement à Venise, en ce temps-là, de très-habiles relieurs grecs, sinon venus de Constantinople, qui s'étaient attachés à la librairie des Alde et qui excellaient à reproduire les arabesques à froid et les plaques dorées de la reliure orientale sur le maroquin, le veau ou le vélin; il y avait aussi à Rome des relieurs, doreurs, émailleurs et damasquineurs, qui appliquaient à la reliure des livres tous les procédés de dorure et de gaufrage employés pour les selles de chevaux, les meubles de cuir et les écrins de joyaux; mais ce n'était pas la reliure française.

Ce fut Jean Grollier qui, comme nous l'avons dit plus haut, créa, inventa et perfectionna ce genre de reliure, en imitant pour sa riche bibliothèque les meilleurs modèles de reliures que lui avait fournis la maison des Alde : il avait probablement, dans l'hôtel qu'il habitait à Lyon, un atelier où il faisait relier sous ses yeux et peut-être d'après ses dessins les exemplaires en papier fin et en grand papier que les imprimeurs tiraient exprès pour lui. Tous ces livres étaient reliés en *ais de papier*, c'est-à-dire en carton

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, 1862, t. XIII, p. 42.

battu et bien égalisé, couvert de peaux de couleur, rehaussées d'ornements en or du goût le plus pur, plaques, filets, entrelacs et même monuments d'architecture, avec tranche dorée, ciselée et gaufrée. Cette admirable bibliothèque, dont les amateurs se disputent au poids de l'or les somptueux débris, offrait sur chaque volume la devise du propriétaire : *Jo. Grollerii et amicorum*, et Grollier, en plaçant dans sa collection plusieurs exemplaires du même livre avec des reliures différentes, semblait vouloir montrer à ses amis que l'art de la reliure pouvait varier à l'infini les moyens matériels de rendre les livres agréables à la vue et d'ajouter ainsi un nouveau charme à l'étude.

L'exemple de J. Grollier fut suivi simultanément par les libraires de Lyon et de Paris, qui tenaient à garder la reliure dans leurs attributions : ici, les Gryphe et les De Tournes; là, les Simon de Colines, les Vascosan et les l'Angelier rivalisèrent de talent et d'habileté pour donner un caractère particulier aux livres reliés qui sortaient de leurs officines. La reliure la plus simple, en veau fauve ou en veau noir à filets d'or, témoignait du bon goût qui présidait à la décoration des livres, et le libraire n'avait pas moins à cœur de se distinguer par la manière dont ils étaient reliés que par le mérite de leur fabrication typographique, car il ne se contentait pas de mettre son nom sur le titre de ses éditions, il le faisait graver en or, quelquefois avec sa marque et sa de-

vise, sur la couverture des volumes qui avaient été reliés chez lui. Au reste, à cette époque, nous ne saurions trop le répéter, toutes les reliures étaient faites dans la maison même du libraire, qui vendait des nombres d'exemplaires *en blanc* ou en feuilles à quelques-uns de ses confrères de l'étranger ou de la province, et ordinairement, dans ce cas, les exemplaires vendus de la sorte recevaient de nouveaux titres au nom du libraire qui se chargeait de les débiter, sans doute après les avoir fait relier lui-même à sa guise par ses ouvriers.

On s'explique donc comment il n'y eut pas, jusqu'à la fin du XVII^e^ siècle, des relieurs proprement dits, travaillant pour leur compte, en dehors de la responsabilité et, il faut le dire, de la tyrannie des libraires. Ces derniers, quoique lettrés et souvent instruits, n'étaient pas ordinairement versés dans les arts plastiques : ils écrivaient, mais ne dessinaient pas ; ils ne pouvaient guère prendre une part d'initiative ou de direction aux travaux de reliure qui s'exécutaient dans leurs ateliers. Quelques-uns d'entre eux firent pourtant exception à la règle et donnèrent incontestablement une impulsion vigoureuse à l'art de relier les livres. Tel fut ce célèbre Geofroy Tory, gendre de Simon de Colines et son successeur comme libraire, qui contribua plus qu'aucun autre aux progrès des arts de l'imprimerie, de la gravure en bois et de la peinture des livres. Il est impossible de ne pas reconnaître son action directe dans les chefs-d'œuvre

de la reliure de son temps, en lisant son *Champfleury* (Paris, Geofroy Tory, 1529, petit in-folio), dans lequel il expose « l'art et science de la deue et vraye proportion des lettres attiques, qu'on dit autrement lettres antiques, et vulgairement lettres romaines. » Nous avons vu des livres d'heures, dessinés, gravés, imprimés et enluminés par ce grand artiste, mort vers 1536, et ces livres portaient des reliures d'une beauté incomparable, exécutées évidemment dans l'atelier du même artiste qui en avait préparé le modèle et surveillé l'exécution. Il faut remarquer que pendant tout le XVI^e^ siècle les culs-de-lampe et les fleurons gravés en bois et clichés en fonte qui servent à l'ornement typographique des livres se trouvent reproduits ou imités dans l'ornementation de leurs reliures.

Nous regrettons de ne pouvoir nommer un seul artiste, en citant les merveilleuses reliures des bibliothèques de Henri II, de Diane de Poitiers, de Catherine de Médicis, de Henri III, du poëte Desportes, du chirurgien Rasse Desneux, du savant Amyot, de l'historien de Thou, de Henri IV, etc. Ce sont des chefs-d'œuvre qui attestent le génie de l'artiste, la variété et le caprice de ses compositions, la délicatesse de son goût, encore plus que la perfection de la main-d'œuvre. Faut-il chercher exclusivement parmi les relieurs du roi les auteurs inconnus de ces ouvrages si remarquables ? Pendant plus de quarante ans, de 1578 à 1627, le titre de relieur du roi resta inféodé

à la famille des Ève, qui exerçait à la fois la profession d'imprimeur et de libraire. On peut au moins attribuer avec certitude à Nicolas Ève les bonnes reliures des in-folio de la bibliothèque d'Henri IV. Clovis Ève, frère aîné du précédent, reliait plutôt des livres d'un format inférieur. Sous Louis XIII, qui aimait aussi les beaux livres et qui en avait fait relier beaucoup aux armes de France avec son monogramme et celui de sa femme Anne d'Autriche, le relieur du roi était le fameux Antoine Ruette, libraire comme tous les autres. Il touchait, en qualité de relieur du roi, une pension de 100 livres par an, et après la mort de Louis XIII il obtint, en récompense de ses services, un logement gratuit au Collége Royal, où il demeura jusqu'à sa mort (1).

Le plus illustre des relieurs français, ce Le Gascon, qui n'est connu pourtant que par son nom, ou plutôt son surnom, et par ses ouvrages, avait déjà paru avec éclat, et ses ouvrages, bien supérieurs par le fini de l'exécution à tout ce qu'on avait fait jusque-là, étaient appréciés par les vrais connaisseurs. Le

(1) « On trouve dans un registre des dépenses de Louis XIV, conservé aux Archives impériales, que le 3 juillet 1650, le roi « voulant gratifier et favorablement traiter Antoine Ruette, son relieur de livres ordinaire, en considération des bons services qu'il lui a rendus et au feu roi son père, lui accorde son logement, sa vie durant, dans le Collége Royal. » *Dictionnaire de Bibliologie catholique*, par Gustave Brunet. *Au Petit Montrouge, J. P. Migne*, 1860, gr. in-8, p. 1272. Ce curieux ouvrage fait partie de l'*Encyclopédie catholique* de M. l'abbé Migne.

savant M. Jérôme Pichon a cru pouvoir lui attribuer la reliure en veau fauve des volumes portant les armes des fils de Jacques-Auguste de Thou (1), dans cette merveilleuse bibliothèque des de Thou que plusieurs générations de bibliophiles éclairés avaient formée à grands frais et dont les superbes exemplaires font encore l'admiration et l'envie des amateurs. Il est certain que Le Gascon florissait en 1641; il ne reliait que des exemplaires de dédicace et des livres de choix; il n'était pas libraire, et l'on doit supposer que, pour exercer librement son industrie en dehors de la corporation des libraires, il avait placé son atelier sous la protection d'un lieu de franchise, tel que l'enclos du Temple ou l'enclos du Palais. Ses reliures de maroquin à petits fers se distinguaient des autres par la richesse des dessins et par la perfection de la dorure. On voit qu'il cherchait ses types d'ornementation dans les estampes des maîtres de l'école d'Étienne Delaulne, qui gravaient des modèles pour la joaillerie, la damasquinerie et la niellure sur métaux.

De même que Le Gascon, les plus habiles relieurs de cette époque, ceux qui consacraient leurs talents à la création des bibliothèques de luxe, n'étaient pas et ne pouvaient pas être libraires; c'étaient peut-être de modestes ouvriers qui n'avaient ni ou-

(1) *Les Manuscrits français de la Bibliothèque du roi*, par A. Paulin Paris. *Paris, Techener*, 1841, in-8, t. IV, p. 437.

vroir ni boutique sur rue, et chacun d'eux travaillait exclusivement pour le grand seigneur ou le financier qui l'avait pris à son service et qui le logeait dans son hôtel. On ne s'expliquerait pas autrement leur rôle parasite en face de la librairie privilégiée, qui conservait dans ses attributions l'exercice du métier de relieur. La réputation des relieurs de Paris était universelle en Europe, et Mazarin avait fait venir en Italie quelques-uns de ces artisans qui étaient de vrais artistes, car, comme le disait Poussin dans ses lettres : « On ne relie pas bien à Rome (1). » On assure que Le Poussin fut chargé de dessiner des ornements pour les reliures des livres de la bibliothèque du Roi, mais on ne sait pas même exactement quel fut le relieur de Louis XIV, après la retraite d'Antoine Ruette en 1650. Les magnifiques éditions sorties des presses de l'imprimerie royale et reliées en maroquin du Levant avec les armes de France, que le roi faisait distribuer à profusion aux grands dignitaires de l'État, avaient passé évidemment par différents ateliers de reliure. On peut faire honneur de quelques-uns de ces beaux volumes à Duseuil, ou Desseuil, ou de Seuil, dont le nom même est un problème, et qui avait relié pourtant presque toute la bibliothèque de Pontchartrain. C'est à Duseuil qu'on a voulu attribuer l'invention des doublures de maro-

(1) *Le Palais Mazarin*, déjà cité plus haut, p. 197.

quin, mais nous avons vu des livres doublés ainsi dont la reliure datait de la fin du XVI^e^ siècle.

On veut que Boyet, qui n'était pas libraire, ait eu l'entreprise de la reliure de l'immense bibliothèque de Colbert, dans laquelle tous les livres avaient été reliés en veau fauve ou en maroquin aux armes du propriétaire. Un autre relieur, moins connu encore, et qui était néanmoins libraire, Rolland Oudan, est cité dans le *Dictionnaire* de Richelet, en 1680, comme un des plus excellents relieurs de ce temps-là. Mais la guerre permanente qui existait depuis deux siècles entre les relieurs et les libraires finit par amener la séparation de ces deux corps de métier, grâce à l'appui que les relieurs avaient trouvé auprès de puissants personnages qui s'étaient passionnés pour leurs œuvres d'art. Un édit du roi, du 7 septembre 1686, déclara qu'à l'avenir la communauté des maîtres relieurs et doreurs serait et demeurerait distincte de la communauté des maîtres libraires et imprimeurs.

A partir de cet édit, les relieurs, affranchis de la sujétion que leur imposaient les libraires, forment une corporation à part et ne sont plus gouvernés que par des statuts particuliers, qui règlent leurs travaux et leurs intérêts. Leur communauté, qui s'était établie sur la montagne Sainte-Geneviève, autour de l'église de Saint-Hilaire, ne devait pas comprendre plus de deux cents maîtres. Le temps d'apprentissage était fixé à cinq ans; celui du compa-

gnonnage à trois ans, et le *chef-d'œuvre* que l'aspirant à la maîtrise avait à exécuter pour être reçu maître consistait en une reliure en parchemin *à la grecque*, c'est-à-dire à dos brisé. Les trois premiers gardes de la communauté, nommés par ordonnance du roi, furent Guillaume Cavelier, Geoffroi Nyon et Marin Maugras, qui restèrent en charge pendant dix ans. Geoffroi Nyon était le plus estimé des membres de sa corporation. Dans les *Adresses de la ville de Paris*, publiées en 1691 par le sieur de Blegny, sous le pseudonyme d'Abraham de Pradel, on lit à la p. 35 : « Les sieurs Bernache et Nyon, fameux relieurs et doreurs près Saint-Hilaire, travaillent pour la bibliothèque du Roi. »

La communauté des relieurs se montre dès lors jalouse de veiller à la bonne exécution des travaux de reliure commandés par les libraires ou par les amateurs; suivant ses statuts, elle empêche ses membres de loger hors de l'enceinte de l'Université, pour avoir toujours les yeux sur leurs ouvrages, qu'elle veut solides et durables, non moins qu'élégants et *propres*, et elle s'efforce de maintenir les vrais principes de l'art, en ne souffrant jamais que la maîtrise tombe dans des mains indignes. Elle écarte les intrus et les mauvais ouvriers. Un maître vient-il à mourir sans laisser de veuve ni d'enfants, les outils de son métier, ou plutôt de son art, sont transportés et séquestrés au Bureau de la confrérie, jusqu'à ce qu'ils puissent être vendus à un autre maître,

car les apprentis et les compagnons n'ont pas le droit de posséder en propre les outils de leur profession, dans la crainte qu'ils n'en usent pour des ouvrages illicites ou imparfaits. Au reste, tout travail mal exécuté devait être refait aux dépens du maître, qui payait en outre une amende de 30 livres par chaque volume dont les cahiers n'auraient pas été cousus « à deux cahiers avec ficelles et vrais nerfs », et dont l'endossage n'était pas fait avec du parchemin, au lieu de papier. Pendant près d'un siècle la communauté ne cessa de tenir la main à l'observation de ses règlements, et par conséquent aux traditions toutes françaises du grand art de la reliure (1).

On voit alors se perpétuer dans les familles de relieurs de Paris cette vieille réputation, qui passe de père en fils et qui n'a laissé qu'un nom générique pour plusieurs générations d'artistes. Ainsi, lorsqu'on parle avec éloge des livres reliés par Lemonnier, par Padeloup, par Derome, par Bradel, par Anguerrand, on semble attribuer à un seul artiste les beaux ouvrages qui ont été faits par plusieurs du même nom. Il y a, dans le cours du XVIII^e^ siècle, deux Padeloup, trois Derome, quatre Bradel, cinq Sauvage, etc., qui furent la plupart élus gardes de leur communauté. Philippe Padeloup était garde en 1726, Antoine-Michel Padeloup en 1735. Il y a un Jean Du-

(1) *Statuts et Règlements* pour la communauté des maîtres relieurs et doreurs de livres de la Ville et de l'Université de Paris. *Paris, Le Mercier*, 1750, in-12.

planil, garde en 1713; un Charles Bradel, garde en 1710; un Alexandre-Hubert Ducastin, garde en 1734; un Louis Derome, garde en 1704. Il ne faut pas s'étonner de rencontrer, à cinquante ans en arrière, des noms illustres ou honorables, que nous nous souvenons d'avoir vus encore portés par les derniers descendants de ces relieurs fameux. Chacun tenait à honneur, en ce temps-là, de se distinguer dans la profession de ses pères et de transmettre à ses enfants leur réputation artistique comme un précieux patrimoine.

La reliure de Paris, à cette époque, exécutait des travaux immenses; mais ces travaux, exigeant beaucoup de temps, beaucoup de soins, beaucoup de frais, n'enrichissaient pas les entrepreneurs. On se ferait difficilement une idée aujourd'hui de ce que la librairie demandait aux deux cents maîtres dont se composait la communauté des relieurs. Le moindre ouvrage qui était mis en vente se présentait au public avec mille ou cinq cents exemplaires reliés d'avance et d'une manière généralement uniforme. Voici quels étaient les prix fixés par les tarifs réglementaires en 1774 : La reliure en veau valait 4 livres 10 sous, pour un in-folio; 2 livres 10 sous, pour un in-4°; 24 sous, pour un in-8°; 15 à 18 sous, pour un in-12 (1). Les bibliophiles qui voulaient avoir des reliures plus soignées et plus dignes de leurs

(1) *Almanach parisien de* 1774, par Hébert et Alletz.

bibliothèques ne les payaient pas même si cher, car nous trouvons, dans les comptes des relieurs du marquis de Paulmy, que la reliure d'un in-12 en veau ne lui coûtait qu'une livre et celle d'un in-12 en basane 10 sous. Pierre Anguerrand reliait pour 12 livres un grand in-folio en maroquin rouge à tranche dorée, et pour 3 livres, un in-4° conditionné de même. On commençait à faire grand usage de la demi-reliure, qui valait 10 sous pour un in-8° et 8 sous pour l'in-12. On peut supposer qu'Anguerrand ne trouva pas son bénéfice dans ces prix-là, car il semble avoir renoncé à se charger de la reliure des livres du marquis de Paulmy, et il fut remplacé par un Bradel (1).

On comprendra quelle pouvait être la main-d'œuvre des relieurs de Paris, lorsqu'il s'agissait de faire paraître un de ces grands ouvrages, tels que le *Dictionnaire* de Trévoux, le *Dictionnaire historique* de Moreri, l'*Encyclopédie*, etc., que la Compagnie des libraires associés avait fait imprimer à frais communs. Ainsi, les dix volumes in-folio du Moreri de 1759 furent publiés à la fois, et on en livra aux souscripteurs environ 4,000 exemplaires, dans l'intervalle de deux semaines. L'*Encyclopédie* de Diderot et d'Alembert était tirée à 10,000 exemplaires, et aucun des volumes de cette gigantesque publication ne fut mis en

(1) Voy. à la Bibliothèque de l'Arsenal le Registre ou livre de compte des relieurs de M. le marquis de Paulmy, de 1770 à 1786, ms. in-4°.

vente, sans avoir été relié en veau, au prix moyen de 2 francs 10 sous l'exemplaire! Ces prix courants de la reliure de commerce n'ont pourtant rien qui puisse nous surprendre, si nous avons égard à l'abaissement du taux de l'argent comparativement à la valeur des denrées. Il serait facile de prouver que, depuis un siècle et demi, le prix des reliures est resté presque stationnaire ou même a diminué sensiblement, excepté pour les reliures de luxe, qui ont atteint des prix hors de toute proportion.

Tout relieur en renom, au XVIII^e^ siècle, avait un genre à lui et eût dédaigné d'imiter ses confrères les plus habiles. C'étaient les amateurs qui classaient et spécialisaient les talents de chacun, en ne demandant à l'un ou à l'autre que les ouvrages qu'il exécutait le mieux: celui-ci faisait les maroquins; celui-là, les veaux fauves; un autre, les vélins blancs ou de couleurs; un autre, les encartonnages ou demi-reliures. C'était à qui ferait graver des fers du meilleur style, et pas un relieur n'eût été assez indélicat pour copier les fers de son rival. La lutte, par exemple, s'établit entre le système des Padeloup et celui des Derome : Padeloup recherche de préférence la reliure des grands ouvrages à figures, qui lui permettent d'étaler sur un vaste champ les rocailles et les rinceaux, un peu germaniques, de ses dorures; Derome se plaît davantage à couvrir d'un maroquin uni, relevé d'un simple filet d'or, ces livres précieux que le bibliomane entasse dans ses armoires, comme

des joyaux qu'un avare a longtemps convoités avant de les posséder. La dorure à petits fers est à peu près hors d'usage, parce qu'elle est trop coûteuse et qu'elle exige trop de travail. L'amour des livres ressemble à toutes les passions qui veulent être promptement satisfaites.

Ce XVIII^e^ siècle est la belle époque des bibliothèques d'amateurs; on en fait, on en vend de tous côtés. Les admirables spécimens de la reliure du siècle précédent sont soigneusement recueillis et conservés par les amateurs; mais la mode exerce son empire dans la reliure comme en toute chose, et les artistes qui ont la vogue ne songent pas à imiter les ouvrages les plus parfaits des Le Gascon, des Boye et des Duseuil. François-Laurent Lemonnier jeune, garde de sa communauté en 1744, est le relieur de la maison d'Orléans; Chameau, dont le nom est peu connu et qui devait être un bon artiste, est le relieur du duc de La Vallière; Derome père et fils relient la bibliothèque entière de Randon de Boisset, cette bibliothèque de financier, dans laquelle la richesse et l'élégance des reliures en maroquin attestaient à la fois le bon goût du bibliophile et le talent des relieurs. Les Derome père et fils avaient une supériorité reconnue pour les reliures de maroquin, et Mesdames de France, filles de Louis XV, chacune voulant avoir sa bibliothèque particulière, s'adressèrent à ces artistes pour faire relier en maroquin les livres qu'elles rassemblaient à l'envi l'une de l'autre :

Mme Adélaïde avait adopté le maroquin rouge; Mme Sophie, le maroquin citron, et Mme Victoire, le maroquin vert ou olive (1).

La multitude de reliures en maroquin qu'on exécutait en France du temps de Louis XV avait considérablement augmenté le commerce des peaux du Levant. Ces peaux arrivaient du Maroc, de la Turquie et même de la Perse, en quantités énormes qu'on amenait, par le roulage, des ports de Toulon et de Marseille à Paris, où elles étaient achetées à l'encan par les maîtres relieurs, en présence d'un des gardes de la communauté; car la communauté exerçait sa surveillance non-seulement sur la qualité des peaux destinées aux reliures, mais encore elle se rendait compte de la quantité de ces peaux d'importation étrangère. La vente des peaux de veaux ou d'alun, tannées, préparées et teintes dans le pays, avait lieu de la même manière, sous peine de 50 livres d'amende pour les contrevenants. Les soins minutieux qu'on apportait à l'examen des matières premières employées par les relieurs expliquent comment les reliures de cette époque sont presque toujours fabriquées avec des peaux irréprochables, qui ont traversé cent ans et davantage sans se détériorer et même sans avoir rien perdu de leur éclat. On sait que Louis XIV, dans les nombreux traités de

(1) *Dictionnaire de Bibliologie catholique*, déjà cité, p. 1271.

commerce qu'il concluait avec la Porte Ottomane et les autres puissances de l'Orient, se réservait, comme indemnité à son profit, une certaine quantité de peaux de maroquin pour les reliures des livres de la bibliothèque du Roi.

Toutes ou presque toutes les reliures du XVIII^e^ siècle, sans excepter celles que la librairie faisait exécuter en bloc, sont bien faites, solides et de bon style. Les reliures ordinaires étaient en veau marbré; le veau brun, en usage du temps de Louis XIV, n'avait pas conservé la vogue. On commençait, pour les collections particulières, à employer le veau écaille. La bibliothèque de la reine Marie-Antoinette au Petit-Trianon se composait exclusivement de ces sortes de reliures. Le relieur du roi, successeur du dernier Padeloup (il se nommait Louis Douceur, demeurant rue du Mont-Saint-Hilaire), n'a pas laissé de souvenirs dans l'histoire de la reliure, quoiqu'on puisse supposer avec raison qu'une partie de la bibliothèque du château de Versailles ait été reliée dans ses ateliers (1). Les belles reliures en maroquin rouge, aux armes de France, qu'on trouvait en si grand nombre dans cette magnifique bibliothèque, incorporée aujourd'hui parmi les livres de la Bibliothèque Impériale, témoignent assez du goût intelligent de

(1) *Essai* sur l'Almanach général d'indication d'adresse personnelle et domicile fixe des six corps, arts et métiers. *Paris, veuve Duchesne*, 1769, in-8. Article des relieurs et doreurs de livres.

Louis XV, mais nous croyons que Louis XVI, qui aimait pourtant les livres et qui lisait beaucoup, ne se préoccupait guère de donner un vêtement royal à ceux qu'il ajoutait à la bibliothèque de Versailles, car il ne fit pas même relier la collection de vieux poëtes français qu'il avait acquise après le décès du duc de Saint-Aignan en 1776 et qu'il conserva entièrement reliée en veau commun.

Il faut remarquer que les livres d'église, si nombreux en ce temps-là, étaient tous reliés de la façon la plus déplorable : mauvaise basane maroquinée, veau éraillé, carton trop épais et inégal, tranchefile affreuse, dorures lourdes, mal frappées, fers grossiers ou ridicules. C'est que la reliure de ces livres d'usage était faite, à prix réduit, par des ouvriers de contrebande qui avaient leurs ateliers dans les maisons religieuses et qui échappaient ainsi à la surveillance de la communauté des relieurs, malgré les réclamations permanentes de cette communauté. Les amateurs, qui ne dédaignaient pas de relier eux-mêmes leurs livres, faisaient moins de tort à l'art de la reliure, car ordinairement ils reliaient avec soin et parfois avec une certaine habileté. Tel fut le sieur de Gauffecourt, qui avait recueilli à Lyon, qu'il habitait, les vrais principes de l'ancienne école de reliure lyonnaise, et qui les exposa de la manière la plus ingénieuse dans un petit *Traité de la Reliure* imprimé à douze exemplaires en 1762, traité que Dudin ne fit que copier dans son traité classique de *l'Art du Re-*

lieur, lequel est compris dans le grand recueil de la Description des Arts et Métiers, publiée sous la direction de l'Académie des sciences.

La suppression des corps de métiers porta un coup funeste à la reliure, qui fut livrée dès lors à des parasites sans talent et sans conscience ; déjà les relieurs avaient été déchus de leurs priviléges par l'édit de 1776, qui les réunissait aux papetiers-colleurs, en leur accordant le droit de faire le commerce de tout ce qui sert à l'écriture et au dessin, en concurrence avec les merciers. Mais la Révolution était proche, qui allait achever la décadence de l'art de la reliure. Il y avait encore un Derome, un Bradel, un Ducastin ; Bailly reliait encore des almanachs et des chansonniers galants, aux couvertures peintes et ornées de feuilles de talc. On peut dire cependant que la reliure n'existait plus en France, où les plus beaux livres, sortis en masse des plus célèbres bibliothèques, erraient tristement sur les quais et ne trouvaient plus d'acheteurs. Qu'est-ce qui songeait à faire relier des livres, lorsque le couteau de la guillotine était suspendu sur la tête de chacun ? Dieu sait quelles étaient les abominables et honteuses reliures qui sortaient encore de quelques ateliers désorganisés et déserts! Le Directoire vint, qui redonna la vie aux arts et qui ranima le goût des belles choses. On se prit à refaire des bibliothèques avec les débris des anciennes, en y introduisant un petit nombre de livres nouvellement reliés. La reliure ne

demandait qu'à renaître. Derome jeune travaillait encore; il fit des élèves, il eut bientôt des émules. Chaumont, Biziaux, Courteval, Bozérian, n'eurent pas de peine à conquérir la vogue. Ce dernier, dont les meilleures reliures ne valent peut-être pas les plus ordinaires du XVIII^e^ siècle, fut le relieur à la mode : on ne voulait que des livres reliés par Bozérian qui prodiguait en même temps la dorure, le tabis, la mosaïque et le mauvais goût. Il fit en peu d'années une fortune considérable, et A. D. Bailly, ancien prote de l'imprimerie Didot, écrivait, en 1800, dans la préface du catalogue de sa bibliothèque qu'il livrait aux chances des enchères : « J'ai dit qu'un grand nombre de mes livres avaient été reliés par le C. Bozérian; je dois ajouter que cet homme, aussi recommandable par les qualités du cœur qu'il est cher aux amateurs par ses talents extraordinaires dans l'art qu'il exerce, a soigné mes livres avec un zèle que l'amitié seule peut inspirer, et a bien voulu leur donner un degré de perfection à laquelle lui seul peut atteindre. »

La réputation hors ligne de Bozérian se prolongea longtemps après qu'il eut cessé d'exercer sa profession; tous les livres qu'il avait reliés étaient pourtant d'une fabrication très-inférieure et n'avaient de remarquable que la bizarrerie et la variété de leurs ornements. Ce relieur n'a réussi qu'autant qu'un amateur éclairé, tel que Marie-Joseph Chénier, ou Firmin Didot, ou Pattu de Mello, inspirait, di-

rigeait, ordonnait les reliures exécutées dans son atelier. La vieille maison des Bradel avait conservé le privilége de l'encartonnage, qui devait plus tard prendre le nom de « reliure à la Bradel. » Les savants se préoccupaient alors de diminuer le prix des reliures, et la Société d'encouragement avait ouvert un concours pour une reliure économique. On se proposait de rendre ainsi les peaux à l'industrie, qui en manquait, et on cherchait une matière nouvelle qui pût les remplacer avec avantage dans la reliure des livres. La valeur des peaux, en effet, avait plus que triplé, car la chaussure des quatorze armées de la République absorbait toute la production, que n'augmentait plus le commerce étranger. Voilà pourquoi la reliure d'un in-4° en veau uni coûtait 4 fr. au lieu de 2 fr. Il fallait trouver une substance qui pût suppléer aux peaux de veau, en offrant à un prix inférieur les mêmes conditions de solidité, de ténacité et de durée. Bœhn et Rederer, de Strasbourg, inventèrent des papiers maroquinés, avec lesquels le relieur Meslant put établir de bonnes reliures, agréables et même coquettes, avec filets et dos doublé de parchemin, au prix de 2 fr. 50 c. pour l'in-4°, 1 fr. 20 c. pour l'in-8° et 1 fr. pour l'in-12. Cette invention, honorée de plusieurs médailles d'encouragement, n'obtint pourtant pas la faveur du public. En 1810, le relieur Bertin renouvelait aussi infructueusement les mêmes essais, et, bien que ses reliures en carton verni fussent susceptibles de recevoir

tous les ornements du dessin, de la gravure et de la peinture, il ne réussit pas mieux que ses devanciers.

L'art de la reliure pouvait nommer son poëte le relieur Lesné, qui composa un poëme didactique sur cet art qu'il avait exercé toute sa vie avec plus de conscience que de génie, mais les véritables connaisseurs s'affligeaient de voir que la France ne possédait pas un seul relieur capable de marcher sur les traces des Boyet, des Padeloup et des Derome. Simier père, Purgold et quelques autres faisaient encore de belles reliures en veau plein, bien endossées, bien rognées, bien dorées, solides et d'un assez bon style dans leur élégante simplicité; mais ce n'étaient pas des chefs-d'œuvre de goût, dignes de figurer en regard des admirables spécimens de l'ancienne reliure.

Ce fut seulement vers 1826 que commença une ère nouvelle pour l'art du relieur, lorsque Thouvenin, conseillé par Charles Nodier et par quelques fins amateurs de reliures, rentra dans les bonnes traditions des maîtres de l'art et chercha ses modèles dans leurs ouvrages les mieux exécutés. On vit reparaître avec éclat les dorures à petits fers de Le Gascon, les maroquins de Derome, les veaux fauves de Boyet, les doublures en maroquin de Duseuil. Thouvenin avait la passion de son art : il travaillait lui-même de ses mains avec une sage lenteur; la composition d'une reliure *à la fanfare* ou *à la rose*, comme il l'appelait, lui coûtait plusieurs mois de

réflexions; il ne l'exécutait jamais à la hâte, et les livres reliés ne quittaient son atelier qu'après avoir attendu pendant plus d'une année que le maître y mît la dernière main. Grâce à lui, les tristes imitations de la reliure anglaise étaient retombées dans le néant, et les beaux jours de la reliure française brillaient de nouveau sur les bibliothèques, qui se créaient de toutes parts en se disputant les rares et précieux ouvrages que Thouvenin avait marqués de son cachet dans les dernières années de sa vie d'artiste.

Nous ne pouvons mieux faire, en finissant, que de citer textuellement l'hommage rendu au célèbre relieur par Charles Nodier, qui avait été son guide et son panégyriste. « Thouvenin est mort pauvre, quand il arrivait au plus haut degré de son talent; Thouvenin est mort pauvre, en rêvant des perfectionnements qu'il aurait obtenus, qu'il aurait seul obtenus peut-être; Thouvenin est mort pauvre comme tous les hommes de génie qui ne sont pas des hommes d'affaires... Mais la reliure n'est pas descendue tout entière dans le tombeau de Thouvenin. Son exemple a inspiré d'heureuses émulations, son école a formé d'industrieux élèves; son art, au point où il l'a ramené, est de tous les arts du pays celui qui reconnaît le moins de rivalités en Europe (1). »

---

(1) *De la Reliure en France au XIX*e *siècle*, par Charles Nodier; notice jointe au *Bulletin du Bibliophile*, année 1834.

BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE

DE LA FRANCE

Contenant le catalogue des ouvrages imprimés et manuscrits qui traitent de l'histoire de ce royaume, avec des notes critiques et historiques, par Jacques Le Long; nouvelle édition, augmentée par Fevret de Fontette (et ses collaborateurs Camus, L. Th. Hérissant, Antoine-Prosper Hérissant, l'abbé Boullemier, Barbeau de La Bruyère, Coquereau, Rondelet, etc.). *Paris, Hérissant*, 1768-78, 5 vol. in-fol.

PREMIER MÉMOIRE CRITIQUE [1].

Dans un ouvrage de bibliographie, les suppléments ne font qu'embarrasser et même égarer les recherches, car ils détruisent l'ordre et la méthode, qui sont les premières conditions de tout travail bi-

---

(1) Extrait de la première partie d'un Rapport lu au Comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions, sous la présidence du ministre de l'instruction publique, en 1838. L'auteur de ce Rapport avait déclaré de vive voix, en offrant de concourir à l'entreprise d'une *Nouvelle Bibliothèque historique de la France*, qu'il n'entendait recevoir

bliographique. *La France littéraire* d'Ersch, publiée d'abord en trois volumes hérissés de fautes, est-elle devenue plus estimée, quoique plus estimable, après les deux suppléments qui l'ont corrigée et complétée? Voilà pourquoi je m'élèverai toujours contre cette manière de compléter et de corriger la *Bibliothèque historique de la France*. En a-t-on usé de la sorte avec *la Gaule chrétienne* et *les Historiens des Gaules*, qui comportaient beaucoup mieux les augmentations par suppléments? La *Gallia christiana* avait eu pourtant trois éditions, lorsque les Bénédictins furent chargés d'en donner une nouvelle sous la direction des frères Saint-Marthe; le recueil *Historiæ Francorum Scriptores* avait aussi paru deux fois par les soins de Pithou et de Duchesne, quand on agita la question de continuer ou de recommencer l'œuvre du dernier éditeur. Cette question, comme on sait, fut débattue dans plusieurs assemblées de savants en présence du ministre Colbert, et l'on décida qu'on ferait un recueil entièrement nouveau d'après les plans de l'illustre Ducange : ces plans étaient trop vastes; d'autres érudits, les abbés des Thuileries et Gallois, présentèrent aussi leurs observations et leurs projets, qui firent ajourner ceux de

---

AUCUNE ESPÈCE D'INDEMNITÉ, quels que fussent le temps et les soins que demandât une coopération active à ce grand travail, vraiment digne d'être pris en considération. Cette *Nouvelle Bibliothèque historique* eût été sans doute le plus beau titre littéraire du ministère de M. de Salvandy, qui a fait et qui voulait faire tant de bien aux lettres.

Ducange. Ces projets ne furent repris et exécutés que quarante ans plus tard par les Bénédictins, avec cette unité d'efforts et de but si propre à faire de grandes choses.

Eh bien ! la *Bibliothèque historique de la France* est aujourd'hui destinée à subir sa quatrième transformation et, l'on peut le dire d'avance, un inévitable perfectionnement, les ouvrages bibliographiques ne pouvant jamais que gagner à être remaniés et republiés. On sait combien la petite *Bibliothèque des auteurs qui ont écrit l'histoire et la topographie de la France*, par André Duchesne, était éloignée, même dans sa seconde édition augmentée, de la première de notre *Bibliothèque historique de la France*, qui, en passant des mains du père Lelong dans celles de Fontette, s'est composée de cinq in-folio au lieu d'un seul, sans toutefois s'accroître et s'enrichir en proportion du nombre des volumes ; car cette dernière édition, y compris les suppléments, ne renferme que cinquante mille articles environ, tandis que le père Lelong en avait déjà rassemblé plus de dix-huit mille. On s'effraye beaucoup de ce chiffre immense d'articles, et l'on ne songe pas que le père Lelong a mis seulement trois années à rédiger sa *Bibliothèque*, qu'il avait, en outre, dans cet intervalle de temps, recopiée trois ou quatre fois de sa main. Je dois avouer que je ne trouve rien de surprenant, si ce n'est la triple copie d'un in-folio de mille pages : les bons libraires du dernier siècle, Gabriel

Martin, Debure, Nyon, mettaient moins de temps encore à faire leurs excellents catalogues, et Gabriel Martin, qui en a fait plus de cent vingt pour sa part, avec des tables, eût calculé que la levée de dix-huit mille cartes en trois années ne devait produire qu'un ordinaire de dix-sept cartes par jour, ce qui n'est pas exorbitant pour un bibliographe de profession accoutumé à cataloguer quelques milliers de volumes tous les mois.

Mais je ne veux point ici vous développer les moyens et les calculs presque mathématiques avec lesquels j'aborderai la question d'une nouvelle *Bibliothèque historique :* il faut auparavant que je vous énumère les défauts et les omissions de l'ancienne ; car, si elle était à peu près complète et toujours irréprochable jusqu'à l'époque où elle fut terminée, je n'hésiterais pas à me ranger du parti des personnes qui s'épouvantent des cinq volumes in-folio à remettre au creuset, et qui sont d'avis de les flanquer d'autres volumes supplémentaires, comme les architectes de Louis XIV ont imaginé de rectifier le palais de Versailles sans le reconstruire de fond en comble. Avant d'exposer les améliorations que je crois nécessaire d'apporter à ce répertoire universel de l'histoire de France, avant de soumettre au Comité le devis matériel et pécuniaire de cette grande entreprise qu'on peut mener à fin promptement et sans grande dépense, si l'on a foi au zèle et au dévouement qu'on montre de toutes parts pour la

science historique, je vais essayer de faire apprécier combien la *Bibliothèque historique* est peu en rapport avec l'état actuel des connaissances bibliographiques et avec les besoins studieux des amateurs de l'histoire. J'examinerai rapidement l'ensemble de l'ouvrage, et toucherai du doigt les principales parties où s'attachera surtout le travail du continuateur, parties défectueuses, négligées et tout à fait incomplètes ; ensuite, je signalerai, par quelques exemples frappants, ces fréquentes et grossières erreurs qu'on rencontre parmi les indications des livres imprimés. Une autre fois, je prouverai encore plus aisément que tout ce qui concerne les manuscrits dans cette *Bibliothèque* est à refaire. Après ces deux excursions critiques, je serai mieux fondé à présenter le dessein d'une *Nouvelle Bibliothèque :* ce monument national, auquel je m'empresserai d'ajouter ma pierre, ne fera pas moins d'honneur au Comité qui l'encouragera qu'aux nombreux ouvriers qui s'offriront d'eux-mêmes pour fournir des matériaux de toute nature.

Je n'aurais pas de peine à vous convaincre de l'insuffisance de la *Bibliothèque historique*, si je comptais les innombrables fautes qui déparent ce gigantesque catalogue ; il suffirait peut-être de suivre article par article, en vous faisant part de mes remarques sur chacun d'eux ; mais j'ai craint de fatiguer votre attention par cette succession d'articles de pure bibliographie, souvent identiques et homo-

gènes, qui n'eussent guère permis de varier les observations auxquelles ils auraient donné lieu. J'ai donc préféré n'employer qu'en dernier ressort cette forme de commentaire, si vous le désirez, lorsque j'aurai découvert çà et là les endroits faibles de la *Bibliothèque historique*, que nous regardons comme une belle et précieuse compilation, même en y portant la main : dom Bouquet n'a pas prétendu faire oublier Duchesne.

Je ne conçois pas pourquoi le père Lelong s'est si fort ingénié à créer une incohérente classification de matières plutôt que de rattacher sa *Bibliothèque* à l'ordre bibliographique, inventé par le libraire Martin et adopté dès lors par toute l'Europe lettrée. Il n'avait, ce me semble, qu'à observer les divisions de la cinquième classe de cet ordre bibliographique, et, à l'aide de modifications légères, il eût coordonné facilement son ouvrage dans ce cadre, déjà familier à la plupart des personnes pour l'usage desquelles il faisait la *Bibliothèque historique*. On comprend ce qu'il y a d'erroné et de maladroit dans les quatre classes qu'il a formées : la première sous le titre de *PRÉLIMINAIRES*, renfermant la géographie, l'histoire naturelle et l'histoire des anciens Gaulois ! la seconde, l'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*, qui n'est pas toujours bien distincte de ce qu'il nomme l'*HISTOIRE CIVILE;* la troisième, l'*HISTOIRE POLITIQUE*, comprenant l'histoire de ceux qui gouvernent, c'est-à-dire les rois et leurs grands

officiers, quoiqu'on y trouve aussi l'histoire de ceux qui sont gouvernés ; enfin la quatrième, l'*HISTOIRE CIVILE*, ce qui signifie, suivant le père Lelong, celle des provinces, des villes, des grandes maisons, des académies, des universités, des hommes et des femmes illustres ! Le père Lelong sentit sans doute le vice de cet arrangement dénué de logique et de clarté, puisqu'il se proposait de le changer dans une édition que la mort ne lui a pas laissé le temps d'achever. Fevret de Fontette donne à entendre dans la préface de son édition, que s'il n'a pas changé cet ordre des matières c'est que les premières feuilles étaient imprimées lorsqu'il a eu connaissance des changements projetés par le père Lelong. Cet aveu, de la part de Fontette, ne témoigne pas en faveur de son goût et de son intelligence bibliographiques, mais explique les méprises, les répétitions, les hérésies, qui se rencontrent à chaque instant dans la classification.

Ainsi, l'HISTOIRE NATURELLE DES PRODIGES, TREMBLEMENTS DE TERRE ET AUTRES EFFETS PHYSIQUES ARRIVÉS EN FRANCE, est placée immédiatement après l'HISTOIRE NATURELLE DES INSECTES, COQUILLAGES ET REPTILES ! Ensuite, sans autre transition, arrivent les HISTOIRES DES ANCIENS GAULOIS, comme je l'ai remarqué plus haut, les TRAITÉS SUR LEURS MŒURS, LEUR LANGAGE, etc., en sorte que l'*Extrait d'une lettre de Besançon touchant un monstre né à deux lieues de cette ville* n'est séparé du *Trésor des recherches et an-*

tiquités gauloises et françoises... de Borel, que par une vingtaine de numéros. J'ajouterai en passant que ce *Trésor*, qui est un glossaire du vieux langage, entrecoupé de dissertations sur Jacques Cœur, Nicolas Flamel, etc., précède l'*Histoire des Celtes*, par Pelloutier! Puis, en entrant de plain-pied dans l'*HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE*, on voit avec surprise, sous ce même titre : HISTOIRE DES ORIGINES DES ÉGLISES DE FRANCE, l'*Histoire de l'Église gallicane*, par Longueval, Fontenay, Brumoy et Berthier, laquelle finit au XVI^e^ siècle, et la *Copie des procès-verbaux dressés par ordre de M. l'évêque d'Autun à l'occasion de la découverte des reliques du corps de saint Lazare faite dans la cathédrale le 20 juin 1727*! Au chapitre des HÉRÉSIES, nous regrettons de n'en pas trouver plusieurs, qui ne sont pas nées en France, en effet, mais qui y ont pris racine à différentes époques. L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE DES PROVINCES ET DES VILLES, à laquelle se mêle sans cesse l'*HISTOIRE CIVILE* réservée pour le troisième volume, ne fait pourtant pas partie de l'HISTOIRE DES ÉGLISES MÉTROPOLITAINES, et entre ces deux histoires jumelles, on a entassé pêle-mêle la BULLE UNIGENITUS, les HÉRÉSIES, les CONCILES, les MÉMOIRES DU CLERGÉ, les DROITS ET LES LIBERTÉS DE L'ÉGLISE GALLICANE, les BÉNÉFICES, les PAPES, et les CARDINAUX FRANÇAIS. Quant aux POUILLÉS des bénéfices, ils sont transportés, on ne sait pourquoi, dans la GÉOGRAPHIE, et les CARTULAIRES des églises, dans

l'*HISTOIRE POLITIQUE*, au chapitre des ACTES PUBLICS. Fevret de Fontette n'a pas songé que l'histoire de tel ou tel diocèse n'était que l'histoire générale d'un pays désigné par sa circonscription ecclésiastique. Enfin l'HISTOIRE DES ORDRES MONASTIQUES ferme naturellement l'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE, et c'est la seule partie de la *Bibliothèque* que nous n'aurons pas à continuer jusqu'à nos jours.

L'*HISTOIRE POLITIQUE* commence par de nouveaux PRÉLIMINAIRES, dans lesquels on s'étonne de voir le CATALOGUE DES ÉCRIVAINS DE L'HISTOIRE DE FRANCE entre la CHRONOLOGIE DES ROIS DE FRANCE et les COLLECTIONS DE CHRONIQUES ET DE MORCEAUX HISTORIQUES. Toute la partie concernant la suite chronologique des HISTOIRES PARTICULIÈRES DE CHAQUE RÈGNE offre un chaos incroyable où se confondent des ouvrages de toute valeur et de toute main, et où les notices les plus longues ne se rapportent pas aux plus importants ; un des premiers, que nous voyons escorté de ces notices inopportunes ou déplacées, est le *Pharamond* de La Calprenède, qui n'a jamais emprunté que le nom de son héros à l'histoire de France. Ce roman, dans le goût de *l'Astrée*, est suivi d'une pièce facétieuse intitulée : *la Pompe funèbre de Pharamond*, qui n'avait pas été faite pour marcher à côté de la *Chronique de saint Prosper*, mais qui se hâte de rejoindre *Mérovée* (le titre du livre porte *Méroüé*), *fils de France*, nouvelle historique anonyme publiée en 1678. Ce ne sont pas là des

ouvrages de seconde main, comme on les appelle avec trop de réserve; ce sont des livres qui peuvent avoir quelque mérite littéraire, mais qui sont absolument étrangers à l'histoire.

Cet assemblage monstrueux se fait encore plus sentir à mesure qu'on avance dans les règnes suivants : on frémit de se heurter à chaque pas aux anecdotes et aux nouvelles galantes de Lesconvel, de Brémont, de Preschac, de Mlles de Lussan et de La Force, etc., devant lesquelles les éditeurs s'arrêtent avec complaisance, la *Bibliothèque des romans* à la main. Passons à l'époque de Jeanne d'Arc : les éditeurs citent, d'après *l'Usage des romans* de Lenglet-Dufresnoy, *le Miroir des femmes vertueuses, ou la Patience de Griselidis, ou l'Histoire de la Pucelle d'Orléans*, Orléans, 1547, in-12: « livre de la dernière rareté », dit Lenglet, qui se trompe étrangement en identifiant par le mot *ou*, substitué à *et*, la fameuse Griselidis, comtesse de Saluces, avec la moins romanesque et moins patiente Jeanne d'Arc! *Histoire de Jeanne la Pucelle*, Lyon, *Rigaud*, 1560 : « moins difficile à trouver que le précédent, suivant Lenglet », poursuivent les éditeurs; *Ode aux habitants d'Orléans, pour les engager à rétablir le monument de la Pucelle*, par Beauvais fils : « Les vers en sont exacts et la versification pure et châtiée, disent les éditeurs de la *Bibliothèque historique ;* mais on y désirerait un peu plus de feu et de chaleur : il n'y a rien d'historique. » Alors, pourquoi lui donner une place qui

pourrait être mieux remplie? Pourquoi accumuler tous les mauvais poëmes dont la Pucelle a fait gémir la France en la délivrant des Anglais?

Il fallait abandonner au marquis de Paulmy et à son secrétaire Contant d'Orville tous les romans, pour leurs *Mélanges tirés d'une grande bibliothèque;* à l'abbé Goujet toutes les poésies, pour sa *Bibliothèque française.* Ce qui serait bon dans une monographie de Jeanne d'Arc ne convient nullement à la *Bibliothèque historique de la France,* et l'on voudrait rendre cette place, usurpée par des poëmes et des nouvelles détestables, aux sources curieuses ouvertes sur ce sujet par Lenglet-Dufresnoy, telles que les mémoires manuscrits de Pierre de Sala, les preuves de l'*Histoire de Lorraine,* par dom Calmet, les *Considérations sur les coups d'État,* de G. Naudé, *De l'estat et succès des affaires de France,* par Duhaillan, et tant d'autres documents intéressants pour l'histoire de cette héroïque fille, histoire qui n'avait que faire d'une simple mention de la fameuse épopée de Voltaire. Mais comment excuser une omission plus grave? Les éditeurs contemporains de Lenglet-Dufresnoy n'ont connu que les deux premières parties de l'*Histoire de Jeanne d'Arc,* par celui-ci, publiées à Paris en 1752, et ils ne mentionnent pas la troisième partie, imprimée à Orléans l'année suivante, dans leur *Supplément* du quatrième volume, *supplément* ou *errata* qui n'a pas moins de 300 pages; cette omission n'est point réparée par Hérissant, qui se borne à la description

bibliographique de ladite partie et qui ne s'inquiète guère de ce qu'elle contient; aussi, n'a-t-il pas profité de l'indication de plusieurs manuscrits et imprimés relatifs à la Pucelle d'Orléans.

Mais je ne veux pas pousser plus loin la critique de l'arrangement des matières et de l'ensemble de l'ouvrage : le Comité doit avoir là-dessus une opinion conforme à la mienne, surtout s'il se rappelle le bizarre mélange produit par le classement chronologique des chroniques générales parmi les chroniques et les histoires particulières, comme on le voit au n° 17,248, sous lequel est rangée une chronique *commençant à Pharamond*, au milieu du règne de Charles VII ! Je désignerai seulement au hasard quelques chapitres nouveaux ou presque nouveaux qui sont réclamés dans une nouvelle classification raisonnée et méthodique : la *Topographie*, la *Statistique*, la *Géologie*, les *Délimitations départementales*, les *Découvertes maritimes*, les *Inventions dans les arts et dans les sciences*, les *Beaux-Arts*, le *Théâtre*, l'*Imprimerie*, les *États Généraux*, la *Numismatique*, les *Communes*, etc., sont autant de divisions omises ou à peine effleurées par le père Lelong et ses successeurs. Outre l'énorme quantité de pièces historiques que la Révolution a fait naître, outre la multitude d'écrits spéciaux publiés en France et à l'étranger depuis 1778 jusqu'à ce jour, combien de vides à combler, de fautes à corriger et d'articles à perfectionner pour les époques antérieures à cette continuation,

qui sera presque aussi vaste que l'ouvrage lui-même! Ici, ce sont des livres imprimés en Allemagne, en Angleterre, en Italie, en Espagne, qui regardent notre histoire et qui n'étaient pas connus avant que les échanges littéraires se fussent établis plus faciles et plus fréquents entre nous et nos voisins; là, ce sont des erreurs à relever, des anonymes à mettre au jour, des retranchements considérables à exiger: la *Bibliothèque historique* demande, pour ainsi dire, à être triée sur le volet, afin d'extraire la mauvaise graine et de conserver la bonne.

J'ai déclaré de vive voix, dans le sein du Comité, que bien des livres avaient été catalogués d'après d'autres catalogues, et que, par conséquent, vérification de leur contenu n'avait pu être faite: je vais le prouver par des exemples qui seraient incroyables, si je ne renvoyais pas aux numéros des articles que j'ai recueillis çà et là. Les exemples seront bien plus extraordinaires encore, quand je m'occuperai des manuscrits qui se sont éparpillés dans la *Bibliothèque historique* au sortir de la *Bibliotheca manuscriptorum*, de Montfaucon, où le vague des intitulés ajoute au désordre catalogué des plus belles bibliothèques. Je maintiens donc mon assertion: le père Lelong, Fevret de Fontette et Barbeau de la Bruyère, qui était pourtant *à portée de consulter les bibliothèques de Paris et les dépôts publics*, comme nous l'apprenons de la préface de 1768, n'ont jamais vu un grand nombre d'imprimés qu'ils citent, qu'ils classent, qu'ils jugent!

Le n° 27,185, qui était le n° 11,103 de la première édition, est ainsi conçu : « Discours de la République françoise, par Estienne Dolet, *Lyon*, 1544, in-8°. » On croit tout naturellement, d'après ce titre peu équivoque, que ce Discours, placé dans les TRAITÉS PARTICULIERS SUR LE GOUVERNEMENT DU ROYAUME, est du même genre que *la Grande Monarchie françoise*, de Seyssel, ou *la France gauloise*, de François Hottman : on espère y trouver les vérités hardies que promet le nom de l'auteur; on cherche le livre, on le découvre avec peine, car il est in-16 et non in-8°, et on lit le titre suivant : « Brief Discours de la République françoyse desirant la lecture des livres de la sainte Escripture luy estre loysible en sa langue vulgaire; ledict discours est en rime, avec un petit traicté en prose monstrant comme on se doibt apprester à la lecture des Escriptures sainctes et ce qu'on y doibt chercher. » De pareils écrits, empreints des idées de la Réforme, servent à faire connaître le temps où ils ont été publiés et les intentions de leur auteur, qui fut brûlé vif; mais assurément ils ne concernent pas plus l'histoire de France que les *Psalmes de David translatés en rithme françoise*, par Clément Marot et Théodore de Bèze.

Quelle négligence dans la rédaction, puisque le même ouvrage reparaît à la même page sous deux numéros distincts et avec deux titres à peu près semblables ! « N° 2091 : Les Délices de la France, ou Descriptions des antiquités, fondations, singularités

des plus célèbres villes, bourgs, châteaux, forteresses, églises, rivières, fleuves, par Franc. Des Rues, *Lyon, Vincent*, 1610, in-8°. N° 2103 : Les Antiquités, fondations et singularités des plus célèbres villes, châteaux et places remarquables du royaume de France, avec les choses les plus mémorables arrivées en icelles, par François Des Rues, *Coutances*, 1605, 1608, in-16; *Rouen*, 1608, 1611, in-8°, etc. » Est-il pardonnable à des bibliographes d'ignorer qu'aux XVI^e^ et XVII^e^ siècles les exemplaires d'une édition étaient partagés entre les libraires des grandes villes de France, et que chacun de ces libraires y mettait un titre de sa façon, avec son nom, son enseigne et le millésime qui lui convenait? De là tant de titres différents pour le même livre.

On peut répondre à cela que ces erreurs ne portent que sur des ouvrages indignes d'être feuilletés, et qu'une méprise de titre n'est que péché véniel en bibliographie. Eh bien! prenons un ouvrage célèbre, nécessaire, unique, le *Journal d'un Bourgeois de Paris* sous les règnes de Charles VI et Charles VII : les éditeurs ne manqueront pas de l'apprécier comme il le mérite, d'autant plus que La Barre de Beaumarchais vient d'en publier sous leurs yeux (en 1729) une nouvelle édition, que les journaux de Trévoux, de Verdun et de Hollande ont fort soigneusement épluchée; mais cette fois les éditeurs, si attentifs à citer et à extraire les journaux de littérature, se contentent de renvoyer aux *Lettres sérieuses et badines*,

qui sont de l'éditeur même du *Journal d'un Bourgeois* et qui n'ont pas autorité dans sa propre cause. D'ailleurs, Fevret de Fontette et Barbeau de la Bruyère ne jugent pas à propos de paraître mieux instruits que le père Lelong. « N° 17,144 : *Journal du règne de Charles VI par un Bourgeois de Paris, depuis l'an* 1409 *jusqu'en* 1422. Ce journal est imprimé dans Labbe, au tome 1er de son *Abrégé de l'Alliance chronologique*, etc., page 652. » Rien de plus; ils ne nous disent pas que Labbe a imprimé ce fragment sur une copie différente de celle qui avait servi précédemment en 1653 à Denys Godefroy pour en faire une publication plus ample et plus dénaturée dans l'*Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins; ils ne disent pas que Godefroy avait tiré la sienne des manuscrits de Dupuy, n° 275, et que Dupuy n'avait fait qu'un extrait de l'original, qui, après avoir appartenu à Paul Petau, a passé dans la Bibliothèque du Vatican, parmi les manuscrits de la reine Christine; ils ne disent pas que Godefroy, selon son habitude, avait encore altéré l'extrait de Duchesne; ensuite, au sujet de la nouvelle édition de La Barre de Beaumarchais, qui ne fit que publier la copie préparée par le bénédictin dom Des Salles, ils ne remarquent pas que le *Journal d'un Bourgeois* y est moins mutilé, beaucoup plus étendu et surtout beaucoup plus fidèle que dans les éditions précédentes; ils ne cherchent pas à savoir si les manuscrits de ce précieux morceau d'histoire existent encore en France, et ils ne précau-

tionnent pas seulement le lecteur contre les milliers de fautes typographiques laissées dans le texte par la mort de dom Des Salles, survenue pendant l'impression.

Cette ignorance des matières dont traitent les ouvrages est poussée quelquefois à un tel point, qu'on se demande si Fevret de Fontette ne s'est pas un peu trop reposé sur Barbeau de la Bruyère du soin de voir les livres et les savants de Paris. A coup sûr, l'abbé Goujet, Schœpflin, l'abbé Saas, Foncemagne et tous les hommes érudits qui enrichissaient de notes la *Bibliothèque historique*, n'ont pas eu part à l'article suivant, que le père Lelong avait omis : N° 12,964 : *Bibliotheca patrum Cisterciensium, à Fr. Bertrando Tissier, Bonifontis priore*, Bonofonte, 1660, 8 tom. en 4 vol. in-f. » Cette note écourtée et défigurée a été extraite de la *Méthode pour étudier l'Histoire*, par quelque copiste ignorant Conçoit-on qu'un des recueils les plus rares et les plus précieux que nous ayons des écrivains monastiques soit l'objet d'un pareil dédain? Mieux vaudrait encore le reléguer parmi la Bibliographie professionnale, comme le font certains bibliographes de titres, comme vient de le faire encore, par une distraction inouïe, un de nos plus savants libraires, en cataloguant pour une vente aux enchères (celle de la bibliothèque théologique de l'abbé Dulieu) le troisième exemplaire connu de ce recueil, que Lenglet-Dufresnoy n'avait jamais pu voir complet, et que M. Weiss a mal décrit dans la *Bio-*

graphie universelle, art. TISSIER. Voici d'abord le titre exact et complet de la collection : *Bibliotheca patrum Cisterciensium, sive operum abbatûm et monachorum Cisterciensis ordinis, qui sæculo sancti Bernardi aut paulò post ejus obitum floruerunt*, 1660-1669, BONOFONTE, *ex typis ejusdem cœnobii per A. Renesson*, et, PARIS, *Billaine*, pour les tomes VII et VIII seulement. Ce recueil, imprimé dans le couvent de Bonnefontaine par les soins de l'abbé, et mis en vente à Paris dans le collége de Saint-Bernard, est si rare, que les 3^e^, 4^e^ et 5^e^ tomes n'étaient pas connus, avant que les bibliothèques de couvents supprimés eussent donné un exemplaire complet à la Bibliothèque du Roi.

Que contient ce recueil, qui peut rendre de grands services à l'histoire du siècle de saint Bernard? Les éditeurs auraient dû relater au moins les pièces suivantes : *Exordium Cisterciensis cœnobii, authore sancto Stephano, illius archimonasterii fundatore et abbate;* chronique en six livres nourris de faits singuliers et nouveaux ; *Liber miraculorum sancti Bernardi, narratio Heriberti;* non moins utile que le précédent pour l'histoire de saint Bernard ; *Dialogi Miraculorum Cesarii :* quelques-uns de ces miracles touchent à des circonstances et à des personnages de l'histoire de France ; *Espistolæ aliquot prælatorum et monachorum Clara-Vallensium :* ces lettres ne sont pas toutes dans les *Historiens des Gaules ; Disputatio Guillelmi abbatis S. Theodorici adversus Petrum Abelardum ; Epistola*

Heriberti Sardiniæ archiepiscopi : dans cette lettre, il décrit les dogmes pervers de certains hérétiques qui avaient paru depuis peu dans le Périgord. Les deux derniers volumes renferment l'histoire de la guerre des Albigeois, par Pierre de Vaux-Cernay, les cinq derniers livres de la fameuse chronique de Helinand et la chronique d'Otton de Freisengen, avec la continuation de Radevic.

Telles sont les richesses que les éditeurs de la *Bibliothèque historique* n'ont pas soupçonnées, bien qu'ils citent en d'autres endroits, sans doute d'après des notes communiquées, cette édition de la Guerre des Albigeois, *plus correcte* que celle donnée par Duchesne, et la chronique de Helinand, sous le n° 16,721, avec cet étrange jugement, digne de figurer dans l'*Almanach des Muses*, annoté par Sautereau de Marsy : « Le style est grave et sententieux, mais fort chargé d'ornements et de figures. » Est-ce là ce qu'il faut pour nous apprendre jusqu'à quel point nous devons regretter la perte des quarante-quatre premiers livres de cette chronique, fort estimée autrefois, si tant est que ces quarante-quatre livres soient perdus ? Il est vrai que la notice de dom Brial sur les ouvrages de Helinand n'avait pas encore été lue à l'Institut. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique* s'occupent plus à juger le style des auteurs que les ouvrages mêmes, et nous devons les remercier lorsqu'ils ne nous égarent pas au lieu de nous guider. Ainsi, le n° 17,058 m'avait alléché par ce

titre, trop grand prometteur pour tenir beaucoup : « La Cour du roi Charles V, surnommé le Sage, et celle de la reine Jeanne de Bourbon, son épouse (par le père Menestrier), *Paris, Jollain*, 1683, in-12. » Un extrait du *Journal des Savants* ajoute : « Ce livre contient l'explication des deux tableaux. » Je me mis en quête pour trouver ce *livre* du père Menestrier, dans l'espoir que le docte jésuite y avait amassé autant d'érudition qu'un in-12 peut en contenir; ma joie augmenta quand je m'aperçus, après bien des recherches dans les bibliothèques et les bibliographies, que l'in-12 était un in-folio; mais je ne réussis pas à déterrer cet in-folio à la Bibliothèque du Roi, où les in-folio se perdent rarement. Enfin, je le regardais comme imaginaire, lorsque je rencontrai le *livre* désiré, collé en deux parties sur les gardes d'un Mézeray in-folio. Ce livre se composait de deux feuillets ou de deux gravures, au bas desquelles le père Menestrier avait mis son explication, c'est-à-dire les noms des personnages représentés, comme dans la complainte populaire du *Juif errant*.

Je ne finirais point si j'énumérais les recueils de pièces et de dissertations qui n'ont pas été démembrés dans la *Bibliothèque historique*, où l'on a dédaigné pourtant d'introduire les moindres notices de la *France littéraire* de 1769 : je n'en nommerai qu'un, la *Bibliothèque du Droit*, de Bouchel, excellente compilation qui est pleine d'histoire de France et qui contient, parmi une foule d'emprunts faits à Pas-

quier, à Fauchet et à Du Tillet, des dissertations, des discours, des traités, des pièces originales qui ne se trouvent plus ailleurs. La *Bibliothèque du Droit* n'a été mise à contribution que pour cinq articles : j'en indiquerai davantage dans le premier volume, et je me borne seulement à ceux qui me semblent manquer dans la *Bibliothèque historique*. On y chercherait en vain l'*Ajournement fait au roi Édouard d'Angleterre, duc d'Aquitaine, de par le roi*, en 1294, tiré des *Olim* du Parlement; on n'y voit pas non plus le *Catalogue d'aucuns advocats du roy au Parlement de Paris*, les *Aliénations des biens d'église en* 1586, le *Discours de la dignité et precellence des fleurs de lys et des armes des rois de France*, le *Traité auquel il est déclaré quelles étoient les machines et artilleries du temps passé*, par J. Rousseau; la *Description de l'ordre et police mise sur la grande famine et affluence des pauvres qui se trouvèrent, en* 1531, *dans l'ancienne et très-fameuse ville et cité de Lyon*, le *Plaidoyer de Lebret, si les chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem font part du clergé*, les *Instructions envoyées au pape pour le roi concernant la citation de la reine de Navarre et les priviléges de l'Église gallicane*, les *Discours sur la conservation de l'annuel des offices*, le *Discours pour la maintenue de l'ingénue liberté d'enseigner les lettres d'humanité*, présenté par Guil. Girard à l'avocat général Sévin, etc. Fevret de Fontette, en sa qualité de conseiller au Parlement de Bourgogne, devait cependant avoir feuilleté ses livres de droit.

Je pourrais citer encore bien des ouvrages de jurisprudence où l'histoire occupe la plus grande place, mais je me bornerai à en nommer trois d'un seul auteur, indispensables pour l'histoire de Bretagne et utiles pour l'histoire générale de France. Fevret de Fontette n'a mentionné de cet auteur, l'avocat Pierre Hévin, que la fameuse Lettre écrite pour réfuter la tradition de la mort tragique de la comtesse de Châteaubriant, sans indiquer, au sujet de cette tradition exploitée par Varillas dans son *Histoire de François I^er^*, le plaidoyer de Marrion et les titres manuscrits relatifs à la succession du comte accusé d'avoir tué sa femme. Fevret de Fontette ne savait donc pas que les *Arrêts du Parlement de Bretagne*, de Frain, annotés par Hévin, *Rennes*, 1665, 2 vol. in-4°, les *Consultations et observations sur la Coutume de Bretagne*, Rennes, 1737, in-4°, et les *Questions et observations concernant les matières féodales, par rapport à la Coutume de Bretagne*, Rennes, 1737, in-4°, sont d'admirables répertoires de documents historiques, plus intéressants encore pour les historiens que pour les jurisconsultes ? N'est-ce pas dans le premier de ces recueils qu'on lit l'anecdote de La Sicaudais et de Henri IV ? Hévin ne combat-il pas une opinion de Mézeray avec autant de sagacité qu'une glose de la Coutume ?

Maintenant, il importe de faire mieux comprendre, s'il est possible, par un seul exemple, les omissions inexplicables qui déparent la *Bibliothèque historique*.

Entre toutes ces omissions plus ou moins regrettables, j'ai surtout à cœur celles qui diminuent la gloire de la France et des grands hommes qu'elle a produits : je suis surpris et mécontent de ne trouver ici aucune trace des plus mémorables événements de notre Marine, ni l'*Histoire de la première découverte et conqueste des Canaries*, par Jean de Bethancourt, chambellan du roi Charles VI, en 1402, ni les *Voyages de Cousin*, de Dieppe, prédécesseur de Christophe Colomb, ni le *Journal du capitaine Parmentier dans les mers des Indes*, ni les *Navigations du capitaine de Gonneville*, ni tant d'autres mémoires, imprimés ou manuscrits, qui font connaître les anciennes expéditions maritimes des Français. N'est-ce pas aussi de l'histoire de France que la judicieuse dissertation publiée à la suite de la *Relation* de Villaut de Bellefond, sous ce titre : *Remarques sur les costes d'Afrique, pour justifier que les François y ont esté longtemps auparavant les autres nations ?* Certes, si l'on ajoutait à la *Bibliothèque historique* un nouveau chapitre pour les découvertes de mer, il ne faudrait pas le placer avec celui de la MARINE et du COMMERCE, qui est assez mal à l'aise entre les FINANCES et les TESTAMENTS DES ROIS.

Mais il est temps que je choisisse un exemple éclatant des omissions que présente la *Bibliothèque historique ;* et je n'aurai plus rien à en dire, quand il sera démontré qu'un seul auteur réclame contre l'exclusion de dix, de quinze, de vingt de ses ouvrages :

c'est le très-excentrique abbé de Saint-Martin, dont la *Bibliothèque historique* aurait bien dû nous narrer la plaisante histoire, après avoir noté sous le n° 11,277 la *Mandarinade*, où se trouve le récit d'une mystification que Molière a mise en scène dans *le Bourgeois gentilhomme*. Le bon abbé de Saint-Martin, dont la *Bibliothèque historique* a enregistré deux ouvrages sous les nos 4741, 34,021 et 46,199, lui offrait encore : 1° Relations d'un voyage fait en Flandre, Brabant, Haynaut, Artois, Cambrésis, etc., en l'an 1661, où il est traité de la religion, de la justice, de la politique, des universités de Louvain et de Douai, des fortifications remarquables, des divertissements publics... 1667; 2° Description de toutes les cérémonies qui furent pratiquées à l'arrivée de M. de Nesmond, évêque de Bayeux, dans son diocèse; 3° Voyage fait au Mont-Saint-Michel; 4° Factum touchant le chemin de Saint-Gilles de Caen, dont l'abbesse de la Sainte-Trinité voulait s'emparer; 5° Factum touchant un prix de musique fondé par le Sr de Saint-Martin, pour les musiciens et pour les étrangers, à condition que la Confrérie de Sainte-Cécile fournira un président qui fera les frais de la cérémonie; 6° Du Carnaval de Rome, de Paris, de Flandre et autres lieux; 7° La Cérémonie du Mans, où les officiers du Présidial, les gentilshommes de la ville et les plus honnêtes gens, lestement vêtus, montent à cheval et depuis sept heures du soir jusqu'à dix font cavalcade, précédés de quatre trompettes;

8° Description de la ville de Saint Lô, particulièrement de sa belle église, des personnes de Cour souveraine qui en sont sorties, et du cardinal du Perron, qui en était originaire; 9° Vie de M. de Guerville, écuyer, seigneur de Cagnet-le-Fresne, curé de Notre-Dame de Caen; 10° Traité des images en bosse qui sont dans les places de Caen, où l'on voit plusieurs épitaphes des parents et amis de M. de Saint-Martin, la description de sa belle chapelle, de son cabinet doré, etc., 1678. Je m'arrête au dixième opuscule de cette nomenclature, qui serait moins nombreuse que celle des écrits de Catherinot, de Bourges; mais les ouvrages de Michel de Saint-Martin sont certainement plus rares. On n'objectera pas que le père Lelong et Fevret de Fontette les ont repoussés parce qu'ils sont mauvais ou ridicules, car si l'on n'admettait que des chefs-d'œuvre dans la *Bibliothèque historique de la France*, on aurait bel à faire pour en former un petit in-8°, extrait de cinq in-folio, que je prétends étendre à huit in-4°, en supprimant dix mille anciens articles et en y ajoutant quarante mille nouveaux, ce qui élèverait le nombre total des articles à plus de soixante-quinze mille, sans compter deux volumes in-4°, entièrement neufs, consacrés à la *Bibliothèque iconologique et archéologique de la France*.

SECOND MÉMOIRE CRITIQUE[1].

Pour démontrer qu'une *Nouvelle Bibliothèque historique de la France* est devenue indispensable afin de diriger et de seconder les travaux qui se portent de toutes parts sur le terrain de l'histoire nationale; pour faire comprendre que des Suppléments, si étendus et si parfaits qu'ils fussent, ne rempliraient pas le but que l'on se propose, celui de faciliter les recherches et les études dans le labyrinthe immense de la bibliographie historique; pour parvenir à prouver que cette *Nouvelle Bibliothèque* serait une des plus belles et des plus utiles entreprises qu'on pût placer sous la protection éclairée du Gouvernement, il m'a fallu, quoiqu'à regret, entrer profondément dans la critique de l'édition de l'ouvrage du père Lelong, publiée et considérablement augmentée par Fevret de Fontette, Barbeau de la Bruyère et les

(1) Extrait de la seconde partie du Rapport présenté en 1838 au comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions, près le ministère de l'instruction publique.

deux frères Hérissant. De là, une polémique un peu vive parfois dans les termes, mais où la force de la conviction a produit seule cette vivacité, qu'on aurait tort d'imputer à un esprit systématique de dédain et de dénigrement. Personne plus que moi n'estime, n'admire le prodigieux catalogue historique du père Lelong, mais je ne puis fermer les yeux sur les défauts et sur les négligences de ses continuateurs (qui n'avaient hérité ni de sa science universelle ni de sa laborieuse activité), surtout au moment où je demande s'il n'y a pas lieu de refaire et de compléter ce qu'ils ont fait. Est-il logique et opportun de s'extasier sur les beautés architecturales d'un édifice, quand on médite de le jeter par terre et de le reconstruire de fond en comble?

Avant donc de poursuivre cette critique, qu'on aurait tort de voir animée d'une partialité inintelligente, je dois déclarer que, tout en reconnaissant le mérite général des cinq volumes in-folio de la *Bibliothèque historique de la France* et en sachant gré aux éditeurs qui se sont succédé dans la rédaction de cette vaste bibliographie, je ne pense pas qu'ils aient fait un livre définitif. Les habiles et érudits bibliographes qui vivaient alors, les abbés Goujet, Saas, Sepher, Mercier de Saint-Léger, etc., ont peu contribué à cette édition, donnée à Paris loin des yeux de Fevret de Fontette. La partie qui appartient exclusivement à Fevret de Fontette, c'est-à-dire tout ce qui concerne la Bourgogne, est excellente et permet d'apprécier ce

que pouvait être le reste, si le géographe Barbeau de la Bruyère et le naturaliste Hérissant n'eussent pas été les principaux soutiens de cette œuvre gigantesque, très-précieuse pourtant malgré ses imperfections graves et multipliées. Mais telle est la condition de toute œuvre bibliographique qui s'améliore et se perfectionne lentement, en passant de main en main et d'édition en édition. Ainsi nous gardons-nous bien de refuser pleine et entière absolution aux éditeurs de la *Bibliothèque historique*, pour les fautes que nous signalons dans leur ouvrage, nous qui savons que la bibliographie est un pays toujours nouveau où l'on s'aperçoit sans cesse que des découvertes importantes restent encore à faire aux endroits mêmes qui ont été le plus battus. Rappelons-nous que Mercier de Saint-Léger, s'étant avisé d'éplucher la *Bibliographie instructive* de Debure, trouva matière à quelques centaines de sévères critiques dans les cent premiers articles de ce livre, qui n'en est pas moins un des meilleurs traités de bibliographie usuelle que nous possédions avant le *Manuel du libraire*.

Je me bornerai maintenant, afin d'ajouter, s'il se peut, plus de raison et d'autorité à mon projet d'une *Nouvelle Bibliothèque historique*, je me bornerai à une critique toute dégagée des personnes, comme si Fevret de Fontette était là lui-même pour m'écouter et me juger, car je ne suis mû que par un seul intérêt, celui de la science, et je n'aspire qu'à un seul

but, celui de mettre au profit de tous le bien que je me sens capable de faire dans l'exécution d'une idée hardie et libérale, que doivent certainement adopter les savants distingués qui sont appelés à la servir et à l'exécuter. Oublions quels furent les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France*, et ne voyons que les erreurs de tout genre qui leur ont échappé. C'est ainsi que nous parviendrons à nous convaincre de l'inutilité et de l'embarras des volumes supplémentaires pour un ouvrage déjà si volumineux et déjà embrouillé par deux Suppléments que l'on nommerait plus exactement des *errata* incomplets.

La critique est pénible pour un esprit juste et droit qui en use, à contre-cœur, dans la poursuite du *mieux*, cet horizon d'un état de choses trop souvent chimérique. Voilà pourquoi je vais abandonner le système de critique complexe que j'avais entamée dans mon premier Rapport, et désormais, au lieu de parcourir à vol d'oiseau les 50,000 numéros qui composent la *Bibliothèque historique de la France*, pour y glaner des omissions ou des fautes inséparables d'un ouvrage de cette nature et quelquefois imperceptibles, au milieu de cet effrayant amas d'articles classés méthodiquement; au lieu de vous apprendre combien les anonymes et les pseudonymes ont été négligés, à une époque où l'on n'avait pas encore d'autre guide, sur ce point si important de l'histoire littéraire et bibliographique, que les essais informes de Placcius et les catalogues de vente du libraire

Gabriel Martin ; au lieu de soutenir ce que j'ai avancé avec l'intention de le mettre en évidence, savoir que les éditeurs de la *Bibliothèque historique* se sont occupés assez légèrement des manuscrits, je passerai en revue toute une série d'articles qui se suivent et qui forment ensemble l'histoire d'un seul règne.

Je me flatte d'avoir quelque observation plus ou moins grave à consigner au-dessous de chacun d'eux, et ceux qui ne m'en fourniront aucune pourraient peut-être aussi y donner lieu, car je ne garderai le silence que sur des articles que je n'ai eu ni le loisir ni l'occasion d'examiner.

C'est un extrait de mes notes faites de longue main pour mon usage particulier, dans un temps où je travaillais, avec une émulation que je regrette, à cette *Histoire du XVI^e^ siècle* qu'un incendie et une faillite de libraire ont rejetée à son début dans le triste monde des projets interrompus, sinon avortés (1). Je ne fais que transcrire ces notes, relatives au règne de Louis XII, en les vérifiant, en les abrégeant, et j'ai soin de laisser de côté toutes celles qui regardent des diplômes, des lettres, des traités, en un mot des pièces isolées que les éditeurs de 1768-78 n'ont pas connues ou qu'ils ont dédaignées.

Je n'épuiserai pas non plus le chapitre des omis-

(1) Il n'en a été publié que 4 volumes ; le cinquième, en partie imprimé, a été détruit avec toute l'édition dans l'incendie de la rue du Pot-de-Fer, en 1836 ; l'ouvrage devait former 24 volumes in-8.

sions, dans la crainte de mettre contre moi quelques-uns de ces Suppléments auxquels j'ai si franchement déclaré la guerre pour tout ouvrage bibliographique. Un Supplément ne doit être considéré que comme la pierre d'attente d'une nouvelle édition. Qu'est-il resté de l'admirable Supplément de l'abbé Goujet au *Dictionnaire de Moreri*, dictionnaire qui n'avait conservé que le nom de son premier auteur en se métamorphosant à plusieurs reprises sous la main de différents éditeurs? Le bibliothécaire Drouet a refondu tous les Suppléments dans le corps du Dictionnaire, qui n'est plus estimé que dans la dernière édition de 1759, en 10 volumes in-folio. Faisons une *Nouvelle Bibliothèque historique de la France* infiniment plus exacte et plus complète que les précédentes, mais ne lui ôtons pas les noms du père Lelong et de Fevret de Fontette, qui brilleront éternellement sur le frontispice du monument qu'ils ont fondé.

Je m'attache, sans transition, au règne de Louis XII, qui occupe, dans le tome II de l'ancienne *Bibliothèque historique de la France*, 76 articles à partir du n° 17,409 jusqu'au n° 17,484 inclusivement, et je ne quitterai l'ordre chronologique de ces 76 articles que pour emprunter aux autres parties de la *Bibliothèque* un petit nombre d'articles qui ont trop de rapport avec le règne de Louis XII pour en être séparés. Puis, ces excursions de critique terminées, comme la nécessité d'une *Nouvelle Bibliothèque historique de la France* en ressortira naturellement, je développerai alors

avec plus de force et de confiance le plan et la marche à suivre dans l'édition, véritablement corrigée et augmentée, que je propose au Comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions, sous les auspices du ministre qui l'a constitué avec les plus libérales et les plus nobles intentions. Cette entreprise, j'en ai l'assurance, est digne, par son utilité et sa grandeur, de figurer entre la publication des Cartulaires, dirigée par M. Guérard, et celle des documents relatifs à l'histoire des Communes, dirigée par M. Amédée Thierry.

Règne de Louis XII depuis l'an 1498 *jusqu'en* 1515.

On désirerait ici des dates plus précises énonçant le jour de l'avénement et celui de la mort du roi. En outre, ce titre n'est pas rigoureusement exact, puisqu'il comprend plusieurs chroniques étrangères au règne de Louis XII, et seulement relatives à la jeunesse turbulente du duc d'Orléans, que la destinée ne semblait pas conduire au trône de France en le faisant passer par la défaite de Saint-Aubin-du-Cormier et par la prison de la grosse tour de Bourges.

N° 17,409 (1). Pourquoi cet ouvrage est-il marqué

(1) En donnant seulement le numéro de chaque article, je me dispense ainsi de transcrire le texte même de cet article, ce qui me mènerait à réimprimer inutilement 4 ou 5 pages in-fol. Le lecteur voudra bien recourir à l'édition de Fevret de Fontette, que j'ai sous les yeux.

comme Ms.? Plutôt que de citer sous le règne de Louis XII un écrit royaliste du temps de la Ligue, dans lequel on établit la prééminence de la France sur l'Espagne par l'acte de foi et hommage que l'archiduc Philippe d'Autriche rendit en personne, pour les comtés de Flandres, Artois et Charolois, au chancelier de France Guy de Rochefort, représentant Louis XII, à Arras, le 6 juillet 1499; ne convenait-il pas mieux d'indiquer l'original du procès-verbal de cet acte, qu'on trouverait sans doute en impression gothique, et qui d'ailleurs existe en son entier dans plusieurs livres antérieurs à celui-ci, notamment dans les *Annales de France*, par Belleforêt? Le procès-verbal du notaire Jean Amys est encore imprimé avec l'*Histoire de Louis XII*, par Claude de Seyssel, édition in-4° de 1615, et dans le *Cérémonial françois*, in-folio. Ces indications n'étaient pas tout à fait indifférentes.

N° 17,410. On eût été bien aise d'apprendre, en deux lignes, que Duchesne, qui faisait copier pour sa propre bibliothèque tout ce qu'il rencontrait de curieux et d'inédit dans les bibliothèques des savants de son temps, n'avait pas oublié de se procurer cette copie de la seconde partie du Ms. suivant.

N° 17,411. Ce Ms., qui est conservé dans la Bibliothèque du Roi sous le n° 1496, selon P. Labbe, p. 291 de sa *Nouvelle Bibliothèque* des manuscrits (c'est-à-dire *Nova Bibliotheca manuscriptorum librorum, sive specimen antiquarum lectionum*, in-4°, 1653), porte à présent le n° 9707. Il contient deux parties

ou deux ouvrages, l'un en vers, *les Alarmes de Mars*, sorte de poëme dithyrambique sur l'expédition de Louis XII contre le duché de Milan et l'usurpateur Ludovic Sforze, l'autre en prose, chronique divisée par chapitres et entremêlée de vers. Cette chronique, de même que *les Alarmes de Mars*, a été écrite par Jean d'Auton, comme je crois l'avoir suffisamment prouvé dans la préface de l'édition (*Silvestre*, 1834-1835, 4 vol. in-8°) que j'ai donnée de tous les écrits historiques de ce célèbre chroniqueur, qui a imité en même temps Froissart et Monstrelet, Molinet et Chatelain.

N° 17,412. Soupçonnerait-on que ce titre français annonce une pièce latine? Pourquoi n'avoir pas cité l'ancienne traduction qui se trouve dans les *Additions* de P. Desrey aux *Chroniques de France*, par Gaguin, et aux Chroniques de Monstrelet, et la moderne, qui est à sa place dans les recueils de Traités, publiés par Léonard, Bernard, Dumont, etc.?

N° 17,413. Cette chronique, qui a passé dans la Bibliothèque du Roi avec les mss. de Saint-Germain-des-Prés, et qui est cotée aujourd'hui 1543 dans le Fonds provenant de cette abbaye, n'est autre que la seconde partie des Chroniques de Jean d'Auton, telle que nous l'avons imprimée dans notre édition, t. I^er^, p. 63 à 240. Ce beau manuscrit du temps, sur vélin, ne présente d'ailleurs aucune variante importante qui le fasse différer du Ms. de l'ancien Fonds, coté 9700, Ms. qui peut être regardé comme original,

puisqu'il vient de la bibliothèque même de Louis XII. Un rapide examen du Ms. de Saint-Germain des Prés eût permis de constater son identité avec celui de l'ancien Fonds, mentionné plus bas.

N° 17,414. Il fallait dire que le véritable nom de l'auteur italien est *Sanuto* et non pas *Sanutis*, ainsi qu'on l'a baptisé dans la *Table des Auteurs*. En outre, il était bon d'ajouter que Muratori a mal à propos attribué cet opuscule anonyme à Marin Sanuto, qui a laissé un journal intitulé : *De adventu Caroli regis Franciæ in Italiam adversus regnum Napolitanum, anno* 1494. Ce journal ou *Diaire* existe parmi les Mss. de la Bibliothèque du Roi.

N° 17,415. Ne devrait-on pas donner le titre dans son intégrité, en se réservant de le compléter entre parenthèses, de manière à servir à la fois l'historien et le bibliographe? Le jugement emprunté à Baillet sur le verbeux Faustus Andrelinus est fort juste, mais on pouvait encore l'abréger pour ne pas encourir le reproche de prolixité qu'on adresse à ce *poëte royal*.

N° 17,416. Denis Godefroy, qui a donné en 1684 une seconde édition in-folio de l'*Histoire de Charles VIII* par Guillaume de Jaligny, publiée pour la première fois in-4° par son père, Théodore Godefroy, en 1617, s'est abstenu d'y faire entrer cette lettre (car la *description* est une lettre), qui est absolument étrangère au règne de Charles VIII. Il la réservait sans doute pour une *Histoire de Louis XII*,

contenant les historiens de ce règne et destinée à faire suite aux histoires in folio des trois Charles et de Louis XI. La précieuse relation de Benedicti, chancelier de la république de Gênes, a été insérée dans les notes de l'*Histoire de l'origine et des progrès de la monarchie françoise*, par Guillaume Marcel, t. IV, pag. 223 et suiv. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique* ont adopté le titre sous lequel Théodore Godefroy a rangé cette lettre dans la table des matières de son *Histoire de Charles VIII*, au lieu de prendre le véritable titre, qui nous indique mieux la nature et le caractère élogieux de la pièce : *Benedictus Portuensis ad clarum virum Bartholomæum Justinianum, de serenissimi Ludovici XII, Francorum regis, in urbem Genuam adventû.*

N° 17,417. A coup sûr, les éditeurs ont vu cette Chronique seulement dans le catalogue des Mss. de Colbert, car le titre même inscrit sur le dos du volume, *Généalogie des rois de France*, eût suffi pour les avertir de vérifier ce que ce volume contenait. C'est une espèce de chronologie qui commence à la création du monde (« Vous devez sçavoir que Dieu feit et forma tout le monde et créa Adam et Eve... »), et qui finit, en effet, à l'année 150[8], comme le marque la *Bibliothèque historique de la France;* mais les cent feuillets dont elle se compose sont remplis par des miniatures grossièrement dessinées à la plume, plutôt que par des faits et des dates : on paraît avoir eu le dessein de faire un

abrégé chronologique de l'histoire de France, à la manière du *Fasciculus temporum* de Werner Rolewinck, que l'imprimerie avait déjà multiplié dans toutes les langues et sous tous les formats. Quant à ce qui concerne le règne de Louis XII, ce sont trente lignes qui commencent ainsi : « Et ledit roy Loys XII^e^ de ce non (*sic*) fut sacré roy de France à Rains (*sic*) l'an 1498, et à son advènement et commencement ala luy en personne conquester la duché de Milan... » Voilà ce qu'on appelle une *Chronique des rois de France jusqu'en* 1506 !

N° 17,418. Ce *Recueil des choses mémorables*, que possédait La Croix du Maine et dont aucun bibliographe n'a fait mention depuis, devrait être placé dans les *Désiderata*, avec peu d'espoir de le retrouver jamais. Cependant, si l'on croyait devoir reproduire l'indication de ce Ms. fournie par la *Bibliothèque françoise*, de La Croix du Maine, il n'était pas inutile de conserver les deux orthographes du nom de l'auteur, à l'effet de favoriser la recherche qu'on voudrait faire de son Ms. : *Boitvin* ou *Boyvin*.

N° 17,419. Qu'est-ce que ce *Trophée des François*, par Symphorien Champier, imprimé à Lyon en 1507? Ce n'est pas sans quelque peine qu'on arrive à découvrir que le recueil de mélanges écrits en latin par cet auteur, et énumérés dans un long titre qui commence de la sorte : *Symphoriani Champerii liber de quadruplici vita*, etc., contient, entre autres opuscules philosophiques et historiques,

Trophœum Gallorum, *quadruplicem eorumdem complectens historiam*, etc.

N° 17,420. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* auraient pu facilement dévoiler l'anonyme du traducteur de l'ouvrage anglais d'Alexandre Gordon, puisqu'ils étaient contemporains de cette Histoire qui fit beaucoup de bruit et de scandale à son apparition. Ils eussent probablement confirmé un soupçon que nous tirons d'une analogie assez remarquable entre le nom de l'auteur et le pseudonyme de *Chevalier Gordon de Percel*, pseudonyme que Lenglet-Dufresnoy avait pris à cette époque sur le titre de son traité *De l'usage des romans*, et dans la dédicace de son édition des Œuvres de Clément Marot. On sait combien le malin abbé Lenglet-Dufresnoy se réjouissait de lancer dans le public ces ouvrages frappés au coin de sa causticité et de sa hardiesse en matière religieuse. Dans tous les cas, cette curieuse biographie de César Borgia méritait les honneurs d'une note et d'un renvoi aux journaux littéraires qui en ont parlé avec des opinions si diverses.

C'était au moins l'occasion de rassembler ici quelques indications de livres et de pièces concernant César Borgia, que Louis XII avait, pour ainsi dire, naturalisé Français en le créant duc de Valentinois et en le pensionnant parmi les officiers de la maison du Roi.

Non-seulement on s'étonne de ne pas voir sa Vie,

composée en italien par Tomaso Tomasi (c'est-à-dire le folliculaire Gregorio Leti) et traduite en français par un anonyme, qui peut être le protestant Freschot; non seulement on voudrait que mention eût été faite de l'entrée de César Borgia à Chinon le 18 octobre 1498, entrée décrite par Brantôme dans ses *Hommes illustres étrangers*, d'après *un vieux discours en rime manuscrit;* mais encore on ne conçoit pas pourquoi le *Diarium* de Burchard, placé plus haut sous le n° 17,363 dans le Règne de Charles VIII, n'a point été rapporté de préférence au règne de Louis XII, puisque les manuscrits de ce curieux journal finissent à l'année 1506 et ne remplissent pas moins de cinq volumes in-4°, où Leibnitz a puisé seulement la matière d'un petit in-4° publié à Hanovre en 1696. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France*, qui citent sous le n° 17,368 la savante dissertation dans laquelle Foncemagne examine les principaux manuscrits du *Diarium*, n'ont pas l'air de se douter que l'original soit plus étendu que l'imprimé. Fevret de Fontette, membre de l'Académie des inscriptions, est coupable de n'avoir pas mieux consulté les Mémoires de cette savante Académie.

N° 17,421. L'erreur de cet article est impardonnable, puisque le manuscrit qu'il indique est fort longuement décrit dans les *Monuments de la monarchie françoise*, par Montfaucon, qui en a fait graver les admirables miniatures. Cette *Histoire de l'expédition faite sur les Genois*, etc., par Jean des Marais, n'est

autre que le *Voyage de Gênes*, par Jean Marot, poëme historique plusieurs fois imprimé. Il eût été important de remarquer que la miniature, qui représente Louis XII entrant à cheval dans Gênes, constate un fait connu, que la tradition seule avait transmis et que les historiens ont, depuis Mézeray, enregistré sans en pouvoir signaler la source : dans cette miniature, Louis XII est vêtu d'une cotte d'armes semée d'abeilles volant autour de leur reine, avec cette devise célèbre : *Non utitur aculeo rex cui paremus.*

N° 17,422. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* se sont trompés en disant que le troisième tome de la *Chronique des gestes du roi Louis XII*, par Jean d'Auton, ne se trouve plus à la Bibliothèque du Roi. Ce volume, coté 8421, a été, il est vrai, maladroitement séparé des deux premiers tomes, cotés 9700 et 9701 dans le catalogue de l'ancien Fonds. Théodore Godefroy, qui a publié les années 1506 et 1507 de la Chronique, contenues dans ce volume, l'avait sans doute gardé longtemps dans son cabinet; mais le volume fut réintégré à la Bibliothèque du Roi, bien avant l'impression de la *Bibliothèque historique de la France.*

Quant aux trois, et non *quatre*, années (1503, 1504 et 1505) de la Chronique, qui ne furent pas mises au jour par les Godefroy, Dreux du Radier en a fait un long extrait inséré dans sa *Bibliothèque historique du Poitou*, tome II, pages 30 et suivantes. Or, l'ouvrage de Dreux du Radier avait paru dès 1754,

et les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* n'ont pas eu connaissance, avant 1779, de l'extrait donné par la *Bibliothèque historique du Poitou*, puisque le premier Supplément seul y renvoie le lecteur, sans lui apprendre toutefois que Dreux du Radier s'est attaché à extraire la partie inédite du manuscrit de Jean d'Auton.

N° 17,423. Les notes de Théodore Godefroy, qui terminent ce volume formant deux parties, contiennent des éclaircissements tirés des auteurs italiens. Il était nécessaire de remarquer que le texte de cette édition n'est pas conforme à celui du manuscrit, et que l'éditeur, en le rajeunissant suivant son système ordinaire, a supprimé des paragraphes et même des chapitres entiers

N° 17,424. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* ne connaissaient pas la traduction française de ce discours, imprimé in-4° gothique, sans lieu ni date : *La Harangue de Monseigneur de Lodève proposée devant notre saint père le Pape, translatée du latin en françoys nouvellement.* Les bibliographes, égarés par le surnom de *Monseigneur de Lodève*, sous lequel est désigné Guillaume Briçonnet, évêque de Lodève, n'ont pas deviné l'identité du discours latin avec cette harangue, que j'ai publiée d'après le manuscrit original sous le titre de *Remontrances faites au pape Jules II pour le roi de France au roi des Romains*, à la fin des *Chroniques* de Jean d'Auton. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de*

la France auraient procédé plus bibliographiquement en transcrivant d'abord le titre exact de l'édition primitive du texte latin : *Coram Julio secundo, maximo pontifice, sacroque cardineo collegio, pro christianissimo Francorum rege Ludovico XII adversus impudentem et parum consultum calumniatorem Apologia, per rev. Gulielmum Briconnetum.* LUGDUNI, *impensis Vincentii de Portonariis de Tridino*, 1507, petit in-4° de 20 ff.

N° 17,425. « Ce poëme est assez bien fait pour le temps auquel il a été composé. » Est-ce là une *Bibliothèque historique* ou bien un *Cours de littérature?* Le titre du poëme de Valerand de Varanis (*Varanius*), ou Varan, ou Varanne, pouvait être plus fidèlement transcrit.

N° 17,426. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* ont eu tort d'oublier le nom du libraire Guillaume Eustace, un des rivaux de Michel Lenoir et d'Antoine Vérard, qui donnèrent tant d'éclat à la librairie de Paris sous Louis XII. Ils n'eussent pas été taxés de prolixité, en disant que l'auteur était appelé *Divry* par quelques bibliographes et que son livre, dédié à Béraud Stuart, seigneur d'Aubigny, lieutenant du roi en Italie, devait être regardé comme une paraphrase et non une traduction littérale du poëme latin de Charles de Curres.

Nos 17,427 et 17,428. Pourquoi avoir rangé deux éditions du même ouvrage sous deux numéros différents? On aurait donc consacré vingt ou trente articles

aux poëmes macaroniques d'Antoine d'Arène ou du Sablon, ou plutôt de la Sable, ainsi que le nomme La Croix du Maine, si l'on avait voulu décrire toutes les éditions : *Antonii Arena provincialis de Bragardississima villa de Soleris, ad suos compagnones studiantes, qui sunt de persona friantes bassas dansas in galanti stilo bisognatas; cum Guerra romana ad longum sine require, et cum Guerra neapolitana, et cum Revoluta genuensi*, etc.

N° 17,430. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* ont omis plusieurs petites pièces gothiques, du même genre que celle-ci, que nous ne sommes pas parvenus à découvrir; ce que nous n'attribuerons pourtant point à une inexactitude dans le titre. Nous citerons seulement, au nombre des pièces qui manquent ici : *la Bataille et l'assault de Gênes*, in-4°; *la Prise du Bastillon, et réduction de Gênes*, in-4°; *l'Entrée du très-chrestien roy de France en la ville de Gênes*, in-4°. Ces pièces volantes, que multipliaient à l'infini les imprimeries de Paris et des provinces, répandaient alors les nouvelles dans le peuple avec autant de rapidité que nos gazettes, mais souvent avec moins de véracité encore.

N° 17,433. Il était indispensable d'ajouter que ce poëme fait partie de la Chronique en prose du même auteur. Quant à la remarque sur le véritable nom de Jean d'Auton, qui s'écrivait aussi d'Anton (voyez la préface de mon édition), elle aurait pu s'appuyer sur une autorité plus ancienne que celle de La Croix du

Maine, sans prouver que l'une des deux orthographes fût plus correcte que l'autre, car les contemporains du poëte chroniqueur le nomment tantôt *d'Anton* et tantôt *d'Auton*, selon la richesse de la rime, dans les vers qu'ils lui adressent. En outre, on a de la peine à reconnaître les *Épîtres familières* du Traverseur des voyes perilleuses, pseudonyme de Jehan Bouchet, dans ce que les éditeurs appellent *ses poésies*. On aurait pu ajouter que l'*Épître aux Romains*, par J. d'Ivry (ou Divry), est ordinairement jointe à l'édition gothique de *l'Exil de Gênes*.

N° 17,434. Ce titre est défiguré, ou plutôt les éditeurs en ont forgé un, en l'extrayant du titre général d'un volume de pièces relatives à la *dignité* des rois de France et à leur prééminence sur tous les souverains. Au reste, l'*Entrevue de Louis XII et de Ferdinand d'Aragon* fut réimprimée deux ans après dans la Chronique de Jean d'Auton, à la suite de l'Histoire de Cl. de Seyssel, publiée en 1615 par T. Godefroy.

N° 17,436. La clarté historique demandait une note pour expliquer ce que l'écrivain italien entend par la *guerre de Cambray*, c'est-à-dire celle qui fut déclarée aux Vénitiens par le roi de France, l'empereur Maximilien, le pape Jules II et Ferdinand d'Aragon, coalisés dans le traité de Cambrai.

N° 17,437. L'observation de Lenglet-Dufresnoy (dans sa *Méthode pour étudier l'histoire*) au sujet de la circonstance qui avait inspiré ce livre à l'abbé Dubos pendant la guerre de 1701, n'était pas à dédaigner,

puisqu'elle explique la tendance politique de l'ouvrage, dirigé contre les républiques belligérantes. On aurait pu rappeler ici que les détails les plus authentiques et les plus secrets sur cette ligue de Cambrai sont disséminés dans le précieux recueil publié par Jean Godefroy, en 1712, sous le titre de : *Lettres du roi Louis XII et du cardinal Georges d'Amboise, avec plusieurs autres lettres, mémoires*, etc., 4 vol. in-12.

N° 17,438. Pourquoi désigner comme manuscrit une impression gothique? Il fallait aussi mettre en garde les lecteurs contre les fautes qui altèrent le sens de cette édition et prévenir que la *sommation*, ou déclaration de guerre aux Vénitiens, se trouve plus correctement publiée dans les recueils de Traités de Léonard, de Bernard, de Dumont, etc.

N° 17,441. Il serait presque impossible de deviner que cet opuscule, inscrit ici comme un ouvrage séparé, fait partie d'un recueil de mélanges que j'ai cité tout à l'heure à l'occasion de l'article 17,419.

N° 17,442. Le titre porte *le Triomphe* et non *les Triomphes*. On eût donné plus de valeur historique à cette relation, en ajoutant que l'auteur était présent à la bataille d'Agnadel. Cette guerre contre les Vénitiens avait été annoncée par une foule de pièces menaçantes, en prose et en vers, telles que : « *la Com-* « *plainte des Vénitiens; l'Arrest du roy des Romains* « *donné au grant conseil de France; la Légende des* « *Vénitiens, ou aultrement la Chronique abrégée par* « *laquelle est démonstré le très-juste fondement de la*

« *guerre contre eulx*, par Jean Lemaire de Belges; « *l'Entreprinse de Venise, avecque les citez, chasteaulx,* « *forteresses et places que usurpent les Vénitiens, des* « *roys, princes et seigneurs chrestiens*, par P. Grin- « gore, etc. » De toutes ces pièces si palpitantes de haine et de vengeance, les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* n'ont catalogué que le *Libelle des cinq villes d'Italie contre Venise*, par André de la Vigne, sous le n° 17,444, sans y joindre la ballade du même poëte *sur le tremblement de Venise*. Cependant la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet, où sont analysés la plupart de ces pamphlets en vers, était antérieure à la seconde édition de la *Bibliothèque historique de la France*.

N° 17,443. Encore un titre complétement changé, si on le compare à celui-ci : « *l'Excellence et la feli-* « *cité de la victoire que eust le très-chrestien roy de* « *France Loys XII de ce nom, dict Pere du peuple,* « *contre les Vénitiens, en un lieu appelé Aignadel, près* « *la ville de Caravas, en la contrée de Giradade, au* « *pays de Lombardie, l'an de grâce* 1509, *le* 14e « *jour de may, composé par messire Cl. Seyssel*, « *docteur en tous droictz, esleu evesque de Mar-* « *seille*, etc. » Cette fameuse bataille donna lieu à une grande quantité de pièces imprimées en caractères gothiques à Paris et ailleurs, pièces rares et curieuses qui accusent l'oubli des éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France*. Il suffit d'en noter quelques-unes : « *C'est la très-noble et très-excellente*

« *victoire du roy Loys douziesme*; *la bataille d'Agna-*
« *del*, *la prise de Cremone et de l'artillerie, avec*
« *l'envoi des estendards à Saint-Denis; Lettres du*
« *roy à la reine et au chancelier, envoyées du chan-*
« *celier au président de l'échiquier de Normandie*,
« etc. »

N° 17,445. Cette pièce est assurément la même que celle qui fait partie du second livre du *Triomphe du très-chrestien roy de France...*, par Symph. Champier, sous ce titre : « *l'Ordre du camp de Loys douziesme*, *roy de France*, *en la bataille d'Agnadel*, *avec le nombre des gens d'armes et les noms des capitaines.* »

N° 17,449. Théodore Godefroy, avant de donner une édition de Jean de Saint-Gelais, seigneur de Montlieu, d'après le manuscrit de la bibliothèque du baron Hoendorff, avait déjà publié des fragments de cette histoire, sans en nommer l'auteur, dans l'*Histoire de Charles VIII, par Guillaume de Jaligny, André de la Vigne et autres historiens de ce temps-là*, 1617, et dans l'*Histoire de Louis XII, par Cl. de Seyssel, Jean d'Auton et autres auteurs contemporains*, 1615. On ne connaît pas de manuscrit de cette chronique dans les bibliothèques de France, et aucune biographie ne fournit des renseignements sur l'auteur. La manière brusque dont finit l'ouvrage, dans la seule édition que nous en ayons, laisse croire que Godefroy ne l'a pas publié en entier.

N° 17,450. Une note était nécessaire pour dire que ces *Voyages*, malgré la fable allégorique et

mythologique qui les encadre, renferment des documents très-précieux pour l'histoire et très-dignes de foi, puisque Jean Marot accompagnait, en qualité d'historiographe, Louis XII dans ses deux expéditions contre Gênes et Venise. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* auraient dû citer de préférence les éditions originales.

N° 32,459. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* n'ont pas signalé une pièce originale, imprimée dans cette *Histoire du cardinal d'Amboise*, d'après un manuscrit de la bibliothèque d'un sieur Durant, avocat du roi au présidial de Bourges.

C'est un mémoire écrit, de la main d'un domestique du cardinal, sous ce titre : *S'ensuit la triomphante mort de M. Legat.* L'abbé Le Gendre a produit le mémoire parmi les preuves de son Histoire du même cardinal ministre. On s'aperçoit aussi de l'absence d'une autre pièce du temps relative au cardinal : *Les Faits et gestes de très-révérend père en Dieu M. le Legat, translatez de latin en (vers) françois par Me Jean Divry, bachelier en medecine, selon le texte de Fauste Andrelin*, petit in-8° gothique.

N° 17,452. Je suis très-porté à croire que ce Martin Dolet était père du malheureux Étienne Dolet.

N° 17,453. N'était-il pas à propos de mentionner les principales pièces satiriques qui furent publiées en France contre le pape Jules II, sans doute par ordre secret du roi, telles que *l'Espoir de la paix faite à l'honneur de tres-chrestien Loys, XIIe de ce*

nom (8 février 1510), par Gringore; *la Chasse du cerf des cerfs* (allusion au surnom des papes, *servus servorum*), par le même; *la Moralité de l'homme obstiné, jointe au jeu du prince des Sots et Mère-Sotte, et jouée aux Halles le mardi-gras...*, par le même, etc. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* n'ont indiqué que le *Blason du pape* dans leur Supplément, tandis que la *Bibliothèque françoise* de l'abbé Goujet leur offrait, entre autres opuscules marqués au cachet de l'époque, l'*Epistre d'Hector de Troie au roy Louis XII*, par J. d'Auton, et l'*Épistre responsive à Hector de Troye*, par Jean Lemaire, dans laquelle Louis XII raconte à ce prétendu chef de la maison de France la bataille d'Agnadel et la perfidie du pape Jules, non sans faire appel à la mémoire des héros troyens, auxquels Jean Lemaire avait fait remonter l'origine de la monarchie française dans les *Illustrations de la Gaule Belgique*. Cette Épître d'Hector était déjà incorporée, en 1725, dans l'*Histoire du XVI^e^ siècle*, par le ministre David Durand, comme une piquante représentation de l'esprit et des mœurs de l'époque.

N° 17,459. Combien de pièces, de bulletins, de lettres, etc., sur la bataille de Ravennes! Les portefeuilles de Fontanieu, à la Bibliothèque du Roi, en contiennent seuls trois ou quatre qui ont échappé aux éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France*.

N° 17,460. Le Breton Lesconvel, un des inventeurs du *roman historique*, faisait sortir les siens des

histoires de Varillas, mais ce n'est pas un motif suffisant pour donner accès dans la *Bibliothèque historique de la France* à des ouvrages de cette espèce.

N° 17,461. Les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* n'ayant pu lire le nom de l'auteur de cet extrait dans la copie manuscrite de Duchesne, l'ont désigné seulement par son prénom *Siméon*.

Voici le titre de ce fragment, qui est à la page 168, et non 169, du volume 59, et non 19, des Manuscrits de Duchesne : *Extraits des Chroniques de France et de Bourgogne, écrites par Frère Siméon Le Couvreur, liseur en la sainte Théologie, prieur du couvent des Carmes d'Arras;* mais ces extraits, resserrés dans deux feuillets, ne tiennent nullement au règne de Louis XII, puisqu'ils ne vont pas au delà de l'année 1470. Il est vrai qu'ils sont suivis d'extraits de la Chronique (alors inédite) de Molinet, lesquels s'étendent jusqu'à l'année 1505 inclusivement. La personne que Fevret de Fontette avait chargée de l'examen de ces manuscrits a cru que les extraits des deux chroniques appartenaient à une seule et les a attribués naturellement à ce *carme*, qui vivait en effet *environ l'an* 1512. . . . . (1).

(1) 31 ans se sont écoulés depuis que je cherchais ainsi à signaler les lacunes qui existent à chaque page dans la *Bibliothèque historique de la France*, et depuis 31 ans on a déjà mis au jour tant d'ouvrages anciens et nouveaux concernant le règne de Louis XII, que je devrais augmenter de moitié la liste des *désidérata*, qui manquent dans l'édition de Fevret de Fontette et qui eussent aussi manqué dans la nouvelle édition qu'il était question de publier en 1838!

Mais je m'arrête dans ce rapide aperçu de critique sommaire, quoique je n'aie pas encore examiné, en courant, la moitié des articles qui se rapportent au règne de Louis XII. Je ne continuerai donc pas même à énumérer les manuscrits que les éditeurs de la *Bibliothèque historique de la France* pouvaient encore ajouter à la bibliographie de cette époque, la plus pauvre en documents originaux et une des plus intéressantes de nos annales, puisqu'on sent germer en elle tout le XVI^e^ siècle. Je ne m'étendrai pas davantage sur les erreurs de mes devanciers, qui auraient probablement à relever celles que j'ai dû commettre en cherchant les leurs : il y aurait de l'acharnement à poursuivre ce procédé de dépréciation raisonnée et minutieuse, en faisant un corps compacte et effrayant de toutes les fautes qui se perdent et s'effacent dans l'ensemble de cet immense ouvrage, comme les flots de la mer. J'ai prétendu seulement faire toucher du doigt aux incrédules le côté faible de cette *Bibliothèque historique de la France*, qui a vieilli comme toute chose et qui a besoin d'être déchirée par lambeaux pour sortir de nos mains rajeunie et plus parfaite.

Ce ne sont pas des Suppléments partiels qui apporteraient remède à cette insuffisance et à cette imperfection générales : il faut que tout soit nouveau, l'œuvre comme les ouvriers ; il faut que la *Bibliothèque historique de la France* devienne, par les efforts et les travaux de tous, l'unique *trésor des chartes* de notre histoire et serve de base solide aux créations

futures de la science historique. Si le père Lelong et Fevret de Fontette vivaient aujourd'hui, en présence de cette émulation qui entraîne tous les esprits sérieux vers l'étude de l'histoire, ils seraient les premiers à remettre en question leur ouvrage et à le recommencer eux-mêmes, en avouant que nos intentions sont aussi généreuses et loyales que notre zèle est actif et courageux.

TROISIÈME MÉMOIRE ET CONCLUSION.

Ce Mémoire n'est que le Rapport de la Commission qui fut nommée dans le sein du Comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions, pour décider si l'on devait s'occuper d'un Supplément à la *Bibliothèque historique de la France* ou d'une nouvelle édition, corrigée et augmentée, de cet ouvrage. J'avais été chargé par la Commission de rédiger le Rapport, qui concluait à l'adoption de mon projet d'une édition nouvelle de la *Bibliothèque historique de la France.*

Voici donc ce Rapport, qui fut inséré dans le *Journal général de l'instruction publique* du 16 juin 1838, par ordre du ministre, M. le comte de Salvandy :

« La Commission nommée pour examiner le projet d'une nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France* a commencé par rendre hommage au

mérite de ce grand monument bibliographique, où l'étude de l'histoire a trouvé tant de secours et de lumières jusqu'à présent; monument que le Père Lelong a seul fondé dans l'espace de trois années, et que Fevret de Fontette augmenta considérablement, avec la coopération des principaux érudits de son temps. La Commission s'est plu à reconnaître que ce vaste et précieux catalogue ne pouvait pas être mieux fait, à l'époque où il fut publié, en 5 volumes in-folio, et que les erreurs qu'on y remarque aujourd'hui étaient inévitables dans un pareil ouvrage, qui ne peut se perfectionner que lentement en passant d'une édition à une autre.

« Cependant ces erreurs n'ont pas été toutes corrigées par l'important Supplément du tome IV de l'ancienne édition, et les plus légères deviennent graves dans un livre de bibliographie. En outre, l'ancienne édition présente, en général, un mauvais système dans la rédaction des titres d'ouvrages, lesquels sont parfois inexacts, souvent tronqués, même altérés, et toujours soumis à une orthographe moderne qui n'est pas admissible pour les impressions antérieures au siècle de Louis XIV. Quant aux ouvrages écrits en langues étrangères, leurs titres sont ordinairement traduits ou paraphrasés en français, sans qu'on ait eu soin de mettre en regard les titres originaux.

« Les éditeurs de 1768 se sont trompés ou plutôt ont été trompés quelquefois par les catalogues par-

ticuliers qu'ils ont suivis avec trop de confiance, soit dans l'indication des livres et de leur format, soit dans celle des manuscrits et de leur contenu. Ils ont aussi laissé plusieurs lacunes dans différentes classes de leur plan, notamment dans la biographie, qui est la partie la plus négligée ou du moins la plus incomplète, parce que Fevret de Fontette n'était plus là pour la diriger.

« La classification actuelle de la *Bibliothèque historique* n'est pas satisfaisante sous plus d'un rapport, et l'on regrette surtout d'y voir les véritables sources confondues avec les ouvrages de seconde main, défaut capital qui n'est réparable que dans une nouvelle édition.

« De plus, le cadre de la *Bibliothèque historique* est destiné à s'agrandir, en recevant, non-seulement de nombreuses additions d'articles, mais encore des chapitres entiers sur des matières qui n'avaient pas été traitées ou approfondies, telles que *la statistique*, *la marine*, *les beaux-arts*, *l'archéologie*, *la philosophie de l'histoire*, etc. Le dépouillement des recueils de pièces imprimées produirait beaucoup d'articles utiles dans tous les genres, et d'autant plus nécessaires à signaler qu'on ne saurait les découvrir sans fouiller une foule de volumes qu'on ne lit pas et qu'on ne consulte guère, comme les collections de journaux et d'annuaires.

« D'ailleurs, la *Bibliothèque historique* s'arrêtant à 1770 ou 1775, et les matériaux nouveaux, ou connus

depuis l'achèvement de cette publication, formant à eux seuls une masse imposante, il y a urgence, dans tous les cas, à publier, soit un Supplément à l'édition de 1768-78, soit une nouvelle édition générale.

« Or, quel parti choisir entre ces deux alternatives? Voici ce qu'on a objecté en faveur d'un Supplément :

« 1° On en jouirait plus vite que d'une édition entièrement neuve, dont l'exécution demanderait plusieurs années d'un immense travail et, par conséquent, d'un courage qu'on admire en le croyant impossible.

« 2° En cas de lassitude de la part de l'éditeur, on aurait toujours, au lieu d'un tout inachevé, une partie complète qui profiterait d'abord à la science et servirait ensuite à une nouvelle édition qu'on fera tôt ou tard.

« 3° Les frais matériels d'un simple Supplément seraient infiniment plus restreints que ceux occasionnés par une nouvelle édition, qui ne remplirait pas moins de huit volumes in-4°.

« Nous répondrons à ces objections, et nous ferons aussi valoir en même temps quelques raisons puissantes.

« 1° Un Supplément, en effet, est un moyen prompt et économique de compléter un ouvrage volumineux, lorsqu'il n'en doit être que la plus petite partie : mais, dans le cas présent, le Supplément devant avoir à peu près l'étendue de l'ouvrage principal, il faut

renoncer à l'entreprendre, sous peine d'incohérence.

« 2° Une nouvelle édition permettrait bien des améliorations notables dans l'ensemble et dans les détails, améliorations qui ne peuvent être l'objet d'un Supplément et à la tête desquelles il suffit de citer une meilleure distribution des matières.

« 3° Comme il existe déjà deux Suppléments dans l'ancienne édition, un troisième rendrait les recherches extrêmement longues et embrouillées, ce qui ôterait tout le bénéfice d'un ouvrage de cette nature. On est forcé d'établir en principe que le mode des Suppléments est incompatible avec l'essence même d'un livre de bibliographie usuelle.

« 4° Un Supplément exigerait presque autant de peines et de temps, ou, si l'on peut s'exprimer ainsi, de frais intellectuels, qu'une nouvelle édition, puisque, dans les deux cas, on serait tenu de repasser et de vérifier un à un les articles de l'ancienne.

« 5° Dans une nouvelle édition, les matières pourraient être distribuées de telle sorte que chaque volume ferait un tout et, pour ainsi dire, une bibliographie spéciale.

« Quant à la manière dont la nouvelle édition serait exécutée, la Commission a jugé convenable de s'en référer à la sagesse du Comité, en lui soumettant toutefois quelques observations sommaires qui se sont offertes à elle dans l'examen de la question préalable. La Commission pense que la *Bibliothèque*

historique de la France ne doit pas être un catalogue de manuscrits. Elle propose donc de ne s'attacher qu'à ceux qui n'ont jamais été publiés intégralement ou qui présentent des différences caractéristiques avec les imprimés. Pour les manuscrits dont la trace est perdue, ils sont bons à réunir dans la classe des *Desiderata*.

« La Commission pense que la *Bibliothèque historique de la France* ne doit pas être un répertoire d'archives : elle est donc d'avis que l'on se contente d'y indiquer les grandes collections spéciales qui ont été ou seront inventoriées séparément. On n'oublierait pas néanmoins de passer en revue les cent cinquante mille cartes levées à la Bibliothèque du Roi sous la direction de M. Champollion, et l'on y ferait sans doute une ample moisson.

« Un membre de la Commission ayant manifesté le désir de voir l'*histoire naturelle* retranchée de la *Bibliothèque historique* et cataloguée à part avec les développements que cette science réclame, la majorité a pensé qu'il était plus prudent de maintenir la classe adoptée par le Père Lelong et par Fevret de Fontette, en y faisant seulement entrer les articles susceptibles de fournir des renseignements historiques.

« Enfin la Commission n'hésiterait pas à comprendre dans une nouvelle édition l'histoire de la Révolution ; elle pencherait même pour qu'on la continuât jusqu'en 1815, mais non au delà, parce que les documents postérieurs à cette époque, qui peut être

considérée comme une limite naturelle, ne sont pas encore assez nombreux ni assez élaborés pour composer un corps d'histoire.

« La Commission résume son opinion en déclarant qu'une nouvelle édition de la *Bibliothèque historique de la France*, largement et soigneusement conçue, serait une des plus belles entreprises que le Comité pût faire naître à côté des trois grands recueils commencés sous ses auspices : les *Cartulaires*, les *Annales des Communes* et les *Registres du Parlement de Paris*. »

Tout allait au gré de mes vœux; je croyais pouvoir enfin réaliser le projet que j'avais formé depuis dix ans, et auquel je m'étais préparé par mes études bibliographiques sur les sources de l'histoire de France. Le Comité des Chartes, Chroniques et Inscriptions m'avait désigné tout d'une voix pour être l'éditeur de la *Nouvelle Bibliothèque historique de la France*. On me demanda un plan et je l'improvisai, en quelques heures, pour ainsi dire, tant j'étais pénétré de mon sujet. Ce plan fut imprimé immédiatement et distribué à mes collègues, qui voulurent l'examiner à tête reposée en le comparant avec celui de l'ancienne édition de Fevret de Fontette. Je ne me possédais pas de joie et je commençais à mettre en ordre les matériaux de l'énorme travail que j'avais sollicité et que j'acceptais *pour l'honneur* de la bibliographie française.

Hélas ! voici tout ce qui en reste :

PLAN GÉNÉRAL DE LA NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE DE LA FRANCE.

TOME PREMIER.

Préface de cette troisième édition, avec analyse des préfaces de la première et de la seconde édition.

I. *Préliminaires généraux.*

Traités et dissertations sur la manière de lire l'histoire de France, de l'étudier et de l'écrire.

II. *Histoire naturelle de la France.*

1° Traités généraux sur l'histoire naturelle de la France.

2° Géologie : histoire naturelle de la terre et des montagnes.

3° Hydrologie : histoire naturelle de l'eau ; mers, fleuves, étangs, sources, eaux minérales.

4° Aérologie : traités de l'air et de ses influences; histoire des épidémies.

5° Minéralogie, métallurgie et lithologie.

6° Botanique : plantes, arbres, fleurs, etc.

7° Culture des terres : forêts, champs, vignes, jardins, etc.

8° Zoologie : quadrupèdes, oiseaux, poissons, reptiles, insectes.

— Économie rurale : éducation des troupeaux, haras.

9° Phénomènes, curiosités de la nature, jeux du hasard.

III. *Géographie des Gaules et de la France.*

1° Traités généraux, dictionnaires, atlas, etc.

2° Géographie des Gaules : cartes, traités, dissertations.

3° Géographie du moyen âge : cartes, traités, notices, nomenclatures.

4° Géographie moderne.

— Cartes générales de la France, de ses côtes, de ses rivières et de ses canaux.

— Cartes particulières des provinces et plans topographiques des villes.

— Traités et descriptions géographiques de la France en général, de ses rivières et de ses provinces.

— Voyages en France, itinéraires, guides, etc.

IV. *Chronologie de l'histoire de France.*

V. *Histoire fabuleuse de la France.*

VI. *Histoire des anciens Gaulois.*

1° Histoires générales et particulières des anciens Gaulois.

2° Traités et dissertations sur leur antiquité, leur religion, leurs monuments, leur langue, leurs mœurs, etc.

VII. *Histoire générale du royaume de France depuis Clovis.*

1° Introduction : traités concernant l'établissement des Francs et de la monarchie française dans les Gaules.

2° Histoires générales, plans, sommaires et abrégés, de l'histoire de France.

3° Grandes collections historiques, tant manuscrites qu'imprimées.

4° Recueils de pièces et mélanges généraux.

Ce volume n'emprunterait pas plus de 5,000 articles à l'ancienne édition, mais on en ajouterait au moins autant sur les chapitres que les derniers éditeurs ont à peine effleurés, tels que l'*histoire naturelle*, l'*histoire des anciens Gaulois*, etc.

TOME SECOND.

VIII. *Histoire particulière des rois de France.*

1° Introduction : collections de vies, d'éloges, de portraits des rois de France.

2° Histoire des rois de la première race.

3° Histoire des rois de la seconde race.

4° Histoire des rois de la troisième race.

L'histoire de chaque race serait divisée par règne; chaque règne formerait quatre sections distinctes : 1° Chroniques et histoires originales de chaque règne; 2° Histoire chronologique des règnes, par les pièces contemporaines relatives aux événements; 3° Histoire satirique et allégorique (division indispensable,

surtout pour les règnes de Henri III, de Louis XIII et de Louis XIV); 4° Histoires de seconde main, ou compilations, traités, dissertations, opuscules rétrospectifs, sans y admettre toutefois les romans de pure imagination et les poëmes composés postérieurement au sujet et à la circonstance, comme l'ont fait les derniers éditeurs.

Ce volume comprendrait environ 9,200 articles de l'ancienne édition; mais ce nombre se trouverait réduit à moins de 8,000 par les suppressions. On y ajouterait bien 3,000 nouveaux articles.

TOME TROISIÈME.

IX. *Histoire de la famille royale.*

1° Généalogies des rois des trois races.

2° Histoire des reines de France.

3° Histoires généalogiques des princes et princesses du sang.

4° Histoires des alliances de la famille royale, sous les trois races.

X. *Histoire de la noblesse de France.*

1° Introduction : traités de la noblesse en France, fiefs, franc-alleu, ban et arrière-ban, titres et priviléges, noms et surnoms.

2° Traités de blason et armoriaux.

3° Histoire de la chevalerie.

4° Histoire des ordres militaires : Les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de Rhodes et

de Malte; les Templiers, les chevaliers du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, du Saint-Esprit, de la Toison d'or, de Saint-Michel, de Saint-Louis, etc.

5° Généalogies des principales familles nobles de France.

6° Histoire des grands-officiers de la maison du roi : grands-aumôniers, grands-chambellans, grands-écuyers, grands-bouteillers, grands-pannetiers, etc.

Ce volume comprendrait plus de 6,000 articles de l'ancienne édition, mais le chapitre des généalogies particulières fournirait une foule d'additions importantes.

TOME QUATRIÈME.

XI. *Histoire du gouvernement de la France.*

1° Traités concernant les titres et prééminences des rois de France.

2° Recueils des lois et ordonnances des rois.

3° Domaine du roi; droits de la couronne sur les États voisins.

4° Majorité des rois; régences; lits de justice; états généraux.

5° Pairie et grands-officiers de la couronne : maires du palais, connétables, chanceliers et gardes des sceaux, maréchaux, amiraux, généraux des galères, grands-maîtres des arbalétriers, etc.

6° Traités des grandes magistratures de France : grande-chancellerie, parlements, chambres des comptes, cours des aides, cours des monnaies, et juridic-

tions inférieures pour l'administration de la justice.

— Vies des principaux officiers des parlements.

7° Conseils privés des rois; ministres célèbres; secrétaires d'État; ambassadeurs, etc.

8° Traités de la France avec les États voisins.

— Dépêches, ambassades, négociations, affaires étrangères.

8° Traités concernant les finances du roi.

9° Traités concernant la guerre et la milice.

— Vies des hommes de guerre, grands capitaines et soldats illustres.

10° Traités concernant la marine.

— Vies des marins illustres.

11° Traités de politique générale et particulière.

XII. *Histoire du peuple.*

1° Traités de la condition des personnes en France.

2° Communes et cartulaires des mairies.

3° Coutumiers et lois populaires.

4° Corporations et métiers.

5° Impôts; commerce.

6° État de la population à diverses époques.

Ce volume comprendra environ 8,370 articles de l'ancienne édition : l'*Histoire du peuple* sera presque entièrement nouvelle.

TOME CINQUIÈME.

XIII. *Histoire de la religion et du culte.*

1° Histoires générales et abrégés de l'histoire ecclésiastique de France.

2° Origines des églises de France.

3° Vies des saints et saintes de France.

4° Histoire des miracles et des lieux consacrés à la Vierge et aux saints.

5° Histoire des personnes inspirées, visionnaires, possédées, etc.

6° Histoire des hérésies : Vaudois, Albigeois, Calvinistes, etc.

7° Histoire des schismes et des contestations religieuses.

8° Actes des conciles et synodes de France; assemblées du clergé.

9° Des droits et des bénéfices de l'Église de France.

— Droit canonique.

— Libertés de l'Église gallicane.

— Bénéfices.

10° Histoire des papes et des cardinaux français.

11° Histoire des églises métropolitaines et de leurs suffragants.

12° Pouillés des diocèses.

13° Histoire des ordres monastiques et de leurs monastères, avec indication des cartulaires.

— Ordres de Saint-Benoît, de Cîteaux, de Grandmont, et chanoines réguliers; religieux mendiants; jésuites.

— Vies des religieux illustres par leurs vertus et leurs talents.

Ce volume comprendrait plus de 11,000 articles de l'ancienne édition; 2,000 articles de l'histoire ecclésiastique seraient reportés dans l'histoire des provinces et des villes. Il n'y aurait pas 1,000 articles nouveaux, cette partie ayant été faite avec plus de soin que toutes les autres.

TOME SIXIÈME.

XIV. *Histoires des provinces et des villes.*

1° Gouvernement de Picardie.
2° — de Champagne.
3° — de l'Ile-de-France.
4° — de Normandie.
5° — de Bretagne.
6° — de l'Orléanais.
7° — de Bourgogne.
8° — du Lyonnais.
9° — de Guyenne et Gascogne.
10° — de Languedoc.
11° — du Dauphiné.
12° — de Provence.
13° Histoires des provinces réunies à la couronne sous les derniers rois : Roussillon, Franche-Comté,

Alsace, les Trois-Évêchés, Lorraine et Barrois, Artois et Cambrésis, Flandre et Hainaut français.

14° Histoire des pays qui appartenaient à l'ancienne Gaule et qui ne sont plus à la France.

15° Colonies françaises en Amérique, en Asie et en Afrique.

Ce volume comprendrait plus de 7,500 articles de l'ancienne édition; mais l'histoire de la Bourgogne serait le seul chapitre qui ne fournirait pas une grande augmentation d'articles.

TOME SEPTIÈME.

XV. *Histoire des antiquités de la France.*

1° Numismatique, inscriptions, sceaux, monuments, tombeaux, etc.

2° Mœurs et usages; costumes, avec les tables des recueils de Montfaucon, de Gaignières, de Willemin, etc.

3° Cérémonial de la cour et de la ville : sacres, mariages, entrées des rois et des reines.

XVI. *Histoire des arts.*

1° Architecture, sculpture, gravure, peinture, académies.

— Vie des artistes.

2° Imprimerie et imprimeurs.

XVII. *Histoire de la langue et de la littérature.*

Grammaire, éloquence, poésie, théâtre, académies, universités.

— Vie des littérateurs.

XVIII. *Histoire des sciences et des découvertes.*

Sciences exactes, mathématiques, astronomie, chimie et alchimie; découvertes; voyages scientifiques, etc.

— Vies des savants.

XIX. *Biographie.*

1° Dictionnaires et recueils biographiques.

2° Biographie générale par ordre alphabétique, avec renvoi aux différentes classes où se trouvent réparties les vies particulières.

Cette forme adoptée permettra de faire entrer dans le catalogue toutes les vies des hommes et femmes illustres, qui auront été réservées et mises à part comme ne se rapportant pas essentiellement aux divisions de l'ouvrage.

XX. *Bibliographie.*

1° Catalogues de manuscrits, de bibliothèques publiques et particulières, d'historiens, etc. Journaux et extraits historiques.

2° *Desiderata* ou liste des livres dont l'existence est douteuse et des manuscrits qui ne se trouvent plus.

XXI. *Bibliothèque iconologique.*

Catalogue des portraits gravés des hommes célèbres de la France.

Ce volume ne contiendrait que 4,750 articles environ de l'ancienne édition, mais on voit du premier

coup d'œil combien il pourrait être enrichi et perfectionné.

TOMES SEPTIÈME ET HUITIÈME.

Histoire de la Révolution et de la France moderne, depuis 1789 jusqu'en 1815.

TOME DIXIÈME.

Tables générales.

Ce plan sommaire devait être lu et approuvé dans la séance du 8 juillet 1838. Cette séance, en effet, fut remplie par une savante discussion qui aboutit seulement à l'adoption du plan pour le premier livre de l'édition projetée, comme on le verra dans l'extrait du procès-verbal :

« La discussion s'engage sur le plan d'une nouvelle *Bibliothèque historique de la France*. MM. Daunou, Duval, Champollion, Guérard, Lacroix, y prennent part tour à tour. Cette discussion amène, sur quatre points, des réclamations au plan du premier livre projeté par la Commission, plan qui demeure annexé au présent procès-verbal. Par suite de ces rectifications, il est arrêté : 1° que les préfaces des premières éditions seront reproduites intégralement; 2° que le chapitre s'ouvrira par un article intitulé : *Géographie physique*, et comprendra un paragraphe intitulé : *Oréologie*, etc., etc.; 3° que, dans le troisième chapitre, l'article intitulé : *Histoire fabuleuse* comprendra les ouvrages dont le contenu ne pourra

se rapporter directement à l'une des divisions historiques de l'ouvrage; les ouvrages fabuleux qui pourront être classés sous une division historique ne seront indiqués que par renvoi à l'article intitulé : *Histoire fabuleuse;* 4° enfin, l'article intitulé : *Histoire des anciens Gaulois*, se subdivisera en deux paragraphes : 1° histoire des anciens Gaulois; 2° histoire des Gaulois depuis l'invasion des Romains jusqu'à celle des Francs.

« Le plan du premier livre est adopté, sauf ces modifications.

« Le Comité désire se réunir le dimanche 15 juillet, pour continuer la discussion de ce plan. »

Je sortis, fort triste, de la séance du Comité, malgré les encouragements et les éloges que j'y avais reçus; j'étais assailli par un fâcheux pressentiment et je me disais dans mon for intérieur que mon édition de la *Bibliothèque historique de la France* allait s'évanouir en fumée. Ne fallait-il pas encore dix ou douze séances du Comité pour achever la discussion du plan? Il y avait aussi des répugnances et des hostilités sourdes contre le projet, sinon contre son auteur.

Le lendemain, je tombai gravement malade et ne pus assister davantage aux séances, dans lesquelles il ne fut plus question de la *Bibliothèque historique de la France*. On croyait que je n'en relèverais pas, et l'on m'enterrait déjà sans façon avec le Père Lelong et Fevret de Fontette. Je partis pour l'Italie, afin de

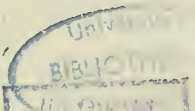

rétablir ma santé, et j'y restai moribond pendant plus d'une année. Pendant ce temps-là, un maudit domestique, qui avait en horreur le papier noirci, jeta au feu toutes les notes que j'avais recueillies pour mon édition future de la Bibliothèque historique de la France. Dieu sait si je fulminai contre ce nouvel Érostrate!

« Monsieur fait beaucoup de bruit pour rien, me dit le bourreau. Je sais le respect que je dois aux manuscrits de Monsieur; mais c'était un tas de petits brimborions de papiers que le chiffonnier n'aurait pas même pris la peine de ramasser dans la rue! »

LA COLLECTION JABACH

ET

LES DESSINS DE RAPHAEL.

On sait qu'une bonne partie des dessins de l'ancien Cabinet du roi provient de la collection du banquier allemand Jabach, qui avait acheté en Angleterre les plus belles pièces des collections d'art de Charles I^er^, vendues à l'encan en 1650. M. le comte Léon de Laborde, dans son ouvrage si curieux et si plein de choses intitulé *le Palais Mazarin*, a donné pour la première fois quelques renseignements tout à fait nouveaux sur la vente des dessins de la collection Jabach, à Louis XIV, en 1671. Ces renseignements, il les a extraits d'un manuscrit original, du fonds Cangé (n° 16), conservé à la Bibliothèque Impériale et coté aujourd'hui 7230. Ce manuscrit, de format in-folio, contient non-seulement les inventaires des dessins, mais encore différentes lettres et plusieurs documents relatifs à la

cession qui en fut faite au roi par l'entremise de Colbert et d'après les conseils du peintre Lebrun.

Depuis la publication du précieux livre de M. de Laborde, M. Tarral, dans une de ses Lettres sur le Musée du Louvre, est revenu sur la vente des tableaux et des dessins de ce qu'on appelle la *seconde collection Jabach*, la première ayant été acquise presque en totalité par le cardinal Mazarin vingt ans auparavant. M. Tarral a publié une lettre inédite de Jabach, pour nous faire connaître les difficultés que cet amateur avait eues à surmonter dans l'affaire de sa dernière vente.

Mais ni M. Tarral ni M. de Laborde n'ont remarqué qu'un grand nombre de dessins vendus au roi n'avaient jamais été livrés, et que les tableaux, dont l'inventaire a été soustrait ou anéanti, ont sans doute donné lieu à des détournements du même genre. Il est certain que des dessins qui auraient dû entrer alors dans le Cabinet du roi se sont retrouvés plus tard dans la collection de Crozat et dans d'autres collections célèbres, notamment dans celle du roi de Hollande, dispersée aux enchères, sous nos yeux, durant l'année 1849.

Nous avons donc réuni et classé toutes les pièces qui concernent la dernière vente de Jabach, que nous sommes forcé, après sérieux examen, de considérer comme un spéculateur de mauvaise foi. Nous ne contestons pas, d'ailleurs, que ce fût un très-fin connaisseur en matière d'art. La publication complète

de ces documents jettera beaucoup de jour sur des circonstances encore inconnues de la vente, qui a pleinement justifié les défiances de Lebrun et surtout celles de Charles Perrault.

Lorsque Jabach voulut vendre au roi toutes les collections d'art qu'il possédait encore, il en fit porter les plus beaux échantillons de son hôtel à l'hôtel de Grammont, où ils furent mis sous les yeux de Colbert, au mois de décembre 1670, et les négociations pour la vente s'entamèrent : elles durèrent trois mois; le marché fut signé au milieu de mars 1671; le payement eut lieu comptant à la fin de ce même mois; mais la livraison des objets vendus ne fut entièrement effectuée que le 27 mai suivant.

Voici la première lettre de Jabach à M. Du Metz, trésorier des parties casuelles :

« Ce vendredi, 6 février 1671.

« Je vous envoie, Monsieur, l'inventaire d'une des cinq collections pour sçavoir s'il est à vostre gré : les autres s'achevent, et je vous prie de me faire sçavoir si, en vous envoiant une des collections que j'ay icy, vous trouverés à propos de m'en renvoier une de celles qui sont chez vous, affin que j'en fasse pareillement faire l'inventaire et vous le renvoie après pour avoir l'autre et finir par ce moien-là. Je vous assure que c'est une besogne bien penible, mais il en faut faire une fin dans demain, Dieu aydant, quoy que j'aie de la peine à me soustenir debout, tant me

trouve-ie foible des deux saignées qu'il m'a fallû souffrir pour contenter M^rs^ les médecins.

« Je reste, Monsieur,

« Votre très humble et obeissant serviteur,

« JABACH »

On voit que Jabach avait déposé plusieurs parties de sa collection entre les mains de M. Du Metz, probablement pour que Colbert pût les faire examiner ou les examinât lui-même. Le premier inventaire, remis à M. Du Metz, est celui qui comprend les dessins de Raphaël et de son École.

La décision du ministre ne se fit pas attendre : il ordonna que tous les dessins et tous les tableaux de la collection fussent apportés à l'hôtel de Grammont. Jabach écrit à M. Du Metz :

« Ce 7 février 1671.

« Je feray donc tout partir demain de grand matin, conformement à la volonté de Monseigneur, et vous prie, Monsieur, de vouloir donner des ordres dès à ce soir à l'hostel de Grammont, affin que quelqu'un s'y trouve pour les rescevoir et ranger. Je me donneray le bien de vous advertir demain comment les voiages auront succedé, et vous suis cependant,

« Monsieur,

« Très humble et obeissant serviteur,

« JABACH. »

Jabach s'est conformé aux ordres de Colbert : il a tout envoyé, mais on ne lui accuse pas réception de son envoi et il ne peut même pénétrer jusqu'au trésorier. Il écrit, tout inquiet du sort de ses collections :

« Ce lundi, 9 février 1671.

« Je vous fis sçavoir hyer au matin, Monsieur, que le tout estoit parti et heureusement arrivé à l'hostel de Grammond, non obstant le mauvais temps. J'ay esté du depuis deux fois chez vous pour avoir le bien de vous entretenir plus particulierement et rescevoir vos ordres sur ce qu'il reste à faire, sçavoir si trouvés à propos, non pas que je me rende chez vous à quelque heure de ce iour, ou bien chez Monsigneur, ou bien à l'hostel de Grammond, pour avoir l'honneur de faire la reverence à mondit signeur et estre present à la vue qu'il prendra de ces meubles, ou bien si je ne m'y doibs point trouver du tout. De grace, là dessus, un mot de vos nouvelles. Voicy un inventaire d'une autre collection de dessins. A ce soir, vous en aurés un troisiesme, et je reste cependant,

« Monsieur,

« Votre très humble et obeissant serviteur,

« Jabach. »

La réponse du trésorier ne fut pas sans doute telle que Jabach la désirait. On lui demandait de nouveaux renseignements sur l'importance de ses collections. Il se hâte d'envoyer un état de tous les

dessins qu'il regarde déjà comme vendus au roi : Voici cet État écrit de sa main :

« 640 desseins de l'Escole de Rafael,
448 dito Escoles de Venise et Lombardie,
517 dito l'Escole de Florence,
653 dito l'Escole de Carache et Modene,
309 dito Escoles d'Allemagne et Flandres.

2,567
64 dito copiés d'après Rafael et Jules.

2,631 desseins d'ordonnances, collés et dorés, en six portefeuilles.
2,911 dito, non collés, estant le rebut de la collection.

5,542 desseins, en tout, vendus au roy. »

Il joint à cet état des Dessins un autre état de tous les objets d'art qu'il voulait vendre en même temps, avec les prix d'estimation :

« 2,631 desseins d'ord., collés, un à 100 l. 263,100 l.
1,516 dito, non collés, à 25 l. 37,900
1,395 dito, figures et testes, à 5 l. 6,975
101 tableaux.... reviennent à 155,450
... dito, restants chez nous, 32,300
Diamants, 22,000
Bustes, bas-reliefs, marbres, 28,700
Sept grands bronzes, 6,500
Meubles de la maison, vaisselle d'argent, 12,800
212 planches gravées, 15,300

581,025 »

La lettre suivante à M. Du Metz accompagnait les deux pièces précédentes :

« Ce lundi, 16 février 1671.

« Je vous envoie, Monsieur, cy enclos un Estat de touts mes dessins, dont ceux marqués × à costé sont presentement à l'hostel de Grammond, conformement à vos ordres. Il y a aussi 101 tableaux specifiés par le memoire encore cy joinct, et le porteur vous delivrera un roulleau, dans lequel il y a l'inventaire commencé de la collection de Rafael à mettre au net et son brouillion. Je me donneray l'honneur de vous aller trouver à l'hostel de Grammond et de vous assurer combien je vous suis,

« Monsieur,

« Très humble et très obeissant serviteur,

« JABACH.

« Au memoire des tableaux est arrivé un malheur, de sorte qu'il le faut rescrire. »

Lebrun avait été chargé par Colbert de faire un rapport détaillé sur les collections de Jabach. Il se montrait assez mal disposé pour l'acquisition des Tableaux, et l'on peut croire qu'il n'était pas tout à fait impartial, mais il semblait prendre à cœur l'affaire des Dessins.

Il remit à M. Du Metz cette Note autographe, non

signée, qui ne fut probablement pas connue de Jabach :

« Le prix que M. Jaback demande de ses desseins paroist exorbitant; à la vérité, il y a quelques grands desseins de Raphaël, Jules Romain et autres grands maistres, qui sont considérables, mais il y en a aussy quantité de ces mesmes maistres, qui sont fort petits, où il y a peu de travail, et beaucoup de peu finis.

« L'on croit que, pour régler le prix de ces desseins, il en fault considérer en quelque façon la rareté, et combien il cousteroit pour en faire faire de semblables et d'une aussy grande ordonnance, mesmes par des peintres médiocres, ou mesmes pour en faire faire des copies. Car si l'on voulloit avoir esgard à ce qu'ils ont cousté, l'on estime que led. sieur Jaback les a peut-estre plus achepté qu'il n'en demande.

« Pour la rareté, il est constant qu'il n'y a point de collection de desseins semblable dans l'Europe, ny mesme qui en approche.

« Quant au prix que l'on demanderoit pour en faire faire de pareille grandeur et autant chargés d'ouvrage, ou mesme pour les copies, M^r^ ne croit pas que personne voulust entreprendre de le faire, à moins de deux ou trois cens livres pour les grands, et de 20, 25, 30, 40 et 50 livres pour les petits.

« De manière que l'on estime que l'on pourroit offrir 60 liv. de chacun des 2,631 desseins d'or-

donnances collés sur de la charte, qui reviendroyent à. . . . . 157,860 liv.

« Des 1,516 desseins non collés, 10 ou 12 livres pièce, l'un portant l'autre. . . . . 15,160 »

« Et des 1,395 desseins de figures et testes, sur le pied de 3 liv. pièce. . 4,185 »

« Et à l'esgard des 101 tableaux, l'on estime que l'on pourroit rabattre le tiers de ce que l'on en demande. . 103,634 »

« Cy resteroit. . . 280,839 l. »

Jabach apprit avec douleur la réduction énorme qu'on faisait subir à son prix d'estimation, qu'il assurait être inférieur à ses déboursés; il fit des démarches réitérées, pour obtenir des conditions meilleures : il ne put rien tirer de Colbert, et le marché, qu'il considérait comme conclu, fut sur le point de se rompre. Après vingt jours de pourparlers et d'efforts inutiles, Jabach écrivit à M. Du Metz cette lettre désespérée :

« Paris, 10 mars 1671.

« Sur l'espérance que vous me donnastes hier, Monsieur, de voir bientost mon malheureux affaire de Dessins et Tableaux terminé, je vous envoie icy joint encore un inventaire des 460 dessins qui font partie des 1,516 que j'ay mis sur le mémoire à 25 L. Je donne au plus fin d'en trouver des pareils à 50 L.; vous savés, Monsieur, qu'il y en a 5,542, en

tout, desquels je pourrois facilement mettre 7 à 800 à part, qui, l'un portant l'autre, me reviennent à plus de 100 écus pièce, et en valent plus de 300 chascun : aussi, ne doivent-ils pas passer pour dessins, ains pour des meilleurs et plus friands tableaux de l'Europe, lorsqu'ils seront embordurés; tout homme cognoissant vous le peut dire, et Monsieur le Brun, mieux que personne, en ayant une cognoissance plus achevée. Vous y ferés telle reflection qu'il vous plaira : pourveu que me sortiés d'affaire et qu'après tant de remises, je puisse finalement sçavoir de quelle mort je dois mourir, je seray contant. Le seul mal que j'y prevois est qu'ils sont et trop beaux et en trop grand nombre : s'ils estoient moins bons et en moindre quantité, leur prix aggréeroit d'advantage et feroit ma condition assurement meilleure, mais comme je vais toujours le grand chemin, je n'en ay rien voulû separer et y ay tout laissé jusques aux copies que j'avois fait faire avec soin pour m'en servir un jour, au defaut des originaux. Vous les y trouverés aussi, et, voiant de quelle façon j'y vais, vous aurés, j'espere, la bonté de me rendre quelque justice et addoucir mon mal. Je parle à vous, Monsieur, ne cognoissant autre à qui m'addresser; si M. Perrault estoit de mes juges, je le prierois de me traiter en ce rencontre icy en Crestien et non en More, et surtout de contribuer à l'achevement d'un ouvrage qui a tant tresné et me donne continuellement et m'a donné tant de pene par là.

Considérés, au nom de Dieu, que je me trouve entre le marteau et l'enclume, et j'ay à faire à des gens avec qui il n'y a aucun quartier.

« Je vous en conjure derechef du fond du cœur, estant, Monsieur, votre très humble et obeissant serviteur,

« JABACH. »

La vente fut enfin décidée sur les bases que Lebrun avait fixées, en diminuant toutefois 60,000 liv. environ sur le prix d'estimation, et Jabach dut subir ces conditions qui lui semblaient bien dures de la part de Louis XIV; mais Colbert n'était pas homme à payer plus qu'il ne fallait, et il eût plutôt renoncé à faire entrer ces belles collections dans le Cabinet du roi. Une ordonnance, dont il n'existe plus que la minute, régla ainsi le payement des 101 tableaux et des 5,542 dessins que Jabach vendait au roi :

« Garde de mon Trésor royal Maistre Estienne Jehannot, sieur de Bartillat, payez comptant au Trésorier général de mes bastimens, arts et manufactures de France, Maistre Charles le Besgue, la somme de deux cens vingt un mil huit cens trente trois livres six sols huict deniers pour employer au faict de sa charge : mesme icelle delivrer au s^r. Jabak II^cXX^m. livres pour son payement de cent un tableaux et de cinq mil cinq cens quarante deux dessins de toutes les escolles des meilleurs maistres, qu'il m'a vendus et livrez dans mon Cabinet des tableaux, le tout suivant les ordonnances particulières du s^r. Colbert,

surintendant et ordonnateur général des bastimens, arts et manufactures de France, et XVIIIcXXXIII livres VI sols VIII deniers, pour les taxations dudit trésorier, à raison de II deniers pour livre.

« Faict à St. Germain en Laye, le 29 mars 1671.

« LOUIS.

« Comptant au Trésor royal, ès derniers juin, juillet, aoust 1671. *bon.* LOUIS, et plus bas, COLBERT. »

Au dos de cette minute, on lit ces annotations, de différentes écritures :

« Payement de 101 tableaux et de 5,542 desseins livrés au Cabinet des tableaux.

« Jaback. . . . . 220,000 livres.

« Antiens tableaux du Roy.

« *Première collection de M. Jabak.*

« M. de Mazarin.

« M. le Legat.

« M. de Richelieu.

« M. le cardinal Anthoine.

« M. Foucquet.

« M. le nunce Pamfile.

« *Seconde collection de M. Jaback*, febvrier 1671.

« M. de la Feuille, mars 1671.

« M. Oursel.

« M. Mignié.

« M. Huict. »

La vente avait été faite sur pièces et sur inventaires. Ces derniers, certifiés conformes et signés

par le trésorier Du Metz, Lebrun et Jabach, étaient restés entre les mains de l'acquéreur. On ne peut savoir comment l'inventaire des tableaux s'est égaré et n'a pas été réuni aux autres qui ont été et qui devaient être conservés comme pièces comptables.

Il y en a cinq : l'un, intitulé *Desseins d'ordonnances de l'Escolle de Raphael*, comprend 640 numéros, dont les 134 premiers sont attribués à Raphaël et reconnus par Lebrun comme authentiques.

Les dessins de Jules Romain sont décrits ensuite depuis le n° 135 jusqu'au n° 255 inclusivement. Ceux des autres élèves de Raphaël et des maîtres de son École se suivent dans l'inventaire, qui se termine ainsi, après le n° 640 : « Je soussigné conseiller du Roy en ses conseils, intendant et controleur général des meubles de la Couronne, certifie à tous qu'il appartiendra que les 640 desseins mentionnez en l'inventaire cy dessus ont esté livrez par M. Jaback au Cabinet de Sa Majesté, où ils ont esté veus et certifiez, en presence de M. Lebrun, aussy conseiller du Roy, premier peintre de Sa Majesté, entre les mains de qui ils ont esté remis. Fait à Paris, le quatrième jour de janvier 1672, *signé* en fin Du Metz, Lebrun et Jaback. » Cette déclaration, postérieure de plus d'une année à la vente des dessins et des tableaux, doit être la copie d'un original qui n'a pas été conservé.

Le second inventaire, où sont décrits 653 *Desseins de l'Escolle de Carrache et modernes*, est terminé par

une déclaration analogue à la précédente et signée en original, sous la même date, par les trois parties.

On trouve, après, l'inventaire de 448 dessins des Écoles de Venise et de Lombardie; celui de 517 *Desseins d'ordonnances* de l'École florentine; et enfin celui de 309 dessins des Écoles d'Allemagne et de Flandre, parmi lesquels on remarque 2 dessins d'Israël Van Mecken, 1 d'Hubert Van Eyck, 23 d'Albert Durer, 4 de Lucas de Leyde, 48 de Rubens, 4 de Van Dyck, etc. Chacun de ces inventaires porte la même déclaration que les deux premiers, sous la date du 4 janvier 1672.

Nous avons déjà dit que l'inventaire des tableaux n'existait plus, si toutefois il a jamais existé; nous serions tenté de croire que son absence est la preuve de quelque fraude qui fut commise lors de la livraison de ces tableaux, car une fraude analogue s'est produite dans la livraison des dessins, sans qu'il soit permis d'en signaler l'auteur. Il y a une Note autographe de Jabach ainsi conçue :

« Ce 27 may 1671, livré :

veu 266 desseins de l'Escole de Rafael.
veu 581 dito, des Escoles de Venise, Lombardie et Florence.
veu 604 dito, de l'Escole des Carrache et modernes.
veu 173 dito, des Escoles d'Allemagne et Flandre.

1624 desseins d'ordonnances.

1287 dito, figures et testes.

veu 874 figures entières.
veu 112 demy-figures.
veu 301 testes.

1287 desseins des figures et testes.
2911 desseins, non collés ny dorés, rebut de toute ma collection, tous paraffés par moy. »

Le total des dessins livrés le 27 mai 1671 était donc de 5,822.

En tête de chaque article, le mot *veu* paraît écrit de la main de Lebrun. Il résulte de la comparaison de cette note avec les inventaires, qu'un certain nombre des dessins les plus précieux avaient disparu et ne furent pas livrés au roi. Ainsi, ces inventaires annoncent 640 dessins de l'École de Raphaël, et la Note, 266; les inventaires, 653 dessins de l'École des Carrache, et la Note, 604; les inventaires, 309 dessins des Écoles d'Allemagne et de Flandre, et la Note, 173. Enfin, la Note enregistre 581 dessins des Écoles de Venise, de Lombardie et de Florence, tandis que les inventaires en signalent 448 des Écoles de Venise et de Lombardie, et 517 de l'École de Florence!

Quel fut l'auteur de cette audacieuse soustraction? Ne faut-il en accuser que Jabach? Constatons seulement que le vendeur eut l'air de suppléer à la qualité par la quantité, car il avait vendu au roi 5,542 dessins et il en livrait 5,822!

Terminons ce simple résumé de tous les docu-

ments relatifs à cette vente, par l'Inventaire des Dessins de Raphaël, qui certainement ne sont pas tous entrés dans la Collection du Roi. On doit supposer aussi que plus d'une des copies que Jabach avait fait faire avec tant de soin « pour s'en servir un jour, disait-il, au défaut des originaux, » a remplacé ceux-ci, qui disparurent après la vente et qui la plupart sortirent de France.

N° 1. Une Vierge qui regarde au ciel, portant le petit Jesus, où il y a saint Joseph et saint Jean, figures entières, à la plume, sur du papier blanc, de 10 pouces de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

2. Une Nativité de Nostre Seigneur, où il y a quantité de figures entières, à la plume et lavé sur du papier blanc, de 10 pouces de long sur 10 1/2 de hault.

3. Une Vierge qui prie devant le petit Jesus, à la plume et lavé sur du papier blanc, de 6 pouces de long sur 6 pouces 1/2 de hault.

4. Un petit Cupidon dans un vaze, figure entière, à la plume et lavé sur du papier roux, de 5 pouces de long sur 6 pouces de hault.

5. Une Cène de Nostre Seigneur, où il y a tous les apostres, figures entières, à la plume et lavé sur du papier blanc, de 15 pouces 1/2 de long sur 11 p. de hault.

6. Une Reyne avec toute sa suitte qui s'humilie devant un roy assis dans son trosne, où il y a

quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 2 pieds de long sur 17 pouces de hault.

7. Un Baccanal où Silenne est assis dans un charriot, et grand nombre de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 2 pieds de long sur 16 pouces de hault.

8. Une Vierge avec le petit Jesus, où il y a 6 figures entières, à la pierre de mine, lavé et rehaussé sur du papier brun à fond bleu, de 1 pied de long sur 13 pouces de hault.

9. Une Vierge avec le petit Jesus qui lit dans un livre, figure jusques à genouils, à la plume, sur du papier gris, de 9 pouces de long sur 10 pouces de hault.

10. Une Vierge qui lit dans un livre, tenant le petit Jesus sur ses genouils, figure jusques aux jambes, à la plume, sur du papier blanc, de 7 pouces 1/2 de long sur 7 pouces 1/2 de hault.

11. Une Vierge, le petit Jesus et saint Jean, figures entières, à la plume et lavé sur du papier gris, de 9 pouces de long sur 12 pouces de hault.

12. Une Vierge avec le petit Jesus et un Saint qui prie devant un pepitre (*sic*), figure entière, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 6 pouces 1/2 de long sur 9 pouces 1/2 de hault.

13. Un Moine qui reçoit la Bulle du pape avec sa bénédiction, et où il y a plusieurs autres moines, figures entières, à la plume, et lavé sur du papier

gris, de 11 pouces 1/2 de long sur 9 pouces de hault.

14. Un Sainct qui prie pour un homme qui se meurt, où il y a quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 11 pouces 1/2 de long sur 9 pouces de hault.

15. Un Sainct qui prie pour une femme possédée et qui faict sortir le diable, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, et lavé sur du papier gris, de 11 pouces 1/2 de long sur 11 de hault.

16. Une Vierge, le petit Jesus, saincte Elizabeth et sainct Jean, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 8 pouces 1/2 de long sur 10 pouces de hault.

17. Une Vierge, le petit Jesus, sainct Jean, saincte Elizabeth et sainct Joseph, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 10 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

18. Une Cène de Nostre Seigneur, avec tous ses apostres, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 18 pouces de long sur 9 pouces de hault.

19. Un Crucifix où à costé est la Vierge avec sainct Jean, sainct Paul et sainct Laurent et la Magdelaine, figures entières, à la plume, sur du papier gris, et rehaussé, de 13 pouces de long sur 18 pouces 1/2 de hault.

20. Une Vierge avec le petit Jesus qui est monté sur un mouton, figure entière, à la pierre de mine, lavé sur du papier gris, de 8 pouces 1/2 de long sur 11 pouces de hault.

21. Une Vierge, le petit Jesus et le sainct Jean, figures entières, à la plume, sur du papier roux, de 9 pouces de long sur 10 pouces de hault.

22. La Vierge, le petit Jesus, avec plusieurs anges; au bas, plusieurs saincts et sainctes, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 14 pouces de long sur 18 pouces 1/2 de hault.

23. La Vierge, le petit Jesus, sainct Joseph et plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 10 pouces de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

24. La Vierge, le petit Jesus et sainct Joseph, dans une église où il y a plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 9 pouces 1/2 de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

25. Une Vierge avec le petit Jesus, figure entière, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 9 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

26. Une Cène de Nostre Seigneur avec tous ses apostres, figures entières, à la plume et lavé sur du papier blanc, de 18 pouces de long sur 11 pouces de hault.

27. Un Moine mort, où il y a quantité d'autres qui prient pour luy, figures entières, à la pierre de mine, lavé et rehaussé sur du papier jaune, de 10 pouces de long sur 9 pouces de hault.

28. Un Sainct Michel qui chasse le diable, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier

roux, de 10 pouces 1/2 de long sur 13 pouces de hault.

29. Une descente de Croix où il y a plusieurs figures entières, à la plume et lavé sur du papier blanc, de 7 pouces de long sur 8 pouces 1/2 de hault.

30. Nostre Seigneur, qui, par la prière de deux femmes, faict delivrer un prisonnier, où il y a quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 17 pouces de long sur 22 pouces 1/2 de hault.

31. Plusieurs Enfans, où il y en a qui mangent des pommes, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 15 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

32. Une Cène de Nostre Seigneur, avec tous les apostres, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 19 pouces de long sur 12 pouces de hault.

33. Plusieurs Figures nues qui portent des paquets, où il y en a d'autres qui regardent un homme mort par terre, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jaunastre, de 16 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

34. David qui coupe la teste à Goliat, où toute son armée s'enfuit, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jaunastre, de 16 pouces 1/2 de long sur un pied de hault.

35. Une Nativité de Nostre Seigneur, où il y a

plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier brun, de 10 pouces 1/2 de long sur 11 pouces 1/2 de hault.

36. Un Christ mort et une Vierge de pitié, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 11 pouces de long sur 14 pouces de hault.

37. Un Concile, où il y a plusieurs moines, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 18 pouces de long sur 11 pouces 1/2 de hault.

38. Une Rivière, où il y a plusieurs figures entières, moulins et animaux, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 18 pouces 1/2 de long sur 8 pouces de hault.

39. Une Trinité, où il y a plusieurs chérubins, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris à fond bleu, de 14 pouces de long sur 9 pouces 1/2 de hault.

40. Un Evesque qui parle à un jeune homme qui escript soubs luy, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 1 pied de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

41. Une Bataille, où il y a plusieurs cavalliers et pietons, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 18 pouces de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

42. Un Legat avec toute sa suitte et autres figures entières, à la plume et rehaussé sur du papier gris, de 18 pouces 1/2 de long sur 7 pouces de hault.

43. Une Descente de croix, où y il a huict figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 1 pied de long sur 9 pouces 1/2 de hault.

44. Deux Femmes qui dévident du fil et un homme qui descend portant une boiste où il y a un petit enfant, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 14 pouces de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

45. Une Bataille de Constantin, où Maxance est dans la rivière et grand nombre de figures à pied et à cheval, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 19 pouces 1/2 de long sur 14 pouces 1/2 de hault.

46. Un Plat Fonds (*sic*) où il y a cinq figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 16 pouces de long sur 13 pouces de hault.

47. Un Lot (*sic*), sa Femme et ses deux Filles, figures entières, à la pierre noire, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 16 pouces de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

48. Une Vierge, le petit Jesus, sainct Jean et sainct Joseph, figures entières, à la pierre noire, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces de long sur 17 pouces de hault.

49. Une Bataille, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, sur du papier blanc, de 20 pouces de long sur 15 pouces de hault.

50. Une autre Bataille, où il y a plusieurs figures entières à pied et à cheval, à la plume et lavé sur

du papier blanc, de 15 pouces de long sur 20 pouces de hault.

51. Une autre Bataille, où il y a plusieurs figures entières à pied et a cheval, à la plume, sur du papier blanc, de 20 pouces de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

52. L'Adoration des trois Roys, où il y a plusieurs figures entières, à la plume et lavé sur du papier roux, de 12 pouces 1/2 de long sur 15 pouces de hault.

53. Une Nativité, où il y a plusieurs figures entières et animaux, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 17 pouces de long sur 12 pouces de hault.

54. Deux Enfans qui dorment et un autre qui joue, où il y a un arbre et des oyseaux dessus et un feston, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 13 pouces 1/2 de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

55. Un Cavalier qui passe par-dessus un homme, où il y a plusieurs autres figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur un papier roux à fond bleu, de 18 pouces 1/2 de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

56. Une Vierge avec le petit Jesus, où il y a deux Saincts et une Saincte, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 11 pouces de long sur 16 pouces de hault.

57. Une Annonciation de l'Ange à la Vierge,

figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris à fond bleu, de 16 pouces de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

58. Une Descente de Croix, où la Vierge tient Nostre Seigneur sur ses genouils, où il y a huict figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 8 pouces 1/2 de long sur 11 pouces de hault.

59. Un Dessein où il y a plusieurs figures à table et une fille qui donne à boire à un vieillard, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 13 pouces 1/2 de long sur 16 pouces 1/2 de hault.

60. Un Jugement de Pâris, où il y a plusieurs Dieux et Deesses, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jaune, à huisle, de 19 pouces de long sur 11 pouces de hault.

61. Le Pape assis dans son trosne, avec plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 13 pouces 1/2 de long sur 16 pouces 1/2 de hault.

62. Une Vierge qui s'esvanouit auprès le sepulcre de Nostre Seigneur, où il y a cinq figures entières, à la plume, lavé et rehaussé, de 13 pouces de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

63. Les Enfans de Jacob qui despouillent leur frère Joseph pour le descendre dans un puys, figures entières, à la plume et rehaussé sur du papier gris, de 11 pouces de long sur 8 pouces de hault.

64. Une Saincte Margueritte qui marche sur le dragon, figure entière, à la pierre noire, lavé, ombré et rehaussé sur du papier roux, de 10 pouces de long sur 14 pouces de hault.

65. Une Vierge avec le petit Jesus, où il y a sainct François, sainct Grégoire et saincte Catherine, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 13 pouces de long sur 16 pouces 1/2 de hault.

66. Plusieurs Personnes qui ouvrent des tombeaux, figures entières, à la plume et lavé sur du papier blanc, de 18 pouces de long sur 12 pouces de hault.

67. Nostre Seigneur qui sort du tombeau, où sont les trois Marie et plusieurs soldats renversez, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 17 pouces 1/2 de long sur 8 pouces de hault.

68. Quantité de fantassins qui se couvrent de leurs rondaches, avec plusieurs cavaliers qui les suivent pour les secourir à l'assault, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 17 pouces de long sur 8 pouces de hault.

69. Un Pape priant, où il y a quantité de peuple et un cavalier qui passe sur le corps d'un soldat et autres gens qui tiennent des verges à la main, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris à fond bleu, de 18 pouces de long sur 13 pouces de hault.

70. Une Vierge, le petit Jesus, sainct Jean et sainct

Joseph, figures à demy jambes, à la plume et lavé sur du papier roux, de 11 pouces de long sur 12 pouces de hault.

71. Un Prestre qui met la mistre sur la teste d'un Evesque, où il y a plusieurs autres Evesques, figures entières et autres, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces 1/2 de long sur 17 pouces de haut.

72. L'Accouchement de saincte Elizabeth, et où il y a des femmes qui lavent l'enfant, et plusieurs autres figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 18 pouces 1/2 de long sur 2 pieds de hault.

73. Un Sainct Jean qui donne sa benediction au peuple à genoux devant luy, figures entières, lavé et rehaussé sur du papier bleu, de 13 pouces de long sur 9 pouces de hault.

74. Plusieurs Figures entières, qui portent des vases et des trophées, à la plume, lavé, ombré et rehaussé sur du papier gris, de 13 pouces 1/2 de long sur 15 pouces de hault.

75. Huict petits Enfans qui jouent à la paulme, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris à fond bleu, de 18 pouces de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

76. Plusieurs petits Enfans qui sont montez sur des signes (*sic*), figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris à fond bleu, de 18 pouces de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

77. Nostre Seigneur qui impose la main sur la Magdelaine, figures entières, lavé et rehaussé sur du papier jaunastre, de 8 pouces de long sur 8 pouces de hault.

78. Dieu le Père regardant la circoncision de Nostre Seigneur, où il y a cinq figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 7 pouces 1/2 de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

79. Le Couronnement de la Vierge, où il y a des anges, sainct Jean, au nombre de six figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jaunastre, de 9 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

80. La Vierge avec le petit Jesus, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 11 pouces de long sur 12 pouces de hault.

81. Plusieurs Gens qui se battent et d'autres qui sortent des vaisseaux, qui portent du butin, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier bleuastre, de 9 pouces 1/2 de long sur 7 pouces 1/2 de hault.

82. Dieu le Père, Saint-Esprit, avec plusieurs anges, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 10 pouces 1/2 de long sur 8 pouces de hault.

83. Un Capitaine parlant à un soldat, luy montrant par les doigts ce qu'il veult dire, un.... à genoux devant luy, tenant un.... à la main, où il y a quantité de figures entières, à la plume, lavé et re-

haussé sur du papier gris, de 17 pouces de long sur 12 pouces de hault.

84. Une Vierge, le petit Jesus, sainct Jean et sainct Clément, et plusieurs anges, et au bas plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces 1/2 de long sur 15 pouces 1/2 de long.

85. Un Déluge, où il y a quantité de figures entières, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces 1/2 de long sur 15 pouces 1/2 de large.

86. Une Vierge avec deux anges, figures entières, à la plume, sur du papier blanc, de 8 pouces 1/2 de long sur 9 pouces de hault.

87. Une petite Armée, où il y a plusieurs cavalliers et fantassins qui tirent des flesches et qui ont des rondaches devant eux et le genou en terre, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces de long sur 7 pouces de hault.

88. Une Bataille, où il y a un bateau où on tire une femme dedans et d'autres que l'on pesche, de plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 13 pouces de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

89. Nostre Seigneur, la Vierge et sainct Jean, sainct Paul et saincte Catherine, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces 1/2 de long sur 16 pouces de hault.

90. Un Dieu le Père, figure entière, à la plume,

lavé et rehaussé sur du papier roux, de 10 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

91. Un petit Massacre des Innocents, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, lavé, ombré et rehaussé sur du papier roux, de 8 pouces 1/2 de long sur 9 pouces 1/2 de hault.

92. Une Bataille, où il y a plusieurs figures à pied et à cheval, à la pierre de mine, lavé de jaune sur du papier blanc, de 22 pouces de long sur 17 pouces de hault.

93. Un Dieu le Père avec des anges, et Moyse en bas, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 10 pouces de long sur 12 pouces de hault.

94. Un Joseph qui trouve la tasse dans le sac de Benjamin, où ses frères prient pour luy, figures entières, à la plume, sur du papier roux, de 18 pouces de long sur 10 pouces de hault.

95. Nostre Seigneur preschant au Temple, où la Vierge le vient trouver, avec plusieurs figures, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris à fond bleu, de 17 pouces de long sur 11 pouces 1/2 de hault.

96. La Vierge portant Nostre Seigneur au Temple pour estre circoncis, où il y a quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jausne, de 15 pouces de long sur 13 pouces de hault.

97. Une Nativité de Nostre Seigneur, où il y a

plusieurs anges, saincts et sainctes, et quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces 1/2 de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

98. Un Sainct Paul qui guérit un possedé, où il y a un grand nombre de figures entières, à la pierre noire, rehaussé de blanc sur du papier brun, de 18 pouces 1/2 de long sur 13 pouces de hault.

99. Moyse passant la mer Rouge avec le peuple d'Israël, où il a quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier bleu, de 13 pouces de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

100. Mars et Vénus, où il y a quantité de Cupidons et autres figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 16 pouces de long sur 13 pouces de large.

101. Une Adoration des trois Roys, où il y a grand nombre de figures entières et animaux, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 17 pouces de long sur 14 pouces de large.

102. L'Ange qui lutte contre Jacob, où il y a plusieurs figures entières et animaux, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier verdastre, de 14 pouces de long sur 6 pouces 1/2 de hault.

103. Un Massacre des Innocens, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, sur du papier gris, de 7 pouces de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

104. Un autre Massacre des Innocens, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, sur du papier

gris, de 10 pouces 1/2 de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

105. Un autre Massacre des Innocens, où il y a plusieurs figures entières, à la plume sur du papier gris, de 9 pouces de long sur 12 pouces 1/2 de hault.

106. Un Dieu le Père assis sur des nues, où il y a quantité d'anges entiers autour, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier verdastre, de 17 pouces de long sur 8 pouces de hault.

107. La Resurrection de Nostre Seigneur sortant du sepulcre, où il y a beaucoup de soldats espouvantez et autres figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier bleu, de 21 pouces de long sur 13 pouces 1/2 de hault.

108. Joseph qui explique les songes au roy Pharaon, où il y a plusieurs personnes estonnées, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 18 pouces de long sur 8 pouces de hault.

109. Un Moyse avec deux anges, figures entières, à la plume, sur du papier gris, de 10 pouces 1/2 de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

110. Un Déluge, où il y a quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 13 pouces de long sur 11 pouces 1/2 de hault.

111. Un Tobie qu'on ensevelit, où il y a plusieurs figures entières pleurant, à la plume, lavé et re-

haussé sur du papier roux, de 14 pouces de long sur 10 pouces 1/2 de hault.

112. Nostre Seigneur qui couronne la Vierge, où il y a plusieurs saincts, figures entières, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces 1/2 de long sur 14 pouces 1/2 de hault.

113. Adam et Ève sortant du paradis terrestre, figures entières, à la sanguine, sur du papier gris, de 11 pouces de long sur 15 pouces de hault.

114. Un Adonis qui parle à deux hommes, figures entières, à la plume et rehaussé, de 5 pouces 1/2 de long et 5 pouces 1/2 de hault.

115. Un Berger tenant un baston à la main, où il y a quatre figures entières, à la plume et rehaussé sur du papier roux, de 5 pouces 1/2 de long sur 5 pouces 1/2 de hault.

116. Un Apollon, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, rehaussé sur du papier brun, de 7 pouces de long sur 2 pouces de hault.

117. Une Reyne en son siége de justice, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, rehaussé sur du papier brun, de 5 pouces 1/2 de long sur 5 pouces 1/2 de hault.

118. Un Homme donnant sa benediction à des autres personnes, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, rehaussé sur du papier roux, de 5 pouces 1/2 de long sur 6 pouces 1/2 de hault.

119. Un Jugement de Salomon, où il y a plusieurs figures entières, à la plume, lavé et rehaussé

sur du papier gris, de 13 pouces de long sur 10 pouces de hault.

120. Nostre Seigneur à table avec ses apostres, où Magdelaine lui lave les pieds, figures entières, à la plume, lavé de sanguine sur du papier gris, de 15 pouces 1/2 de long sur 10 pouces de hault.

121. Un dessin d'autel, où il y a un Dieu le Père et quantité d'anges qui sonnent de la trompette et où il y a une saincte qui tient un encensoir et au bas plusieurs saincts, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 17 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

122. Nostre Seigneur qui fait la Cène avec ses apostres, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 14 pouces de long sur 10 pouces de hault.

123. Plusieurs figures qui portent l'Arche d'alliance, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 12 pouces de long sur 10 pouces de hault.

124. Moyse qui presente la Table au peuple, où il y a quantité de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 13 pouces 1/2 de long sur 12 pouces de hault.

125. Un Sainct Michel qui marche sur le diable, figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jaunastre, de 13 pouces de long sur 18 pouces de hault.

126. Nostre Seigneur portant la croix, où il y a

quantité de figures entières, à la plume, lavé, ombré et rehaussé sur du papier roux, de 18 pouces de long sur 21 pouces 1/2 de hault.

127. Nostre Seigneur sur la montagne du Thabor entre Moyse et Élie et ses apostres, et plusieurs saincts et autres figures entières au bas, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier jaunastre, de 13 pouces de long sur 18 pouces de hault.

128. Une Vision de sainct Pierre et sainct Paul qui deffend (à) un roy de passer outre avec toute son armée, et grand nombre de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 2 pieds 1 pouce de long sur 16 pouces 1/2 de hault.

129. Dieu le Père dans sa gloire, avec quantité d'anges, et au bas une Nativité de Nostre Seigneur, où y a plusieurs bergers et animaux, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 17 pouces 1/2 de long sur 21 pouces de hault.

130. Un Mausolée d'un empereur sur un cheval, où il y a au bas plusieurs figures entières et une bataille en bas-relief, à la plume, peint et rehaussé sur du papier roux, de 14 pouces 1/2 de long sur 22 pouces de hault.

131. Une grande Bataille de Constantin, à cheval et à pied, et où est le roy Maxance dans la rivière, et grande multitude de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier gris, de 4 pieds 3 pouces de long sur 17 pouces de hault.

132. Dieu le Père, Nostre Seigneur, la Vierge et

sainct Jean, avec quantité d'anges et prophètes représentant le triumphe de l'Évangile, et au bas grand nombre de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roussâtre, de 3 pieds 1/2 de long sur 20 pouces 1/2 de hault.

133. Un Baptesme, où il y a plusieurs personnes qui lèvent les bras au ciel, en grande quantité, et figures entières et animaux, à la pierre noire, lavé et rehaussé sur du papier bleu, de 23 pouces de long sur 18 pouces de hault.

134. Un Pape à qui on amène plusieurs captifs, où il y a grand nombre de figures entières, à la plume, lavé et rehaussé sur du papier roux, de 3 pieds 1/2 pouce de long sur 15 pouces 1/2 de hault.

Et maintenant, il faudrait rechercher quels sont ceux des dessins de Raphaël, décrits dans le précédent inventaire, qui ont figuré depuis dans le cabinet de Crozat et qui se sont retrouvés, en dernier lieu, dans la collection du roi de Hollande. Mariette, dans la *Description du cabinet de M. Crozat*, publiée en 1741, n'hésite pas à reconnaître que Jabach avait gardé jusqu'à sa mort une partie des dessins qui composaient sa collection :

« M. Jabach, dont le nom subsistera pendant longtemps avec honneur dans la curiosité, dit-il, en vendant au roi ses tableaux et ses dessins, s'était réservé une partie de dessins, *et ce n'étaient pas cer-*

tainement les moins beaux; M. Crozat les acquit de ses héritiers. »

Mais Mariette, qui n'avait pas sous les yeux le contrat de la vente faite à Louis XIV, paraît ignorer que Jabach eût commis une fraude en *se réservant* les plus beaux dessins et sans doute ceux de Raphaël. Nous pensons que, lors de la vente du cabinet de Crozat aux enchères publiques, le Cabinet des Tableaux du roi était en droit de revendiquer judiciairement les dessins qui lui appartenaient, quoiqu'ils ne lui eussent jamais été livrés. Au reste, même en l'absence de ces dessins, les anciens inventaires fournis par Jabach et approuvés par M. Du Metz et Lebrun étaient toujours reproduits, comme certifiés conformes, par le garde des Tableaux du roi. Ainsi, les frères De Bure possédaient dans leur librairie une très-belle copie de ces inventaires, signée Houasse et datée du 5 novembre 1696, en cinq volumes in-folio, reliés aux armes de France (1).

---

(1) Voy. le *Catal. des livres faisant partie du fonds de librairie de J. J. et M. J. De Bure frères*, septième et dernière partie, avril 1840, page 30.

LETTRES SUR LES AUTOGRAPHES [1]

(1865-1866)

I

LA MARQUISE DE SÉVIGNÉ. — LAVOISIER. — CRÉBILLON.

La première vente d'autographes, avec catalogue descriptif, faite à Paris par un libraire sous les auspices d'un commissaire-priseur, est celle des doubles de la collection de M. Villenave, au mois de mai 1822. Jusqu'alors on avait bien quelquefois vendu des recueils d'autographes parmi les livres et les manuscrits d'une bibliothèque, comme cela eut lieu aux ventes d'Adry, de Courtois et de Germain Garnier; mais c'est à M. Villenave que revient l'honneur d'avoir fait le premier catalogue et la première vente d'autographes. Le libraire-bouquiniste Plu-

---

(1) Ces Lettres, adressées à M. Jacques Charavay, savant expert en matière d'autographes, et à son fils, M. Étienne Charavay, élève de l'École des chartes, ont été publiées dans leur excellente revue littéraire et critique, intitulée : *L'Amateur d'autographes*, en 1865-66.

quet, qui avait sa boutique au n° 10 de la rue de Tournon et qui recevait souvent la visite de Villenave, lui persuada de tenter l'essai de cet encan d'un nouveau genre : l'essai ne réussit pas; le catalogue ne trouva qu'un bien petit nombre d'amateurs; les autographes se vendirent fort mal, et Villenave fut trop heureux d'en voir rentrer une partie dans ses cartons.

Il y avait pourtant, dès cette époque, à Paris et en province, des amateurs et des collections; mais ces collections étaient singulièrement restreintes, et les amateurs, sans faire grand cas de la valeur intrinsèque des autographes, n'y attachaient d'importance qu'en raison de l'intérêt historique et littéraire de ces pièces inédites. J. Dusaulchoy, poëte, romancier et historien, qui possédait une collection de cette espèce, nous donne une idée de l'indifférence qu'on avait généralement pour l'autographe *en lui-même*, quand il nous raconte, dans sa *Mosaïque historique, littéraire et politique* (Paris, Rosa, 1818, 2 vol. in-12), la destruction d'un recueil de lettres de Mme de Sévigné :

« Il existait entre les mains de M. le marquis de C.... (Coligny?) deux volumes de lettres de Mme de Sévigné. Lorsqu'il se vit près de mourir, il appela auprès de lui son héritier, et il le força de brûler, en sa présence, ces manuscrits précieux. Toute représentation fut inutile : « J'ai donné ma parole d'honneur, dit le marquis de C...., que cette

correspondance périrait avec moi. Elle contient un grand nombre de faits et anecdotes dont la publication affligerait plusieurs maisons considérables de la Provence et du Dauphiné. » Il fallut obéir, et le feu dévora, dans quelques instants, des lettres qui feraient les délices de tous les siècles. Deux de ces lettres seulement échappèrent à la surveillance du marquis de C... Je les ai eues longtemps, et il me serait, je crois, possible de les avoir encore à ma disposition. D'après les regrets que m'a souvent manifestés M. le comte de C... d'avoir été obligé de remplir l'ordre de son cousin, j'ai lieu de croire que si celui-ci se fût contenté de le prescrire par testament, son héritier se serait écrié, comme Auguste :

> Frangatur potius legum veneranda potestas
> Quam tot congestos noctesque diesque labores
> Hauserit una dies....

et que son ingénieuse délicatesse lui aurait suggéré les moyens de pouvoir, sans offenser personne, faire pour la mémoire de son illustre parente ce que firent Varius et Tucca pour celle de Virgile. »

L'ouvrage auquel j'emprunte cette citation est oublié, après avoir été dédaigné; on ne le connaît pas même de nom, et son auteur, qui était homme d'esprit et assez bon poëte, se trouve à jamais enseveli dans les catacombes des dictionnaires biographiques. Je ne vous parlerai donc pas de J. Dusaulchoy, auquel vous conserverez un souvenir sympathique à cause de sa collection d'autographes, mais je vous

dirai quelque chose de ceux qu'il a publiés dans son ouvrage. Pourquoi ne transcrirais-je pas les plus curieux?

Je me garderai bien, par exemple, de prendre un ingénieux pastiche, la lettre d'un comte d'Harnouville au comte de ***, datée du 30 décembre 1669, lettre dans laquelle le prétendu comte d'Harnouville fait un récit très-circonstancié de la première représentation du *Britannicus*, de Racine. Ce récit ne présente pas trop d'anachronismes, et il prouve que Dusaulchoy était versé dans l'histoire littéraire du XVII^e^ siècle. Je laisse de côté une lettre fort intéressante, et qui paraît authentique, de Voltaire à l'abbé Desfontaines, en date du 14 novembre 1735, ainsi qu'une longue et curieuse note de Collé sur le *Barbier de Séville*, de Beaumarchais, note autographe de quatre pages, écrite en tête d'un exemplaire de cette comédie. Je me contenterai aussi d'indiquer une lettre de J. J. Rousseau, adressée de Montmorency à sa *bonne* Jacqueline, qui avait pris soin de son enfance et qui vivait à Genève en 1761.

Il faut encore s'abstenir de citer plusieurs lettres qu'on ira chercher dans le livre même, entre autres une jolie lettre en vers et en prose de Collé à une jeune veuve, des vers inédits de Gabrielle d'Estrées, tracés de sa main sur la garde d'un beau volume manuscrit qui lui appartenait, etc. Je me bornerai à extraire de l'ouvrage de Dusaulchoy la dernière lettre que l'illustre Lavoisier écrivit à un de ses pa-

rents, nommé Devilliers, la veille du jour où il monta sur l'échafaud révolutionnaire, et une charmante lettre, pleine de gaieté et de malice, publiée d'après l'autographe de Crébillon le tragique.

Voici d'abord Lavoisier :

« J'ai obtenu une carrière passablement longue, surtout fort heureuse, et je crois que ma mémoire sera accompagnée de quelques regrets, peut-être de quelque gloire. Qu'aurais-je pu désirer de plus? Les événements dans lesquels je me trouve enveloppé vont probablement m'éviter les inconvénients de la vieillesse. Je mourrai tout entier : c'est encore un avantage que je dois compter au nombre de ceux dont j'ai joui. Si j'éprouve quelques sentiments pénibles, c'est de n'avoir pas fait plus de bien, c'est de n'avoir pas fait tout celui que je projetais pour ma famille, c'est d'être dénué de tout, et de ne pouvoir lui donner, ni à elle, ni à moi, ni à vous, aucun gage de mon attachement et de ma reconnaissance.

« Il est donc vrai que l'exercice de toutes les vertus sociales, des services importants rendus à la patrie, une longue carrière utilement employée pour le progrès des arts et des connaissances humaines, pour le bonheur de l'humanité, ne suffisent pas pour préserver d'une fin sinistre et pour éviter de périr en coupable !

« Je vous écris aujourd'hui, parce que demain il ne me serait peut-être plus permis de le faire et que

c'est une douce consolation pour moi de m'occuper de vous et des personnes qui me sont chères dans ces derniers moments. Ne m'oubliez pas auprès de ceux qui s'intéressent à moi; que cette lettre leur soit commune... C'est vraisemblablement la dernière que je vous écrirai.

« LAVOISIER. »

Hâtons-nous, pour dissiper l'impression douloureuse que nous laisse cette lettre d'un innocent, condamné à mort, hâtons-nous de transcrire la joyeuse épître du célèbre auteur d'*Atrée et Thyeste*. On lit sur l'enveloppe de cette lettre autographe :

Clarissimo illustrissimo viro BARAUX
In celeberrima Parisiensi curia
Advocato prosaico.

« Paris, 20 octobre 1733.

« J'allai hier chez vous, pour vous tenir, à mon ordinaire, de mauvais discours : heureusement, vous ne vous y trouvâtes pas, ni votre cuisinière non plus. Je ne m'étais pourtant pas défié que vous fussiez hors de chez vous, ayant vu, du coin de la rue, nombre d'ânes à votre porte. Je les pris d'abord pour des cliens, mais je reconnus bientôt qu'ils n'avaient à faire qu'au cheval du docteur. Ils enlevaient du fumier qui puait comme tous les diables. Être infecté et ne vous pas trouver sont deux choses fort désagréables. Pour éviter au moins l'une des deux, mandez-moi, mon cher avocat, si vous trou-

verez bon que je *parasite* aujourd'hui chez vous à dîner? Adieu, prosier, je suis de tout mon cœur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« CRÉBILLON *le Sage*. »

Voyez, voyez, Seigneur, quelle est ma retenue !
Il ne tenait qu'à moi d'offrir à votre vue
Des vers, dignes enfants du Galimathias :
J'en fais ainsi souvent qui ne me coûtent pas.
Mais, après tout, Monsieur, je reviens à la prose;
Je sais à quels dangers le blond Phœbus expose,
Pour aller sottement caresser les neuf Sœurs :
N'envions point, ami, le laurier des auteurs.
La réputation, quelque bien qu'on en dise,
Est pour des gens d'esprit une haute sottise.
Buvons, dormons, mangeons, et ne travaillons pas
Pour un bien qui ne vient qu'après notre trépas.
Dans le sein de Bacchus, bravons la renommée :
Le plaisir est certain, tout le reste est fumée !
Lorsque la mort viendra nous conduire aux enfers,
Que nous servira-t-il d'avoir fait de beaux vers?
D'avoir en vers pompeux, sur la tragique scène,
Fait pâlir le soleil et pleurer Melpomène?
Du moins, lorsque le temps a fini nos plaisirs,
Il nous en reste encor de tendres souvenirs....
A ne me point flatter, ces vers sont exécrables,
Mais quand je veux, j'en fais de bien plus misérables.

« Parbleu! je vous envoie là un bel échantillon de poésie! »

Nous craignons bien que M. Hachette ne fasse pas entrer les œuvres de Crébillon dans sa belle collection des Grands Écrivains français; mais je me fais un plaisir néanmoins de lui offrir, comme un *en cas*, cette plaisante lettre, qui ne ferait pas tort, ce me semble, aux tragédies du rival de Voltaire.

II

CRÉBILLON, BOILEAU DESPRÉAUX ET CHARLEVAL.

La lettre que je vous avais adressée pour vous mettre sur la trace de quelques pièces autographes qui étaient entre les mains de J. Dusaulchoy, en 1818, cette lettre m'a valu une épître flatteuse, et trop flatteuse, de la part d'un des lecteurs ordinaires de votre intéressant *Amateur d'autographes*. Cet aimable et spirituel correspondant veut bien se souvenir que, dans le *Catalogue analytique des autographes, la plupart relatifs à l'histoire de France*, qui ont été vendus sous mon nom en 1840, j'ai donné le premier spécimen d'un véritable catalogue raisonné. Ce catalogue, en effet (et la préface en fait foi), n'a pas eu d'autre objet que de proposer un modèle de rédaction pour les catalogues d'autographes. Le modèle a été généralement adopté depuis, et, grâce à moi peut-être, les catalogues d'autographes, rédigés avec autant de soin que d'érudition, sont devenus de précieux recueils de renseignements historiques.

Je regrette de ne pouvoir publier ici la lettre dans laquelle on veut bien m'accorder ces éloges bienveillants; mais je répondrai à cette lettre obligeante, en faisant bon accueil aux observations qu'elle ren-

ferme au sujet d'une nouvelle édition à faire des œuvres complètes de Crébillon. C'est M. Hachette qu'il faudrait persuader; c'est M. Adolphe Regnier qu'il faudrait séduire, pour obtenir que Crébillon prît son rang dans la belle collection des *Grands Écrivains de la France*. Espérons que MM. Hachette et Ad. Regnier ne l'ont pas condamné et repoussé sans appel. Il y a de très-fortes raisons à invoquer dans l'intérêt de la cause des tragédies de notre Eschyle, et nous croyons que cette cause n'est pas encore perdue, malgré l'arrêt de la Harpe et de quelques autres critiques; car, jusqu'à présent, Crébillon a gardé sa place parmi les Classiques français.

Dans le cas où les éditeurs des *Grands Écrivains de la France* se décideraient à réimprimer les œuvres de Crébillon, M. B*** pense, comme moi, que la correspondance familière de ce poëte tragique avec ses contemporains devrait être recueillie pour la première fois. Mais où trouver cette correspondance? Les lettres de Crébillon, dont j'ai signalé l'importance littéraire, sont fort rares. On en rencontre çà et là quelques-unes dans les catalogues d'autographes. Celle que possédait M. de Soleinne (n° 64 de ses Autographes) nous montre Crébillon exerçant son rôle de censeur royal, à la date du 2 juillet 1745 : il s'adresse au lieutenant de police, sans doute, pour lui soumettre les réflexions que suggère la lecture d'un opéra-comique de Panard.

Vous nous aideriez, Monsieur, à découvrir les autres lettres qui ont passé dans les ventes d'autographes et qui sont conservées chez les amateurs : je doute fort qu'on puisse en rassembler plus de dix *ex autographo*, comme disaient les savants éditeurs du XVI^e^ siècle ; mais on en trouverait davantage dans les recueils imprimés, et surtout dans les journaux du temps. M. Taschereau n'en a-t-il pas inséré plusieurs dans son excellente *Revue rétrospective?*

En attendant, et pour encourager les recherches, je vais vous faire connaître une lettre très-curieuse qui est enfouie dans le *Mercure de France* de l'an XII (tome XV, p. 315). C'est encore le censeur royal qui écrit au lieutenant de police, ou bien à un ministre, relativement à une pièce de théâtre. L'abbé Seran de la Tour avait traduit de l'anglais une tragédie intitulée *Caliste ou la Belle Pénitente,* et l'avait fait recevoir à la Comédie-Française ; mais le censeur ne voulait pas en autoriser la représentation. Voici la lettre qui fut trouvée à la Bastille, le 14 juillet 1789, et que J.-A. Jacquelin communiqua au journal, en se déclarant un des *admirateurs* de Crébillon, car l'auteur de *Rhadamiste et Zénobie* avait encore un bon nombre d'admirateurs en 1804.

« Monsieur,

« La pièce que j'ai l'honneur de uous enuoyer m'expose à mille persécutions, surtout de la part de

Mlle Gaussin, qui s'y intéresse beaucoup, et qui ne manquera pas de lui chercher des protecteurs à la Cour; mais je ne donnerai pas d'approbation, que uous n'ayez pris la peine d'examiner ce manuscrit. Il règne dans cet ouvrage un esprit d'adultère qui révolte; l'autheur a beau l'honorer du nom de tragédie, le fonds n'en est pas moins uitieux. L'exemple de *Phèdre* que l'on appelle au secours ne justifie rien : la scène de Phèdre est en plein paganisme, et celle-ci en pleine catholicité. Il y a d'ailleurs dans cette tragédie un mélange de religion payenne et chrétienne qui mérite une attention particulière, des traits de jansénisme, selon le style protestant. On s'appuie sur l'autorité de la traduction, et c'est précisément ce qui doit arrêter. Je crois qu'il ne seroit pas prudent et qu'il seroit même dangereux d'ouurir davantage les uoies de notre théatre à celui des Anglois, et je crains qu'on ne l'y ait déjà que trop introduit. Rien n'influe tant sur les mœurs que le théatre : celuy des Anglois est plein d'audaces et de maximes qui ne conuiennent point au nôtre, et si uous daignez m'en croire, c'est par *la Belle Pénitente*, qui est le véritable nom de cette pièce, qu'il faut faire main basse sur le théatre anglois. Il n'est pas scéant à notre nation, après auoir produit Corneille, Racine et Molière, d'aller ainsi gueuser chez les Étrangers. Comme je suis harcelé de moment à autre, je vous supplie très-humblement, Monsieur, de uouloir bien me donner uos ordres le plus promptement

qu'il sera possible. C'est sur eux seuls que j'approuverai.

« Je suis, avec un profond respect, Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

« CRÉBILLON.

« Ce 17 avril 1751. »

N'est-ce pas une particularité piquante de notre histoire littéraire, que cette proscription du théâtre anglais par Crébillon, qui se faisait ainsi l'exécuteur des hautes œuvres de Voltaire? Au reste, le lieutenant de police fut moins exclusif que le poëte tragique : il autorisa la représentation de *la Belle Pénitente*, et la tragédie de l'abbé Seran de la Tour, représentée le 27 avril 1750, ne fut jouée que cinq fois, en dépit des *traits de jansénisme* que le traducteur avait ajoutés à l'original anglais.

La correspondance de Crébillon n'est pas la seule addition que je voudrais voir dans ses œuvres. Sa première tragédie, *la Mort des Enfants de Brutus*, dont il jeta le manuscrit au feu, pourrait, ce me semble, renaître de ses cendres. J'ai trouvé aussi quelques pièces de vers, vivement tournés, d'un très-bon style, qu'on ne lirait pas sans plaisir à la suite des tragédies de Crébillon. Combien de variantes à recueillir dans les éditions originales de ces tragédies réimprimées quinze ou vingt fois sous les yeux de l'auteur!

Les éditions de nos Classiques ont été faites, la plupart, avec une incroyable négligence ; c'est là ce qui a déterminé M. L. Hachette à entreprendre sa collection des Grands Écrivains de la France. Je puis offrir, à l'appui de l'opinion exprimée par M. L. Hachette, un exemple assez remarquable de l'insuffisance des anciennes éditions. N'est-il pas étrange qu'une lettre de Boileau à Racine, que Cizeron-Rival avait publiée parmi les *Lettres familières de MM. Boileau-Despréaux et Brossette* (Lyon, Louis Rosset, 1770, 3 vol. in-18, tome III, p. 83), ait été omise dans les éditions de Boileau comme dans celles de Racine ! Je transcris cette lettre, qui paraîtra nouvelle, quoique mise au jour depuis quatre-vingt-treize ans :

« Comme je n'avois point eu de vos nouvelles, Monsieur, je me suis engagé à une autre partie que celle que vous m'avez proposée. Pour les épigrammes (1), il n'y a plus de mesures à garder, puisque, grâce à l'indiscrétion, ou plutôt à l'envie de me faire valoir, de notre illustre ami, elles sont maintenant dans les mains de tout le monde. D'ailleurs, on n'y fait plus à présent que des critiques que je ne sens point et qui sont par conséquent fort mauvaises. Car, à quoi je reconnois une bonne critique, c'est quand je la sens et qu'elle m'attaque par l'endroit dont je

(1) « Ce sont celles qui sont cotées XLIII et XLIV dans ses Œuvres, édition de Paris, 1747. » Note de Cizeron-Rival.

me défiois. C'est alors que je songe tout de bon à corriger, regardant celui qui me l'a faite comme un excellent connoisseur, et tel que le censeur que je propose en mon *Art poétique*, en ces termes :

> Faites choix d'un censeur solide et salutaire,
> Que la raison conduise et le savoir éclaire,
> Et dont le crayon sûr d'abord aille chercher
> L'endroit que l'on sent faible et que l'on veut cacher.

« Du reste, je m'inquiète peu de toutes ces frivoles objections qui se font d'ordinaire contre les bons ouvrages naissants. Cela ne dure guère, et l'on est tout étonné souvent que l'endroit que l'on condamnoit devient le plus estimé. Cela est arrivé sur ces deux vers de ma *Satyre des Femmes :*

> Et tous ces lieux communs de morale lubrique
> Que Lully réchauffa des sons de sa musique,

contre lesquels on se déchaîna d'abord, et qui passent aujourd'hui pour les meilleurs vers de la pièce. Il en arrivera de même, croyez-moi, du mot de *lubricité*, dans mon épigramme sur le livre des Flagellans (1), car je ne crois pas avoir jamais fait quatre vers plus sonores que ceux-ci :

> Et ne sauroit souffrir la fausse piété,
> Qui, sous couleur d'éteindre en nous la volupté,
> Par l'austérité même et par la pénitence,
> Sait allumer le feu de la lubricité.

---

(1) « Livre que M. Boileau le Docteur avait fait imprimer à Paris, chez Anisson, en 1700. » Note de Cizeron-Rival.

« Cependant M. de Termes ne s'accommode pas, dites-vous, du mot de *lubricité?* Eh bien! qu'il en cherche un autre. Mais, moi, pourquoi ôterois-je un mot qui est, dans tous les dictionnaires, au rang des mots les plus usités? Où en seroit-on si on vouloit contenter tout le monde?

Quid dem? quid non dem? Renuis, tu, quod jubet alter.

Tout le monde juge et personne ne sait juger. Il en est de même de la manière de lire. Il n'y a personne qui ne croye lire admirablement, et il n'y a presque point de bons lecteurs.

« Je suis,

« Votre très-humble, etc.

« DESPRÉAUX.

« A Paris, 1695. »

Ne soyez point surpris, Monsieur, si toutes mes préférences sont acquises au grand siècle de Louis XIV. Je me plais à vivre avec les personnages de ce temps-là, en lisant leurs lettres, dans lesquelles je crois les entendre parler eux-mêmes. C'est une espèce de monomanie, c'est un fétichisme, si vous voulez, que je partage avec l'ingénieux et charmant auteur des *Causeries d'un Curieux*, avec M. Feuillet de Conches, qui tressaille de joie à la vue d'un autographe de tel ou tel grand écrivain de la France.

A côté des grands écrivains, le siècle de Louis XIV nous présente une foule de poëtes et de prosateurs qui, pour n'être classés qu'au troisième ou qua-

trième ordre, n'en ont pas moins de charmes pour les amis des lettres, et principalement pour les amateurs d'autographes. Malheureusement, les pièces écrites de la main de ces demi-illustres ne se rencontrent guère, et, pour n'en citer qu'un seul exemple, je vous demanderai si Charleval a jamais figuré dans les catalogues d'autographes. Charles-Jean-Louis Faucon de Ris, seigneur de Charleval, qui composait de si jolis vers et qui écrivait en prose comme Saint-Évremond, mais qui ne voulut jamais publier ses œuvres, prétendant que le titre d'auteur ne convenait pas à un gentilhomme, a pourtant laissé quelques lettres fort dignes d'être conservées. Le Fèvre de Saint-Marc ne les connaissait pas, quoiqu'il se soit fait l'éditeur des œuvres de ce poëte galant et précieux. Hélas! je n'ai pas à vous montrer les autographes de ces lettres: il n'en existe qu'une copie dans un manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal. Je les transcrirais toutes, s'il s'agissait d'incorporer Charleval dans les Grands Écrivains de la France. Mais il faut se borner, même en fait de bonnes choses, et voici seulement une lettre, sur les *Essais* de Montaigne. Vous voyez bien, Monsieur, que j'ai à cœur de faire une politesse à notre infatigable *Montaignophile*, M. le docteur Payen, qui ne se pendra pourtant pas pour avoir oublié Charleval parmi les fanatiques de Montaigne.

« *A Monsieur de Varillas.*

« Le jugement que vous faites, Monsieur, de la personne et des écrits de Michel de Montaigne est digne de votre érudition et de votre discernement, et l'on n'y peut rien censurer que le bien que vous dites de moy.

« Vous estes le premier qui aués trouué les véritables raisons pourquoy Montagne s'est rendu si agréable à ses lecteurs.

« Il a écrit sans ordre, à la vérité, et l'a fait auec un grand art en passant d'une matière à l'autre comme par manière de conuersation, et en cela je croy que c'est son humeur qui lui a fourny l'inuention.

« Le père Malbranche, qui veut subjuguer les esprits, n'approuue pas ses raisonnements qui ne sont pas poussés jusqu'au bout ; mais, n'en déplaise à son stile dogmatique, il a beau décrier Montagne, cet autheur paroistra toujours un amy de bonne compagnie qui entretient le lecteur, et l'autre un régent qui les instruit magistralement.

« Si Montagne a parlé de luy, il a suiuy son projet, qui est de montrer l'homme en public et en particulier, mais moins au dehors qu'au dedans.

« Il n'est pourtant pas excusable, après auoir dit dans la préface que son liure estoit un liure de bonne foy, d'auoir voulu cacher à la postérité qu'il eut esté

conseiller au Parlement de Bordeaux, Paul de Foix ne s'estant pas cru deshonoré de la mesme charge au Parlement de Paris, et en cela je croy que Balzac n'est pas mal fondé : il luy reproche qu'il s'habilloit quelques fois tout de vert et quelques fois tout de blanc, ce qui marquoit quelque bisarerie de se vouloir distinguer par des choses si petites.

« Auec tout cela, outre touttes les louanges que Justus Lipsius luy donne, le Père Paul fit traduire le chapitre de l'Amitié, de françois en italien, pour l'enuoyer à deux sénateurs qui s'entreaimoient uniquement.

« Il ne sera pas difficile de fermer la bouche aux déuots qui veulent qu'on ne lise que des liures de spiritualité, puisque Montagne dit qu'il tient pour absurde et pour impie tout ce qui se rencontrera dans ses écrits contraire à la créance de l'Église catholique, apostolique et romaine, dans laquelle il veut viure et mourir.

« Tous ceux à qui j'ai montré vostre discours sur le sujet de Montagne m'en ont paru très-satisfaits, et c'est avec impatience qu'ils attendent aussy bien que moy vos sentiments sur le Père Paul et le chancelier Bacon.

« La seule crainte d'estre importun est cause, Monsieur, que je m'abstiens de vous demander à tout moment ce que vostre impression de Charles Neuf ne vous permet peut-estre pas d'acheuer si tost.

« Je suis, etc. »

Après Charleval, après Montaigne, il faut tirer l'échelle et renvoyer les amateurs au prochain volume des *Causeries d'un Curieux*.

III

CHARLEVAL, FONTENELLE, JOSEPH SAURIN ET LA DUCHESSE DU MAINE.

Puisque je tiens cet aimable Charleval, dont raffolaient les beaux esprits du XVII^e^ siècle, je ne veux pas le lâcher encore, ne vous déplaise, et je vais vous donner une seconde lettre, empruntée au même manuscrit de la Bibliothèque de l'Arsenal, où j'ai découvert déjà une si belle lettre relative à Montaigne. Celle-ci ne concerne plus Montaigne, par malheur; c'est tout simplement une dédicace adressée à une grande dame, *à M^me^ la marquise D. S.*, en lui envoyant un choix que l'auteur avait fait de ses poésies galantes et fugitives.

Si le savant Le Fèvre de Saint-Marc avait eu sous les yeux ce recueil des œuvres choisies de Charleval, il se fût épargné bien des peines et des erreurs pour rechercher les vers qu'il pouvait attribuer à son poëte favori parmi les innombrables pièces anonymes qui furent publiées alors ou qui restèrent manuscrites. Il est probable cependant que le recueil offert par Charleval *à M^me^ la marquise D. S.* n'était

pas celui qui se trouvait dans les mains de son neveu M. le premier président de Ris-Charleval : cet *illustre paresseux*, comme l'appelle Vigneul de Marville, était bien homme à faire deux copies de son petit testament littéraire, lui « que les muses, suivant l'expression de Scarron, ne nourrissaient que de blanc-manger et d'eau de poulet. »

Mais quelle est cette marquise D. S., à qui Charleval dédie et envoie son livre? C'est la marquise de Sablé, dira M. Cousin; c'est la marquise de Sévigné, dira M. Ad. Régnier. Quant à nous, nous n'osons rien dire, en présence de deux juges si compétents et si partagés; nous nous bornerons à citer la lettre :

« *A Madame la marquise D. S.*

« Je ne sçaurois, Madame, vous donner une plus grande marque du pouvoir absolu que vous aués sur moy, qu'en vous confiant mes petits ouvrages de poésie, que mes plus particuliers amis n'ont jamais pu tirer de mes mains.

« Ce n'est pas qu'une chose de si peu de valeur mérite que l'on en soit auare, mais il me semble que les faueurs des muses, non plus que celles des dames, ne doiuent point estre rendues publiques, et qu'un honeste homme en peut faire son plaisir et non pas sa vanité.

« S'il est vray, ce qu'un sage de l'antiquité af-

firme, que les pensées des amans ne sont autre chose que les songes d'un homme qui veille, n'est-ce pas honte à moy d'avoir resué si longtemps, et n'ai-je pas sujet de me reprocher tant d'heures perdues en ces occupations vaines?

« Mais, nous auons beau dire, notre étoile nous emporte, et maintenant, encore que les années m'ayent délivré de la tirannye des plaisirs, cette même étoille ne me permet pas d'opposer la moindre excuse à vos commandements.

« Voicy donc, Madame, les vers que vous désirés avec tant d'empressement : vous y verrés, comme dans un tableau, une jeunesse insensée et l'histoire secrette d'un cœur agité par la tempeste des passions dans un âge qui ne se sert de sa raison que pour authoriser ses folies.

« Je joins à ces fleurs de mon printemps quelques fruits de mon automne. S'ils sont à vostre goût, je me pourray vanter d'avoir esté une fois en ma vie content de mon esprit.

« L'idée que vous m'auez donné du vostre est si grande, qu'elle m'en laisse une perpétuelle admiration. Il faut que le Ciel vous ait esté bien libéral de ses trésors, car la nature toute seulle n'est pas assez riche pour nous faire tant de biens.

« Jamais l'on n'a porté le mérite si loin.
Vostre esprit est charmant, vostre cœur est fidelle,
Et pour estre adorée il n'estoit pas besoin
Que vous fussiés si belle! »

Un autre délicat, un esprit de la même trempe, un poëte de la même école ou plutôt de la même ruelle, Fontenelle, a écrit des chefs-d'œuvre épistolaires. Mais que sont-ils devenus? Pourquoi ne les a-t-on pas réunis à ses œuvres complètes, si volumineuses et si peu dignes d'arriver toutes à la postérité? Ces lettres, nous n'en doutons pas, auraient sauvé peut-être son bagage poétique. En voici une qui fera juger du reste.

Cette lettre a été imprimée, pour la première fois, dans un ouvrage périodique intitulé *Variétés littéraires*, qui paraissait en 1786 et qui n'eut pas de succès. L'abbé Coupé était le rédacteur ou plutôt le compilateur de ce recueil, divisé en plusieurs catégories distinctes. La lettre en question a été classée parmi les *Anecdotes, traits curieux, intéressants*, etc., tome I^er^, p. 235. Elle est adressée au *gros marquis*, c'est-à-dire au marquis de La Fare, qu'on avait surnommé ainsi à cause de son embonpoint.

Il paraîtrait que le *gros marquis* avait plaisanté quelque peu sur la résurrection des morts au jugement dernier, en disant que la terre ne serait point assez grande pour contenir tous ces ressuscités. Fontenelle, en sa qualité d'auteur de la *Pluralité des Mondes*, se chargea de résoudre le problème qui lui était soumis, et il écrivit cette lettre badine au marquis de La Fare :

« Vous qui imaginez toujours mieux que per-

sonne, vous doutez aussi avec plus d'esprit que les autres gens : je suis charmé de votre embarras sur l'immense espace qu'il faudra un jour pour contenir ensemble tous les hommes qui, n'ayant existé que successivement depuis la Création, n'ont pas laissé d'occuper une grande partie de l'univers.

« De la taille dont vous êtes, comment ne pas craindre cette presse? Si chacun devoit y tenir autant de volume que vous, je craindrois à mon tour de n'avoir pas mes coudées franches. En attendant, j'ai crû qu'après vous, il sieroit bien d'avoir aussi un embarras, et voici le mien.

« Lorsqu'il plaira à l'Être suprême de rendre à chaque esprit le corps qu'il aura autrefois animé, ainsi qu'il nous le promet dans ses Écritures, comment faudra-t-il qu'il s'y prenne? Nos corps ne sont composés aujourd'hui que des débris de ceux de nos pères; les mêmes matériaux qui ont servi à former ceux qui ne sont plus seront un jour employés à la composition de ceux qui ne sont pas encore. Le Seigneur a créé une fois pour toujours une certaine quantité de matière, qui n'est ni augmentée ni diminuée, à laquelle il ne sera rien ajouté et sur laquelle le néant n'a plus aucun droit.

« Cette matière a été divisée en éléments; ces éléments circulent, pour ainsi dire, et vont de la composition d'un cheval à celle d'un homme, et de celle d'un homme à celle d'un arbre, et ainsi des autres. C'est précisément la jonction de ces éléments qui

fait un corps; la manière dont ils sont joints fait la différence d'un corps avec un autre, et les proportions ou l'équilibre plus ou moins observés dans chaque composition décident uniquement de sa durée.

« Ces éléments, quoiqu'ils soient faits pour concourir ensemble, en tout et partout, vont pourtant à s'entre-détruire : celui d'entre eux qui domine dans un corps sème bientôt la division parmi les autres, et les force enfin à une séparation dont il n'y a que ce qu'on appelle la forme qui soit la victime, car la matière, c'est-à-dire les éléments, sont bientôt déterminés à se rejoindre, quoique différemment de ce qu'ils étoient : comme ils s'entre-détruisent, ils s'entre-déterminent aussi; et voilà toute l'économie des destructions et des productions qui se font à chaque instant, et que le vulgaire ignorant prend pour anéantissement et création.

« Or, comment fera le Seigneur pour rendre contemporains tant d'hommes qui n'ont eu chacun un corps que parce qu'ils semblent avoir pris leur temps et leurs mesures pour se le céder les uns aux autres? Certainement il n'en créera pas de nouveaux; cela établi, je n'y sais qu'un expédient, et cet expédient, Monsieur, va nous tirer d'embarras, vous et moi.

« Si nous ressuscitons tous un jour, il est constant que nos corps ne seront plus sujets aux nécessités de cette vie, et ne se ressentiront plus de

l'intempérance des climats et des saisons : insensibles donc au froid et au chaud, nous n'aurons plus besoin ni des eaux pour nous rafraîchir et humecter, ni du soleil pour nous échauffer et purifier. Exempts que nous serons de la nécessité de manger, la terre, cette mère libérale et commune, va nous devenir inutile. Les collines, retraites de la plupart des animaux faits pour l'usage de l'homme mortel, les montagnes, ces dépositaires avares des trésors que la cupidité nous rend nécessaires, tout cela va aussi être de trop pour des immortels désintéressés. Les cieux et leurs luminaires n'auront plus d'heures à nous marquer, et nous n'aurons plus que faire de leur lumière inégale, dans un temps où l'Auteur du jour daignera lui-même nous éclairer. En sorte que, vu l'inutilité de toutes ces choses et autres contenues dans l'espace, il faudra qu'elles cessent d'être ce qu'elles sont : l'ordre et l'harmonie de l'univers seront bouleversés et confondus; tout, généralement, deviendra un tas de matière, une masse informe, un chaos et une confusion, ainsi que le tout étoit au premier jour de la Création.

« Ne croyez-vous pas, Monsieur, que le Créateur trouvera dans tous ces matériaux de quoi faire autant d'hommes qu'il lui en faudra? Et l'espace dont nous étions en peine s'y trouvera aussi de reste, puisqu'alors même il n'y aura dans le monde que ce qui y est contenu à l'heure que nous parlons. Le nombre des hommes y sera infiniment plus grand, à

la vérité, mais aussi plus de forêts, plus de bâtiments, plus de montagnes, plus de rochers, etc. Comme la matière ne composera plus que des hommes, l'espace n'aura plus aussi que des hommes à contenir. Que si, malgré toutes ces précautions, la matière venoit alors à manquer, l'habile ouvrier en seroit quitte pour faire les corps plus à l'épargne que le vôtre. En cas de besoin, vous avez de quoi fournir à quatre. A vous parler confidemment, je ne désespère pas de vous voir la taille aussi fine que celle que vous aviez autrefois. Là, M. le duc de Roquelaure aura un nez, et M. le duc d'Estrées n'en aura qu'un; et si les esprits d'un certain ordre sont aussi rares qu'ils le sont de nos jours, et qu'il en faille pourtant, je vous en connais pour vos voisins; cela soit dit, sans vous alarmer.

« Je ne sais encore si les dames conserveront leur sexe dans ce bouleversement universel, ou s'il n'y aura que celles qui auront bien vécu, auxquelles il sera accordé la forme d'un homme. Je m'informerai de leur sort au premier long entretien que j'aurai avec mon Génie; mais si ce qu'il m'en apprendra n'est pas à leur avantage, ne vous attendez pas, Monsieur, qu'il m'arrive jamais de vous en faire part. »

Dans ce badinage, Fontenelle s'est montré aussi fin et aussi léger qu'un savant peut l'être : il a étayé ses plaisanteries avec de très-bons raisonne-

ments scientifiques. Fontenelle était plus capable que personne de réconcilier la science avec la littérature.

Une lettre de savant me tombe sous la main; elle est d'un autre style, et il n'est plus question de badinage, puisque le pauvre savant qui l'écrivit à Mme Voisin, femme du chancelier de France, était alors en prison, accusé d'être l'auteur des fameux couplets satiriques qui furent, plus tard, attribués, avec plus de raison, à J. B. Rousseau. Quoi qu'il en soit, voici la lettre que le savant géomètre Joseph Saurin, membre de l'Académie des sciences, adressait, en 1712, à Mme la chancelière, pour implorer sa protection.

« Madame,

« Quoique j'aie le malheur de n'être connu à la Cour que par les affreuses idées qu'a données de moi un cruel ennemi, j'ose me jeter à vos pieds, et j'implore votre justice contre la protection même que vous avez accordée à mon accusateur. Il en fait ici un cruel abus contre moi : elle prévient les juges. Que ne peut point contre un homme de ma sorte la protection d'une personne de votre rang, qui joint encore à cette élévation les plus grandes lumières et la plus haute réputation de piété? Et quel regret, Madame, n'auriez-vous pas si vous reconnaissiez, par la suite, que cette puissante protection a servi à

opprimer un innocent? J'ose le dire avec la confiance et le courage que donne à un homme de bien le témoignage de sa conscience, on vous expose à ce danger.

« Il ne s'agit pas ici de justifier M. Rousseau, il s'agit de me rendre coupable et de me perdre. Je laisse, Madame, à votre sagesse et à votre piété à juger si vous me connaissez assez pour ne pas douter que je ne sois un scélérat que vous pouvez sans scrupule accabler sous le poids des plus vives sollicitations Nous sommes sous les yeux de Dieu, le souverain juge, devant qui toute la grandeur humaine se dissipe; pesez donc en sa présence ce que j'ai l'honneur de vous représenter.

« Si vous examinez les démarches où vous ont engagée les artifices et les fausses larmes de celui qui me persécute, j'ose attendre, Madame, d'un cœur comme le vôtre, droit, grand et généreux, plein de bonté et de religion, que vous réparerez le mal qu'ils m'ont fait, ou que vous suspendrez à l'avenir votre protection, dans l'incertitude où vous devez être à mon égard.

« Un jour, Madame, vous en serez davantage éclaircie; vous serez indignée de la surprise que l'on vous a faite, et vous plaindrez l'infortune d'un philosophe, d'un géomètre, dont le caractère de l'esprit a toujours été fort éloigné du goût de la poésie; qui se vit en prison pour des vers infâmes contre ses plus particuliers amis, et contre lui-même, accusé

d'en être l'auteur par celui même à qui toute la terre les attribue, poëte satirique de profession, et, de notoriété publique, mon accusateur. Mon respect pour la considération qu'il a surprise auprès de vous ne me permet pas d'en dire davantage.

« Je suis, avec tous les sentiments d'une profonde vénération, Madame, etc. »

Cette belle lettre, aussi inconnue que si elle était inédite, a été imprimée dans un recueil périodique intitulé *le Radoteur*, que Cerfvol et Nougaret publiaient à Paris en 1777, comme un « ouvrage recueilli dans le portefeuille de plusieurs gens de lettres d'un mérite reconnu ». Voy. tome II, p. 205. Ce recueil, absolument oublié, nous offre quelques autres lettres intéressantes; nous en extrayons encore une, pour être agréable à M. le comte de Seilhac, qui, après nous avoir donné un ouvrage si neuf et si curieux sur le cardinal Dubois, se propose de mettre au jour les correspondances du duc et de la duchesse du Maine. Voici une lettre de la duchesse au duc de Vendôme, écrite à l'occasion de la victoire que ce général avait remportée en Espagne au mois de décembre 1710.

« S'il m'était aussi facile de faire une belle lettre, comme il vous est aisé de rétablir les rois, je vous dirais, Monsieur, les plus belles choses du monde sur la grande nouvelle que nous venons d'apprendre, mais il s'en faut bien que je n'aie cette heureuse facilité. Je me souviens d'ailleurs fort à propos du

proverbe qui dit : *A grands seigneurs, pas de paroles.* C'est pourquoi je vous dirai plus laconiquement que personne, que vous êtes l'homme du monde le plus comblé de gloire, le plus aimable, le plus aimé de tous les honnêtes gens et de votre famille, entre tous ceux qui la composent. Faites-moi l'amitié de croire, Monsieur, que personne ne surpasse ma sensibilité pour vous. »

Je m'arrête ici, pour qu'on ne dise pas de mes citations : *A radoteur, radoteur et demi.*

IV

CHAPELAIN, BOSSUET, SENECÉ, ARMAND DE BOURBON, PRINCE DE CONTI.

Les lettres de Chapelain ne sont pas rares, quoique leur valeur vénale soit encore très-élevée, surtout quand la pièce est belle et intéressante. C'est que le bonhomme Chapelain avait des correspondances suivies avec les plus *illustres* de la France et de l'étranger. Mon savant collègue, M. Rathery, a publié récemment, dans le *Bulletin du Bibliophile*, un excellent et curieux article où il nous donne la liste des correspondants ordinaires de l'auteur de *la Pucelle*, au nombre de quatre-vingt-cinq, sans compter ceux que Chapelain désigne sous les titres collectifs de *di-*

verses dames, cardinaux, ducs, pairs, maréchaux de France, etc. Les lettres à lui écrites par tous ces personnages étaient conservées, *chacunes en liasses*, à l'époque de sa mort; quant aux siennes, il en avait soigneusement gardé copie, et cette copie, faite par lui-même, ne formait pas moins de six volumes in-4°. Ce précieux recueil est aujourd'hui en la possession d'un des membres les plus éminents de l'Académie française, M. de Sainte-Beuve; malheureusement, le volume, correspondant aux années 1641-1663, a été détruit ou égaré.

Quelques lettres de Chapelain se trouvent imprimées çà et là, et l'on doit regretter qu'on n'en ait pas mis au jour un plus grand nombre, car, malgré l'enchevêtrement et l'obscurité de son style lourd, elles témoignent de son bon sens, de son savoir et de sa passion pour la littérature en général; en un mot, elles lui font plus d'honneur que les douze chants de son poëme ridiculement célèbre. Le volume que Fr. D. Camusat a extrait de cette immense correspondance, et qu'il a fait paraître sous ce titre : *Mélanges de littérature tirés des lettres manuscrites de Chapelain* (Paris, Briasson, 1726, in-12), ne suffit pas pour nous faire apprécier le caractère, l'esprit et le talent de cet estimable *chancelier du Parnasse*. Il existe un petit livret, absolument inconnu et presque introuvable, où l'on a recueilli plusieurs lettres de Chapelain fort remarquables, adressées à Gevartius, à Vossius et à Colomiès. Ce dernier est l'édi-

teur dudit livret, intitulé : *Lettres de la Reyne de Suède et de plusieurs personnes* (s. l. ni d., mais imprimé en Hollande vers 1669, petit in-12 de 72 p.).

Voici une lettre de Chapelain à M. Colomiès ; elle renferme des particularités très-intéressantes sur les Décades perdues de l'Histoire romaine de Tite-Live.

« Monsieur,

« Je ne doute point que vous n'ayez reçeu la réponce que je fis à votre lettre aussy tost que je l'eus reçeüe il y a quelques mois, et que vous n'en soyez demeuré aussy satisfait que je le fus de vôtre obligeant souvenir et de la part que vous m'y donniez de vos études et des choses que vous aviez prestes à publier. Depuis, j'ay appris de M. de La Motte Le Vayer, que vous aviez fait imprimer quelqu'un de ces ouvrages, dans lequel vous m'aviez allégué pour témoin de la perte que nous avions faite, en nos jours, de ce qui manque à l'édition commune de Tite-Live, comme le tenant de moy. Je vous le puis avoir dit, en effet, comme à beaucoup d'autres, non pas pour avoir veu moy-mesme les batoirs faits de vieilles membranes qui contenoyent les Décades perdues, mais pour l'avoir appris d'un fort homme d'honneur, il y a près de quarante ans, qui avoit esté gouverneur de feu monsieur le marquis de Rouville, dont le fils est encore en cette Cour; qui m'assura, par

tout ce qui peut faire croire une vérité, qu'estant avec son pupille en une de ses terres proche de Saumur, et le voulant faire exercer à la longue paume, il avoit envoyé acheter des batoirs à Saumur : desquels considérant le parchemin, il luy sembla voir, en la pluspart, des titres latins de la huitiesme, dixiesme, onziesme Décades de cet autheur, ce qui luy donna une grande curiosité de sçavoir ce qui en estoit. Il fut donc chez le mercier qui les avoit vendus, de qui il sceut que l'apoticaire de l'abbaye de Fontevraud, ayant trouvé dans une chambre de cette abbaye une haute pile de volumes en parchemin en un coin, et ayant lû en plusieurs que c'estoit l'Histoire de Tite-Live, il les demanda à l'abbesse d'alors, comme estant un livre qui estoit là de nul usage, à cause qu'il estoit imprimé et que ces parchemins là luy pourroyent estre de quelque utilité. L'abbesse les luy accorda sans peine, et il les vendit à ce mercier, qui en fit faire une multitude très-grande de batoirs, dont il luy fit voir encore plus de douze douzaines, sans ceux qu'il avoit déjà débitez et envoyez au loin, ceux qui lui restoyent portant par cy par là les mesmes titres et paroles latines qui justifioyent les mesmes choses des Décades perdues que les premiers qu'il avoit fait acheter. J'ay esté bien aise, Monsieur, de vous confirmer par ce détail ce que je vous en avois dit en gros, afin que vous ayez de quoy justifier que vous ne m'aviez pas allégué sans fondement, en cette

rencontre. Continuez cependant vos travaux, et obligez le public de vos richesses, pour vôtre gloire et son instruction.

« Je suis, avec beaucoup de passion et d'estime,

« Monsieur,

« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.

« CHAPELAIN. »

« Paris, ce 12 septembre 1668. »

On connaissait quelque chose de cette lettre curieuse, mais je ne me rappelle pas l'avoir vue citée en entier. On sait que Chapelain était un aussi mauvais écrivain en prose qu'en vers : il faut lui passer la forme, en faveur du fonds. Le petit recueil qui nous a fourni cet extrait renferme trois lettres de Balzac, qu'on ne trouve pas dans ses œuvres imprimées; ces lettres, adressées à Du Puy, abbé de Saint-Sauveur, roulent sur la mort de son illustre frère, Pierre Du Puy : « C'estoit, dit Balzac, un bien universel dans le monde qui n'est pas barbare. Il n'y a personne qui sache lire qui ne soit obligé de le pleurer. En mon particulier, j'avois receu une infinité de faveurs de cette âme bienfaisante. Au dernier voyage que je fis à Paris, je connus ses richesses, et me sentis de sa libéralité. Il m'ouvrit son cœur, en m'ouvrant son cabinet... »

Je signalerai encore, dans ce recueil si peu connu et si digne de l'être, deux lettres de Colbert, que le savant et infatigable M. Pierre Clément, de l'Institut,

n'a peut-être pas encore réintégrées dans la Correspondance générale du grand ministre de Louis XIV : l'une, datée du 21 janvier 1663, est adressée à Gevartius, greffier de la ville d'Anvers; l'autre, de la même date, à Vossius.

Vous avez donné, dans votre utile journal, qui n'est pas destiné exclusivement aux amateurs d'autographes, une analyse bien précieuse de toutes les lettres importantes de Bossuet qui ont passé dans les ventes publiques depuis quarante ans. Cette analyse, quoique fort étendue, paraîtra courte à tout le monde, et j'entends par tout le monde, hélas! la petite coterie, de plus en plus restreinte, des *fidèles* de la grande littérature française. Il y a toujours, dans la moindre page de Bossuet, une belle phrase, une expression notable. Voici une lettre, certainement inédite, que j'emprunte à un recueil de copies, que la maréchale d'Huxelles avait fait faire d'après des originaux, qui n'existent probablement plus. (V. ce recueil à la Bibliothèque de l'Arsenal, mss., B. L., n° 152, in-4, relié en chagrin noir.)

« *Monseigneur l'Évesque de Meaux à la mère du Saint-Sacrement, prieure après la mort de la mère Agnès.*

« Nous ne la verrons donc plus, cette chère mère! Nous n'entendrons plus de sa bouche ces paroles, que la charité, que la douceur, que la foy, que la

prudence dictoient toutes et rendoient toutes si dignes d'estre prisées! C'estoit cette personne sensée, qui croyoit à la loy de Dieu, et à qui la loy estoit fidelle : la Prudence estoit sa compagne, et la Sagesse estoit sa sœur. La joye du Saint-Esprit ne la quittoit pas. Sa balance estoit toujours juste et ses jugements toujours droits. On ne s'égaroit point en suivant ses conseils : ils estoient précédez par ses exemples. Sa mort a esté tranquille comme sa vie; et elle s'est réjouie au dernier jour. Je vous rends grâces du souvenir que vous avez eu en moy à cette triste occasion. J'assiste avec vous en esprit aux prières et aux sacrifices qui se feront pour cette âme bénie de Dieu et des hommes; je me joins aux pieuses larmes que vous versez sur son tombeau, et je prends part aux consolations que la foy vous inspire. »

Nous n'avons pas pris la peine de chercher quelle était la *mère du Saint-Sacrement*, encore moins la *mère Agnès;* mais les éditeurs de Bossuet nous suppléeront, s'ils vont prendre cette lettre dans le manuscrit où elle se trouve avec un ou deux opuscules du même personnage. On publie, en ce moment, trois éditions des œuvres complètes de Bossuet : la première, par les soins des prêtres de l'Immaculée Conception de Saint-Dizier (Bar-le-Duc, imprimerie et librairie de Guérin, grand in-8, à 2 colonnes); la seconde, conforme à celle de Versailles, mais revue

et corrigée (Lyon, impr. et libr. de Pélagaud, gr. in-8° à 2 col.), et la dernière, d'après les imprimés et les manuscrits originaux, purgée des intercalations et rendue à l'intégrité du texte, par M. F. Lachat (Besançon, impr. Outhenin-Chalandre ; chez Vivès, à Paris, in-8). Cette dernière, qui paraît digne des plus grands éloges, remplacera sans doute celle que M. Hachette voulait entreprendre pour sa collection des Grands Écrivains de la France. Nous pensons qu'on y joindra deux lettres inédites qui ont paru cette année à Besançon (impr. Bonvalot, in-8° de 15 pages). On n'oubliera pas non plus les lettres autographes, inédites, qui ont été vendues, en 1865, dans la troisième vente de livres anciens et modernes, rares et précieux, provenant de la librairie J. Joseph Techener père. Au reste, la correspondance de Bossuet est encore en partie inédite ; si volumineuse qu'elle soit, on doit désirer qu'elle puisse paraître en entier, car l'Aigle de Meaux écrivait ses lettres particulières avec ses meilleures plumes.

De Bossuet passons au conteur, *utile dulci*. Nous avons vu figurer, dans les catalogues d'autographes, des vers, mais non des lettres de Senecé. Les œuvres de ce charmant poëte ont été réimprimées, avec des augmentations considérables, d'après les manuscrits originaux, dans la collection elzévirienne de Jannet, par les soins de MM. Émile Chasles et Cap ; mais on n'y rencontre pas, ce me semble, cette jolie lettre écrite au rédacteur du *Mercure de France*, Antoine de La Roque :

« *Lettre de M. Senecé, premier valet de chambre de la feue reine.* (Mercure, mai 1727.)

« Mâcon, le 4 may 1727.

« Pendant cinquante ans que MM. de Vizé et Buchet ont travaillé à la compilation du *Mercure*, je leur ai toujours envoyé de tems en tems des pièces de ma façon, dont ils témoignoient faire quelque cas et qu'ils inséroient dans leurs recueils. Après la mort du dernier, je n'ay point entretenu de commerce avec ceux qui leur ont succédé. Mais, depuis que j'ay reconnu avec combien de succès vous vous appliquez à cet agréable employ, l'envie m'a pris de me remettre sur les rangs. Vous trouverez peut-être que c'est bien tard, et qu'un homme de quatre-vingt-quatre ans aura peine à badiner de bonne grâce, mais Anacréon n'en avoit guères moins quand il composoit ces galantes poésies qui font encore après trois mille ans l'admiration des esprits les plus délicats. Si vous trouvez la comparaison trop honorable pour moi, vous en rabattrez tout ce qu'il vous plaira, pourvû que vous ayez l'indulgence de pardonner mes amusemens à un homme qui cherche à se faire vivre par le grand préservatif d'une innocente joye.

« Sur la fin du mois de mars dernier, je me trouvay dans une compagnie de dames pleines d'es-

prit et de mérite, où l'on chanta quelques vaudevilles. L'une d'entre elles dit qu'elle ne trouvoit aucune invention si jolie que celle des triolets qui se chantoient pendant les guerres de Paris, parce qu'il faut bien de l'artifice pour faire entrer trois fois avec justesse le même vers dans un petit couplet. Je leur fis sur le champ le premier de ceux que je vous envoye, dont je pris le sujet dans une gelée qui, la nuit précédente, avoit brûlé la fleur de tous les fruits à noyaux. Mon couplet fut approuvé, et je fus condamné, par plusieurs belles bouches, à en faire d'autres. Enfin la rigueur me fut tenue si grande qu'ayant satisfait à cette ordonnance pour le mois de mars, il fut dit que j'en ferois autant pour tous les mois de l'année. J'ai obéi à cette condamnation pour éviter la contrainte que mes juges pouvoient exercer sur moi. Et vous trouverez avec cette lettre la manière dont je m'en suis acquitté pour les trois premiers mois. Si vous trouvez que cela mérite de tenir quelque place dans vos recueils, je continuerai à vous envoyer la suite, et peut-être quelques ouvrages plus sérieux. »

Senecé (Antoine Bauderon de) avait quatre-vingt-quatre ans quand il écrivit cette lettre; il vécut encore dix ans, tant il est vrai que l'esprit conserve. Les trois triolets de Senecé sont intitulés : *la Gelée d'abricots*, *les Inégalités du mois d'avril*, *Guerre de mai*. On les ira chercher, si l'on veut, dans le *Mer-*

cure, où l'on trouve bien autre chose que des triolets.

Ce n'étaient pas seulement les poëtes et les littérateurs de profession qui écrivaient de belles lettres dans ce grand siècle de Louis XIV, où l'on appelait *honnête homme* quiconque tenait bien une plume. Les princes pouvaient alors, comme de simples académiciens, aspirer à ce titre d'*honnête homme*. Un de ces princes, Armand de Bourbon-Conti, frère de la belle duchesse de Longueville, faisant la guerre en Espagne, dans l'année 1655, écrivait sous sa tente cette lettre, que je déclare un chef-d'œuvre de fine raillerie et de bon style : l'illustre historien de la duchesse de Longueville, M. Cousin, ne me démentira pas.

« *Feu M. le prince de Conti à M. le duc de la Rochefoucauld.*

« Au camp de Saint-Jordy, ce 17 septembre (1655).

« Quoyque j'eusse résolu de faire réponse à vostre lettre et de vous rendre grâces de vostre souvenir, j'ay présentement la teste si pleine de Gourville, que je ne vous puis parler d'autre. Comment, Monsieur, ce diable-là a esté à l'attaque des lignes d'Arras? Sa destinée veut qu'il ne se passe rien de considérable dans le monde qu'il ne s'y trouve, et toute la fortune du royaume et de M. le cardinal

n'est pas assez grande pour nous faire battre les ennemis s'il n'y joint la sienne. Cela nous épouvante si fort, M. de Candale et moy, que nous sommes muets sur cette matière-là. Sérieusement, je vous supplie de me l'envoyer bien viste en Catalogne, car, comme j'ay fort peu d'infanterie, et que, sans infanterie ou sans Gourville, on ne sçauroit faire de progrès en ce pays, je vous auray une extrême obligation de me donner lieu, en le faisant partir promptement, de faire quelque chose d'utile au service du roy.

« Si je manque de cavalerie, la campagne qui vient, je vous prieray de me l'envoyer encore, car, sur ma parole, la présence de Gourville remplace tout ce dont on manque. Il est en toutes choses ce que les quinolas sont à petite prime, et, quand j'auray besoin de canons, je vous demanderay encore Gourville.

« Au reste, je vous garde un commentaire assez curieux que j'ai fait des lettres que M^me^ de Longueville a écrites à M^me^ de Chastillon.

« Je prétends vous le dédier, et ainsi, devant que de le faire imprimer, je veux qu'il ait votre approbation. Ce sera à nostre première veue. En attendant, je vous supplie d'estre persuadé que je suis pour vous comme je dois dans les termes de nostre traité.

« Armand de Bourbon. »

« Nous marchons après-demain, pour aller attaquer une place en Cerdagne, appellée Puicerda. J'attends Gourville pour en faire la capitulation. »

Où est-elle cette fine fleur de malice épistolaire ? L'original, Dieu le sait; mais la copie, qu'on peut dire certifiée conforme, a été conservée, par bonheur, dans un recueil de lettres et autres pièces tirées des papiers de la marquise d'Huxelles, à la Bibliothèque de l'Arsenal, mss. B. L., n° 359, in-4°, relié en chagrin noir.

La marquise, de galante qu'elle était, devint dévote et resta bel esprit : Dieu merci ! elle ne brûla pas lettres et portraits.

V

RESTIF DE LA BRETONNE. — SÉBASTIEN MERCIER. — LE MARQUIS DE SADE.

La journée sera aux excentriques, si vous le voulez bien. J'en ai trois sous la main, trois qui peuvent compter pour dix, et c'est l'ancien *Journal de Paris* qui me les fournit avec pièces à l'appui. On ne saurait imaginer tout ce qu'il y a de correspondances curieuses et singulières dans ce journal.

Je commence par une lettre de Restif de la Bretonne, publiée le 30 floréal an VIII. A cette époque, le pauvre Restif était bien déchu, quoiqu'il eût

achevé de mettre au jour son ouvrage le plus extraordinaire : *M. Nicolas, ou les Ressorts du cœur humain dévoilés* (Paris, 1794-97, 16 vol. in-12), suivi de la *Philosophie de M. Nicolas* (*Ibid.*, 1796, 3 vol. in-12). Cet ouvrage n'eut pas de lecteurs, mais les critiques et les avanies ne lui manquèrent pas. Aussi, lorsque Restif osa se présenter comme candidat, à la formation de l'Institut national, il fut repoussé par un immense éclat de rire, qu'il n'entendit peut-être pas, tant la vanité lui avait bouché les oreilles et troublé la vue. Il se renferma donc plus que jamais dans la solitude.

Il écrivait toujours, il préparait encore deux ou trois romans, avec la collaboration de la comtesse de Beauharnais, du chevalier de Cubières et de quelques originaux de cette société de ci-devant beaux esprits. Il ne sortait que le soir et il passait la nuit dehors ; il était devenu plus morose, plus sauvage que jamais. Tout le monde le connaissait de vue dans les quartiers voisins de l'île Saint-Louis, où il avait fixé le lieu ordinaire de ses promenades nocturnes, accompagnées de cris, de soupirs, d'exclamations et de gestes désordonnés. C'est ainsi qu'il célébrait les anniversaires de ses innombrables amours. Beaucoup de personnes le croyaient mort, quoiqu'il occupât un modeste emploi dans les bureaux de la police; il se montrait de loin en loin au café qui fait le coin de la place des Trois-Maries, près le pont Neuf; mais il s'enfuyait, la tête basse sous son chapeau à larges

bords, quand il apercevait Sébastien Mercier, qui avait été son ami et son prôneur à charge de revanche. Mercier, qui siégeait au conseil des Cinq Cents, était membre de l'Institut national, et Restif l'accusait de s'être emparé perfidement du fauteuil académique qui appartenait de droit à *M. Nicolas*.

Ce fut dans ces circonstances que le *Journal de Paris* publia la lettre suivante :

« *Aux auteurs du journal.*

« Je lis, dans votre numéro du 28 floréal, citoyens, que le citoyen Mercier vous certifie qu'il *est sûr, comme de son existence*, que la lettre insérée dans votre numéro du 24 floréal, où saint Augustin est cité, *est de Rétif.* Vous savez le contraire. Si le citoyen Mercier n'avoit dit qu'à moi que je suis l'auteur de cette lettre signée P. C. J. G.....t, je lui aurois bonnement, amicalement, répondu que je ne l'ai pas écrite. Mais il me l'attribue publiquement, et il dit, publiquement aussi, qu'il est sûr qu'elle est de moi..., sans doute comme il est sûr que Copernic et Newton se trompent sur la rotation des planètes autour du soleil. Vous connoissez, citoyens, mieux que personne, la vérité sur la lettre signée P. C. J. G ....t, et je réclame votre témoignage, ne voulant pas me brouiller avec un ami, au fond le meilleur homme du monde. Je ne me flatte pas de posséder aussi bien les ouvrages du citoyen Mercier que le

citoyen P. C. J. G.....t, dont cette lettre est peut-être la douzième dans le même genre.

« J'ai cependant une obligation très-grande au citoyen Mercier, et je le remercie très-cordialement d'avoir informé le public que je ne partage pas ses sentiments sur Newton, sur Descartes et sur Locke, qu'il se propose, dit-on, d'attaquer, et avec lequel il a déjà eu un tort; ni même sur Voltaire, que j'honore, et avec lequel il en a mille. On dit (mais je ne le crois pas) qu'il va se faire capucin. Je lui observerai seulement que j'ai la conviction qu'il est excellent père, et qu'il ne faut pas que sa future profession (supposé qu'il la fasse) nuise à l'éducation de ses trois filles, jeunes blondes qui seront un jour très-aimables.

« Je l'assure publiquement de mon amitié, quoiqu'une infidélité du feu journal *le Bien informé* l'ait fait me traiter d'une manière trop magistrale, pour une lettre où je prenois, contre lui, *sans le connoître*, le parti du *Catéchisme de Saint-Lambert*. Je proteste que, depuis cette lettre, je n'ai pas écrit, 22 floréal an VIII, un seul mot qui lui soit relatif, si ce n'est une lettre particulière où je me plaignois de lui à lui-même.

« Salut, considération, fraternité,

« RESTIF-LABRETONNE. »

« *P. S.* Il seroit à souhaiter que le citoyen Mercier m'eût attaqué plus tôt; je n'aurois pas le désagré-

ment de voir mon nom accolé au sien dans une satyre du citoyen Chénier, satyre où je suis qualifié de son *acolyte en folie*, qualité que personne n'a jamais moins méritée que moi. Et, comme les ouvrages des *grands hommes* passent à la postérité, nos neveux le croiront, si le citoyen Chénier ne change pas ce vers dans les éditions subséquentes. »

La lettre de Restif était amère et dédaigneuse, mais elle frappait juste. Mercier se croyait tout permis, et ses monstrueux paradoxes allaient frappant à tort et à travers toutes les idées reçues, tous les systèmes acceptés, tous les faits les mieux établis. En dernier lieu, il s'était inscrit en faux contre les lois astronomiques reconnues par Copernic, Galilée, Newton et les autres maîtres de la science, et il avait imaginé une théorie planétaire à sa façon. On ne rit plus que de pitié, et P. C. J. Gobet fustigea d'importance, dans le *Journal de Paris*, la sottise prétentieuse du nouveau Cyrano de Bergerac. Celui-ci avait cru reconnaître, sous le voile de l'anonyme, la plume de son ex-ami et admirateur Restif. Voici en quels termes il répondit à la lettre de ce dernier, à qui il semblait pardonner quelques boutades de mauvaise humeur :

« *Aux auteurs du journal.*

« J'accepte le désaveu de Restif-Labretonne, et m'en rapporte à sa conscience, car *on ne fait pas sa con-*

science, comme le prétendoit Mirabeau : c'est, selon moi, la plus horrible et la plus fausse des maximes; mais *Connois-toi toi-même*, quelle profondeur dans ce mot! Amis ou ennemis, à votre conscience, frère!

« Mais pourquoi Restif-Labretonne ne veut-il pas, comme tant d'autres, être taxé, en passant, d'un peu de folie? car la *Philosophie de M. Nicolas* est là, avec deux cent soixante-dix volumes qui disent des choses!... Ah! Chénier lui-même, je l'en préviens, ne sauroit l'absoudre.

« Je suis fou, moi; mais il le faut bien : ils ont pris pour eux toute la sagesse, les sages de nos jours! Puis, je ne suis l'esclave ni des noms ni des autorités. Quel énorme attentat envers ceux qui croyent avoir un nom et faire autorité! Ensuite, comme dit Helvétius, *celui-là est fou qui n'est pas fou de la folie commune*.

« Ces tant gracieuses épithètes, ces répliques ingénieuses, avancent de beaucoup, comme l'on sait, l'examen de la vérité.

« O terrible épigramme! *Je vais me faire capucin*. C'est encore là une plaisanterie neuve et fine. Or, il faut savoir que c'est ainsi que les athées, depuis sept ou huit ans, affectent d'appeler les théistes, qui se contentent de gémir sur la cécité de leur entendement et sur la dégradation de leur être; mais j'aimerais mieux cent fois, en sandales, en besace, les reins ceints d'une corde, adorer, en très-profonde ignorance, ce Dieu qui m'a créé, que de le mécon-

naître en robe de soie et présidant une académie de savants, car ce n'est pas dans les cellules qu'ont germé les plus grandes erreurs.

« Il n'y a point de système extravagant qui n'ait été adopté; cependant sagesse, harmonie, grandeur, tout est plein dans les œuvres de Dieu : il se promène perpétuellement dans ses ouvrages pour en rectifier l'existence et la beauté, en laissant partout des marques de sa bienfaisance et de son amour.

« Newton m'a paru visionnaire, et l'astronomie, quelque admirable qu'elle soit dans plusieurs de ses parties, n'en est pas moins incertaine dans son ensemble, puisqu'elle n'est au fond qu'une grande fadaise, étrangère à nos devoirs comme à notre bonheur. Qu'on nous permette au moins d'en éloigner le romanesque!

« Mais, si le système de Newton est faux, cela ne fait de mal à personne; pure curiosité, dispute innocente. Celui de Locke est dangereux, très-dangereux. Quand nous aurons fini avec les newtoniens, nous irons de suite visiter le fétiche des idéologues, *la poupée de Condillac*, nous rirons. Nous interrogerons ces nouveaux théologiens qui veulent de nos jours ressusciter le ton de l'École; ces idéologistes ou, plutôt, *idiologistes*, qui sont venus à l'improviste pour nous enlever ce qui nous restait de la pure doctrine de Socrate, de Platon, de Marc Aurèle, et la morale sentimentale. . Ah! les cruels!

« Mercier, *Membre de l'Institut national.* »

Cette lettre, qui ne manque pas d'élévation de sentiment et même de dignité dans la forme, parut le 4 prairial, trois jours après une attaque épigrammatique, plus cruelle que les précédentes, dans laquelle Gobet s'amusait encore aux dépens du *système de Griffonius*. Mercier n'en continua pas moins ses excentricités paradoxales, en avouant que la Grâce l'avait touché, et que, de philosophe sceptique, il redevenait philosophe chrétien. Cet échantillon épistolaire de Mercier prouve qu'il avait fait quelques progrès, au double point de vue de la morale et du style.

Redescendons jusqu'à l'an VI, pour trouver dans le *Journal de Paris* un homme plus tristement célèbre que Mercier et Restif de la Bretonne; c'est le fameux marquis de Sade, qui écrivit, le 3 thermidor, au *Journal de Paris*, pour rendre hommage à la mémoire de Jeanne Hachette. Il avait déjà écrit, sur Jeanne d'Arc, une autre lettre que nous n'avons pas encore découverte. Les lauriers de Jeanne d'Arc et de Jeanne Hachette troublaient le sommeil de *Justine* et de *Juliette*.

« *Aux auteurs du journal.*

« S'il existe un savant dans le monde auquel on puisse pardonner une faible erreur dans l'histoire des événements de la terre, c'est assurément celui qui met autant de profondeur, de sagacité, de préci-

sion, dans l'histoire des événements du ciel. Occupé d'objets si sérieux, de calculs intéressants et toujours si justes, le citoyen Lalande n'est-il pas excusable de s'être trompé sur le nom de l'héroïne de Beauvais, quand presque tous les historiens modernes lui tracent la route de cette erreur? Je le prie donc de me pardonner si, bien moins pour relever cette légère faute que pour rendre à l'immortalité le véritable nom de cette héroïne, je prouve évidemment que jamais cette fille ne porta le nom de *Hachette*.

« Ayant traité ce sujet dans une tragédie lue au Théâtre-Français le 24 novembre 1791, j'ai été prendre les plus exactes précautions pour éclairer les faits historiques qui la concernent. D'après Hainau (*sic*), Garnier et quelques autres, il fût devenu tout simple que j'eusse pensé, comme le citoyen Lalande, que cette femme s'appeloit Jeanne Hachette; mais, pour me rendre plus certain du fait, je crus devoir consulter, à Beauvais même, les lettres patentes accordées par Louis XI à l'illustre guerrière de cette ville, et déposées pour lors à la maison commune; je les transcrivis, et elles seront un jour littéralement imprimées à côté de ma pièce. Voici ce que l'on trouve dans ces lettres, et ce que je crois devoir placer ici, pour donner à ce que j'établis toute l'authenticité que doit avoir la hardiesse d'un reproche littéraire fait à des savants tels que Garnier, Hainault (*sic*), Lalande, etc.

« Après le protocole d'usage, c'est ainsi que Louis XI s'exprime dans les patentes accordées à l'héroïne dont il s'agit : « Savoir faisons que par con-« sidération de la bonne et vertueuse résistance qui « fut faite l'année dernière passée (1472) par notre « chère et bien-aimée Jeanne Laisné, fille de Mathieu « Laisné, demeurant en notre ville de Beauvais, à « l'encontre des Bourguignons, etc. »

« En voilà assez pour faire connoître, d'une manière incontestable, le nom de la fille célèbre qui, à la tête des femmes de la ville, repoussa vigoureusement, des remparts de Beauvais, les troupes du duc de Bourgogne. Le reste de ces patentes n'a pour objet que d'accorder à Jeanne Laisné, et à son amant Colin Pilon, les récompenses et les honneurs dus à cette courageuse action.

« Je prie ceux qui voudroient révoquer en doute cette vérité de prendre auparavant la peine d'aller vérifier, comme je l'ai fait, à Beauvais, les lettres patentes que je cite, et ils ne contrarieront plus un fait établi sur d'aussi fortes preuves.

« Sade. »

Cette lettre est, à coup sûr, une des pièces les plus étranges de l'époque. Non-seulement elle nous signale une tragédie reçue au Théâtre-Français, qu'on n'avait pas citée parmi les ouvrages dramatiques de l'auteur, mais encore elle semblerait faire entendre que le marquis de Sade, converti comme Mercier, al-

lait peut-être aussi se faire capucin. Mais, loin de là, cet abominable homme préparait alors une édition illustrée de ce qu'il appelait son *évangile : Justine et Juliette*. Il faisait dessiner sous ses yeux une suite de sujets choisis et décrits par lui-même, et il s'attachait, avec un soin minutieux, à régler les proportions physiques de ses héros. Nous avons vu les programmes monstrueux qu'il fournissait lui-même à ses dessinateurs.

Au reste, le marquis de Sade s'était tenu aussi tranquille que possible pendant la Terreur; il adressait bien, de temps à autre, des motions incendiaires et sanguinaires à la Convention, mais la Convention passait à l'ordre du jour dès que son nom était prononcé. C'est à peine si l'on daignait accepter ses dons patriotiques. Il conserva son titre de *marquis*, malgré lui et à son corps défendant, et l'on peut dire que c'était le seul marquis que la guillotine eût laissé debout sous le règne de Robespierre et de Fouquier-Tinville.

Son superbe château de Lacoste avait été saccagé et brûlé par les paysans, dès les premiers mouvements insurrectionnels de 1790; il s'était bien gardé de reparaître dans le pays, où le souvenir de ses orgies et de ses horreurs se dressait comme un fantôme accusateur. Dans le sac du château, on avait découvert, dit-on, des instruments de torture qui servaient à ses hideuses débauches. En tous cas, on n'épargna pas même la célèbre salle des Clystères,

dans laquelle un peintre de talent avait couvert les murailles des peintures les plus bouffonnes et les plus saugrenues : c'étaient des seringues de toutes grosseurs à figures humaines, poursuivant, dans une espèce de ronde du sabbat, une foule de... gens à qui elles rendaient les armes. Il n'y a rien d'aussi fantastique dans les mystères de la Dive Bouteille.

Le marquis de Sade n'avait pas quitté Paris depuis que la prise de la Bastille l'avait remis en liberté. Il habitait un appartement très-somptueux et très-confortable, dans la rue du Pot de-Fer; il y recevait nombreuse société : des comédiens, des poëtes, des inconnus suspects d'allure et de ton. Il avait pris, pour tenir sa maison, une jeune femme, plus gracieuse que belle, qu'il nommait tout bas sa *Justine* et tout haut son amie. Cette femme se distinguait par la décence de sa tenue et l'élégance de ses manières aristocratiques. On disait, en effet, que c'était la fille d'un noble exilé; mais une tristesse indélébile se peignait sur son visage pâle lorsqu'elle faisait les honneurs de ces réunions où l'on parlait de tout, excepté de politique, et toujours avec convenance et réserve. On jouait quelquefois la comédie, et le marquis excellait dans les rôles d'amoureux, qu'il choisissait d'habitude; il était plein de noblesse dans son maintien et de sensibilité dans son jeu. Molé avait été son maître.

On ne possède aucun portrait, peint ou gravé, de l'auteur de *Justine* : il avait la figure ronde, le teint

coloré, les yeux bleus, les cheveux blonds et frisés. C'était ce qu'on appelle un joli homme...

Mais voilà que je vous conte des historiettes, quand je ne vous ai promis que des lettres de personnages historiques et littéraires. Fi du marquis de Sade! Cherchons un sujet plus honnête, sinon plus curieux.

VI

VOLTAIRE — BEAUMARCHAIS. — BUFFON. — L'ABBÉ CHÉRIER.

La correspondance de Voltaire est déjà bien volumineuse, surtout dans les éditions de Dalibon et de Beuchot; mais elle ne le sera jamais assez au gré des admirateurs de ce prodigieux monument de goût d'esprit, de raison et de génie. Voltaire, l'immortel Voltaire, revit tout entier dans cette correspondance, où il a éparpillé, à son insu, tous les éléments de son œuvre littéraire et philosophique. Il existe plus de six mille lettres imprimées dans l'édition de Beuchot, et ce savant voltairomane disait, avec connaissance de cause, qu'on en trouverait sans doute encore autant à publier. On en trouvera du moins beaucoup d'autres, outre celles que MM. Foisset et de Cayrol ont rassemblées depuis, et nous ne devons pas nous laisser décourager par le nombre de lettres inédites, ou plutôt non encore recueillies, qui s'of-

frent à nous de toutes parts et qui n'attendent qu'un nouvel éditeur. Dieu fasse que cet éditeur soit bientôt à l'œuvre! Dieu fasse que M. Hachette donne place à Voltaire dans sa magnifique collection des Grands Écrivains de la France!

Voici l'extrait d'une lettre que Voltaire écrivait de Ferney aux auteurs du *Journal de Paris*, sous la date du 22 décembre 1776, lorsque Sautereau de Marsy, qui avait obtenu un privilége pour ce journal, l'eut informé de cette prochaine publication :

« Le plan de votre journal, Monsieur, me paraît aussi sage que curieux et intéressant. Mon grand âge et les maladies dont je suis accablé ne me laissent pas l'espérance de pouvoir produire quelque ouvrage qui mérite d'être annoncé par vous.

« Si j'avais une prière à vous faire, ce serait de détromper le public sur tous les petits écrits qu'on m'impute continuellement. Il est parvenu, dans ma retraite, des volumes entiers, imprimés sous mon nom, dans lesquels il n'y a pas une ligne que je voulusse avoir composée. Je vous supplierais aussi, Monsieur, de vouloir bien, par un mot d'avertissement, me délivrer de la foule de lettres anonymes qu'on m'adresse. Je suis obligé de renvoyer toutes ces lettres dont le cachet m'est inconnu. Cet avertissement, inséré dans votre journal, m'excuserait auprès des personnes qui se plaignent que je ne leur ai pas répondu : je vous aurais beaucoup d'obligation.

« Je ne doute pas que votre journal n'ait beaucoup de succès. Je me compte déjà au nombre de vos souscripteurs. »

Ce fragment de lettre est imprimé dans le premier numéro du *Journal de Paris* (mercredi 1er janvier 1777), et ce n'est pas la seule lettre de Voltaire qu'on trouve dans la suite de ce journal, sans compter une foule de pièces de vers publiées sous son nom et dont la plupart n'ont pas été recueillies.

Quand on est avec Voltaire, on ne s'en sépare pas volontiers. Je citerai encore un billet de lui, qu'on n'irait pas déterrer dans un petit livre de Félix Nogaret, intitulé : *La Terre est un animal* (Paris, veuve Lepetit, 1805, in-18, fig.). L'auteur de *l'Aristenète français*, comme se qualifiait lui-même ce poëte anacréontique et muscadin, avait adressé à Voltaire une épître à Buffon sur l'histoire naturelle; il lui disait, dans sa lettre d'envoi, datée de Versailles, 20 novembre 1771 :

« Pour faire disparaître d'innombrables aspérités de l'opuscule que j'ose mettre sous vos yeux, il m'aurait fallu cette lime douce que vous avez empruntée de Virgile et de Racine, et qui vous sert à polir tous vos travaux. Mais vous ne la prêtez à personne. Voilà de l'égoïsme, Monsieur; cachez bien vite ce gros péché : soyez indulgent, vous le devez, puisque vous refusez de prêter vos outils. »

Voltaire fut indulgent, malgré le mauvais goût de cette lettre ridicule, et il fit une réponse polie, qui devait lui coûter d'autres billets du même genre, qu'on a insérés dans sa correspondance pour donner satisfaction à l'amour-propre de l'*Aristenète français*.

« Ferney, 15 décembre 1771.

« Mon grand âge, monsieur, et la perte presque entière de ma vue, ne m'ont point empêché de vous lire et d'être infiniment sensible au mérite qui brille dans votre ouvrage. Vous êtes presque le seul qui avez su joindre le goût de la poésie à celui de l'histoire naturelle. Je vous félicite sur ce beau succès dans les deux genres; mon triste état m'a fait renoncer à l'un et à l'autre : vos talents me servent de consolation.

« VOLTAIRE. »

Félix Nogaret n'avait pas manqué d'envoyer aussi son épître sur l'histoire naturelle au comte de Buffon, qui l'avait inspirée. Cet envoi fut accompagné d'un billet en prose et en vers, plus étrange encore que celui qui s'adressait à Voltaire : « Vous refusez le titre de comte, lui disait-il, je le retranche. J'irai plus loin, je vous parlerai comme à Dieu et au grand Turc; vous savez qu'on les tutoie. » Buffon poussa la politesse aussi loin que possible, en répondant à cette lettre hétéroclite.

« Montbard, le 14 août 1771.

« J'ai lu avec plaisir, Monsieur, votre épître sur l'histoire naturelle; mais vous m'en auriez fait encore davantage en resserrant les éloges que vous voulez bien me donner. L'honneur que vous me faites appartenait à quelqu'un qui en fût plus digne. Je n'en suis pas moins reconnaissant, et je vous prie de croire que cette préférence ne perd rien de son prix.

« Vous avez répandu de l'enjouement sur un sujet naturellement sérieux, et vous l'avez traité en enfant qui chérit tendrement son père. Je ne doute nullement que le public ne le lise avec plaisir et n'applaudisse au goût vif que vous annoncez pour l'histoire naturelle.

« Le tableau que vous faites du mépris du faste, ce que vous dites du choix et du petit nombre de vos amis et de la frugalité de votre table, annonce la paix de l'âme, la modération des désirs et tous les sentiments qui rendent un homme estimable.

« A mon retour à Paris, je serai charmé de vous voir. Recevez, en attendant, les nouvelles assurances de ma reconnaissance et des sentiments d'estime avec lesquels j'ai l'honneur d'être, etc.

« Buffon. »

Cette réponse, assez peu digne de l'illustre auteur de l'*Histoire naturelle*, n'a pas été connue de son

petit-neveu, M. Nadaud de Buffon, qui l'a omise dans la Correspondance du célèbre écrivain. Nous inclinons à penser que Nogaret y a laissé des fautes qui lui appartiennent en propre, et nous l'imprimons sous sa responsabilité, comme il la donne à la page 106 de *La Terre est un animal*. Au reste, les lettres de Buffon sont souvent d'un style commun et incorrect.

Il n'en est pas de même des lettres de Beaumarchais, qui n'écrit pas une ligne sans y mettre son cachet. On ne devra pas négliger de réunir ces lettres, aussi curieuses que remarquables, dans les œuvres complètes de l'auteur. Nous donnerons ici une lettre, tout à fait inconnue, adressée à Restif de la Bretonne.

« 7 frimaire an V.

« En effet, mon pauvre Nicolas, vous aviez oublié de m'indiquer votre demeure, et je ne savais où vous prendre; mais ce que vous ne savez pas, c'est que le diplôme honorable qui m'a rendu à mon pays après trois ans de proscription, en attestant les idées de justice qu'adopte le Gouvernement actuel, n'a pas réparé le pillage, la dilapidation entière d'une fortune considérable. Depuis cinq mois que je suis revenu, je n'ai, sur tous mes capitaux et mes arrérages échus, touché que trois louis et demi. J'ai perdu, mon ami, le plus touchant plaisir de mon aisance, la possibilité d'obliger, du moins jusqu'à des temps

moins désastreux. Je souffre, j'attends et j'espère. C'est toujours bien fait d'espérer! Mais, auprès d'un luxe effrené, voir une misère effroyable! ceux qui étaient derrière les fiacres, insulter du fond des voitures tous ceux qu'ils en ont fait descendre, en déshonorant les grands mots de *liberté*, d'*égalité*, les lois, la morale publique! Il faut être bien philosophe pour voir tout cela de sang-froid!... Je vous aime et ne puis vous aider.

« Beaumarchais. »

Aucun éditeur de Beaumarchais n'était allé chercher cette lettre à la page 3075 de *Monsieur Nicolas, ou le Cœur humain dévoilé*, tome sixième, 2e partie (Paris, chez la veuve Marion R., rue du Fouare, n° 16, à l'entresol, 1797, in-12). A la page 3187 de ce même volume, Restif la Bretonne raconte les relations qu'il avait eues avec Beaumarchais, et le parallèle qu'il veut établir entre l'auteur du *Mariage de Figaro* et lui, sous les noms de *Pertinax* et de *Bellemarche*, est un des passages les plus singuliers de ce très-singulier ouvrage. Ce parallèle est trop long pour que nous le citions tout entier, quoiqu'il mérite d'être conservé comme un mémorandum de l'orgueil de l'auteur du *Pornographe;* il se termine ainsi :

« Tous deux bravent également le mépris insolent de leurs contemporains les auteurs, dont aucun ne les vaut. Ni l'un ni l'autre n'est de l'Institut natio-

nal, avec dix fois plus de titres qu'il n'en faut. Tous deux sont timides, en paraissant audacieux. Tous deux ont peint la nature telle qu'elle est... Voilà les ressemblances; et voici les différences : l'un a toujours été heureux avec la fortune, l'autre toujours malheureux, ce qui vient plutôt des circonstances que de l'adresse. Enfin, pour tout dire en un mot sur la situation de ces deux hommes contemporains, tous deux eurent une Sara, mais l'un est Crésus et l'autre est Irus. »

Restif la Bretonne était un original de telle espèce que l'histoire littéraire en fournit très-peu qui puissent lui être comparés. Il en est un pourtant qui doit être mis à son niveau, mais qui malheureusement n'est pas encore bien connu, c'est l'abbé Chérier. Cet abbé sans abbaye est mentionné dans les biographies, qui ne nous apprennent pas ce qu'il était, et qui se contentent d'indiquer quelques-uns de ses ouvrages, notamment le célèbre *Polissonniana*. La bibliographie prouvera, quelque jour, que cet abbé Chérier était l'auteur de la plupart des facéties libertines, ordurières, carnavalesques, fantastiques, joyeuses et plaisantes, qui parurent à Paris, à Troyes et à Rouen, dans les premières années du XVIII^e^ siècle. Cet abbé, fripon, ivrogne et mauvais sujet, avait commencé sa carrière d'écrivain facétieux par le libelle du *Chapeau pointu*, qui le fit mettre à la Bastille, par ordre du lieutenant de police Voyer d'Ar-

genson. Le burlesque de l'histoire, c'est qu'on cherche partout un exemplaire de ce *Chapeau pointu* et qu'on ne le trouve nulle part. On a donc lieu de croire que ledit *Chapeau pointu* ne fut jamais imprimé. Quoi qu'il en soit, l'abbé Chérier fit la paix avec Voyer d'Argenson et fut nommé censeur royal : pendant plus de quarante ans il censura, sous le nom de *Passart*, toutes les drôleries qui s'imprimèrent avec privilége du roi.

Mais nous n'avons pas à faire la biographie de l'abbé Chérier ; nous avons dit seulement quelques mots sur son caractère, pour faire comprendre cette incroyable lettre, dont le brouillon, chargé de ratures, se trouve dans le *Sottisier* de l'abbé de Choisy, autre abbé de même force (tome 1er de ce *Sottisier* manuscrit, à la Bibliothèque de l'Arsenal, B.L., n° 83, 4 vol. in-4°). Ce brouillon ne nous fait pas connaître le nom de la personne à qui la lettre fut adressée, et nous supposons que c'était l'abbé de Choisy. Dans cette lettre, monument de la plus monstrueuse calomnie, on voit que l'abbé Chérier composait lui-même les vers satiriques qu'il attribuait à Jean-Baptiste Rousseau pour le perdre. Les fameux Couplets ne seraient-ils pas de ce coquin d'abbé?

On en jugera par la lettre suivante, que sa date rend plus précieuse encore, car elle nous révèle la véritable cause des haines et des hostilités qui poursuivirent J. B. Rousseau après sa sortie de France. Ce fut une espèce de conspiration occulte contre le

pauvre exilé, et l'abbé Chérier était un des meneurs de cette odieuse conspiration.

« 19 nov. 1714.

« Monsieur,

« On fit, il y a quelque temps, des vers contre M. le premier président, que l'on voulait attribuer à Rousseau. Samuel Bernard déclara même, dans un repas qu'il donnoit, que Rousseau en estoit l'autheur et qu'il le tenoit de bonne part. Rousseau, piqué contre Samuel Bernard, en a fait le portrait dans une épître qui n'a pas encore paru tout entière. Voici ce que l'on en a retenu.

« Rousseau dit, en parlant du char où les poëtes sont conduits par les Muses et par Apollon :

Or est monté depuis peu sur leur char
Un échappé d'Ismaël et d'Agar,
Qu'on connoît tel à son teint judaïque,
A son trafic, à sa mine hébraïque.
Par grand malheur, un esprit si pervers
S'est introduit chez la gent porte-vers,
Et l'autre jour, d'un ton d'énergumène,
Il s'escria, la chose est trop certaine :
« Haro, Messieurs, sur ce joly garçon !
Je le soutiens, il a fait la chanson. »
Qui te l'a dit, race de Mardochée ?
O nation justement reprochée,
Qui les chrestiens, par fausse trahison,
Juge tousjours sans droit et sans raison !

« Il y a maintenant neuf maréchaux à Marly, qui

ne conviennent point à la jeunesse féminine de la cour. On a fait là-dessus une chanson, dont les rimes ne paraissent pas des plus riches. Elle est sur l'air des Triolets :

Tant de maréchaux à Marly !
C'est mettre les dames en souffrance.
Pourquoy les voulez-vous punir
Par neuf maréchaux à Marly ?
Si quelqu'un d'eux vous a servy,
N'a-t-il pas eu sa récompense ?
Tant de maréchaux à Marly,
C'est mettre les dames en souffrance.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,
« Monsieur,
« Votre très-humble et très-obéissant serviteur.
« L'abbé Chérier. »

Chérier, qui s'intitulait *le Chimérographe de l'Académie des jeux olympiques*, ne se borna pas à faire la guerre à J. B. Rousseau avec l'arme de la calomnie : il ne cessa de s'acharner contre Piron, dont il censurait les pièces de théâtre avec la plus insigne mauvaise foi. Il n'était jamais plus content que quand il avait fait interdire une de ces pièces, en la donnant comme dangereuse pour les mœurs ! Il faut lire l'intéressant article que le savant M. Guessard a consacré à notre abbé, dans la *Bibliothèque de l'École des Chartes*, en analysant plusieurs de ses lettres inédites. Nous n'en avons pas fini avec l'auteur du *Polissonniana* et de *l'Homme inconnu*. Ses autographes

nous retomberont bientôt sous la main. C'est là le trop fidèle miroir où s'est conservée la vilaine image de l'abbé Chérier.

VII

BENSERADE. — PIRON. — LE PRÉSIDENT HÉNAULT. — FRANÇOIS DUCHESNE.

Votre recueil a pris un véritable intérêt littéraire et historique depuis que vous vous êtes décidé à y donner une place importante à la publication d'un choix de lettres inédites, que vous fournissent abondamment les ventes d'autographes confiées aux soins intelligents de votre frère. Les amateurs commencent à comprendre que les originaux de ces lettres ne perdent rien à cette publication, qui leur donne un certificat d'authenticité, pourvu qu'ils soient bien authentiques: car le texte d'une pièce fabriquée par un faussaire ne supporte jamais un examen sérieux. C'est vous dire que je m'inscris en faux contre une dixaine de lettres qui ont figuré dans des ventes récentes.

Continuez donc à nous donner des matériaux pour l'histoire, surtout pour l'histoire de la Révolution, que vous connaissez si bien ; moi, je continuerai à extraire des livres et des journaux anciens une foule de lettres, qui, pour avoir été imprimées çà et là, n'en sont pas moins ignorées, et qui peuvent venir

compléter heureusement les œuvres de nos écrivains du XVII^e^ et du XVIII^e^ siècle.

Je commence par une lettre de Benserade, que j'emprunte au *Retour des pièces choisies ou bigarures curieuses* (Emmerich, chez la veuve de Renouard Varius, 1687, in-12, p. 144).

« *A Monsieur le Cardinal Le Camus, sur sa promotion.*

« Monseigneur,

« Il faut avouer que Sa Sainteté et vostre Eminence se font grand honneur l'une à l'autre. On ne s'attendoit pas icy de vous trouver sur la liste des Cardinaux, et le Pape nous auroit bien moins surpris s'il vous eust mis dans les litanies que dans le sacré-collége. Il n'auroit, en cela, tout au plus qu'anticipé sur la fonction de quelqu'un de ses successeurs. Il n'y a rien de si pur, de si net, que vostre promotion, rien de si désintéressé que nos complimens. Vostre pourpre n'ajouste guère à nostre vénération, et nous irons toujours à vous, comme l'on s'adresse aux saints. Pour les Cardinaux, on ne les prie plus, le temps en est passé. Combien y a-t-il, pour mes péchez, que nous nous sommes perdus de veue, en prenant tous deux des routes si opposées, et que nostre commerce est interrompu? Quelle joye de renoüer avec vous par un si bel endroit! Car j'espère que nous aurons bientost l'honneur de vous voir icy.

Cette nouvelle dignité ne vous détourne point du ciel. quoyqu'elle vous raproche un peu de la terre; et vous estes trop rigide en tous vos derniers devoirs, pour ne pas rendre très-humble grace au Roy et luy marquer ce que vous luy devez, sur la bonté qu'il a eue de laisser faire le Pape.

« Je suis avec un profond respect,

« Monseigneur,

« De vostre Eminence

« Le très humble et très obéissant serviteur.

« Benserade. »

Isaac de Benserade était un des plus beaux esprits de son temps; il faisait merveille dans les ruelles et il excellait à parler le langage *précieux;* mais il écrivait mieux en vers qu'en prose, et surtout avec plus d'élégance et de facilité. On trouve quelques-unes de ses lettres dans des recueils imprimés; il y en a d'inédites dans les recueils manuscrits de Conrart; mais les éditeurs de ses œuvres, recueillies après sa mort, en 1697, n'ont pas jugé que ces lettres méritassent de voir le jour. On verra, d'après l'échantillon précédent, s'ils ont bien ou mal jugé.

Encore un auteur dont les lettres avaient été négligées jusqu'à ces derniers temps : Piron. M. Honoré Bonhomme, à qui nous devons une très-bonne édition des *Œuvres inédites* de l'auteur de la *Métromanie* (Paris, Poulet-Malassis, 1859, in-12), n'a pas eu de peine à nous prouver que Piron avait plus

d'esprit, plus de talent, et surtout plus de cœur, en prose qu'en vers. Je dirai même tout bas, dussé-je troubler un peu l'indulgente sympathie de l'éditeur pour son poëte, que les vers de Piron sont en général mauvais, sinon détestables, tandis que sa prose, du moins dans ses lettres, a quelques qualités de franchise et de bonne humeur. Je crains bien cependant que la lettre suivante ne confirme pas tout à faitce jugement, qui s'applique aux lettres intimes publiées par les soins de M. Honoré Bonhomme. Voyez plutôt.

« *Lettre de Piron à M. Le Fèvre, neveu de M. Lamothe, en lui envoyant ses œuvres.*

« Du 8 février 1759.

« Personne assurément n'eut plus de droit que vous, Monsieur, au premier exemplaire de mes Œuvres; mais, vous le savez, dans le temps de la distribution, votre santé étoit en tel état que le médecin, chez vous, fermoit la porte au poëte, l'opium étant en effet alors pour vous la drogue du monde la moins de saison. Le soin constant que j'ai eu de m'informer d'une santé si chère aux honnêtes gens me vaut enfin l'heureuse nouvelle que j'attendois impatiemment. M. l'abbé Trublet m'apprend que vous vous portez à merveille, et sur le champ j'envoie mon livre au relieur. En cas que la chose ait mérité que vous me fissiez l'honneur d'y songer, ne m'imputez donc pas une inattention qui seroit impardonnable. Ma Muse vous dira le reste. Voyez, s'il vous plaît, à la tête du

premier volume, et, quand vous aurez lu son complément, fourrez-moi dans un petit coin de votre bibliothèque, le plus bas que vous pourrez, au-dessous de M. votre oncle, dont je fus et suis toujours le plus grand et le plus sincère admirateur, comme aussi je suis et serai toute ma vie, avec toute la considération possible, de son neveu bien aimé le très-obéissant serviteur... »

J'ai rencontré par hasard cette lettre dans *Mon petit portefeuille* (Londres, 1774, in-12, en deux parties), où elle accompagne des vers de Piron, que je me dispenserai très-volontiers de citer. Le pauvre Piron avait de l'esprit, mais ne savait pas sa langue, n'en déplaise à l'Ode à Priape.

De Piron au président Hénault il n'y a qu'un pas. Ils étaient contemporains, ils se connaissaient, ils soupaient souvent ensemble chez madame Du Deffant et chez madame Geoffrin. Ils faisaient l'un et l'autre des pièces de théâtre, quoique celles du président n'aient jamais été représentées qu'en société, au bénéfice de ses amis. Les lettres dudit président ont le mérite de nous introduire dans cette société polie et spirituelle, dont il était un des coryphées. Voici la lettre (1) que nous tirons d'un manuscrit de ses *Œuvres diverses*, Bibliothèque de l'Arsenal, n° 352 de la

(1) Cette lettre, intercalée ici par suite d'une confusion expliquée plus loin, est de la duchesse du Maine au président Hénault. Voyez l'Erratum ci-après, pag. 212.

classe des Belles-Lettres, in 4°. Elle servira de pièce justificative à ses *Mémoires*, publiés récemment avec un merveilleux bouquet de fautes d'impression.

« Vous voyez que je pratique les préceptes de l'Évangile, qui ordonnent de rendre le bien pour le mal, et, quand on a reçu une soufflet, de tendre l'autre joue. Vous ne m'avez donné aucun signe de vie depuis mon départ, et je vous donne de mes nouvelles. Il est vrai que j'ai mandé à M^lle^ de Launay de vous faire quelques reproches de ma part, mais tout cela aboutit à vous écrire la première.

« C'est ainsi qu'un chrétien se venge et se courrouce. Enfin, M. le Président, j'ai vu la mer et la suis venue chercher, qui pis est. Il est vrai que je ne me suis point embarquée dessus : je laisse ces grands exploits aux amazones d'Estrées et Chambonas. Je me contente de jouir de la mer en terre-ferme. Je vais sur les jetées voir le flux et reflux, et c'est tout autant qu'il m'en faut. Ah ! que j'ai souffert de tribulations depuis que je suis sortie de mon village ! Je crois être passée tout d'un coup de l'âge d'or dans le siècle de fer. Au lieu du son de la musette et du chalumeau, auquel je suis accoutumée, j'entends le bruit des tambours, des timbales et des trompettes ; à la place des danses paisibles de nos bergers à l'ombre des ormeaux, on me donne le spectacle de voir crever des bombes et combattre des frégates. Enfin, au lieu de couronnes de fleurs, de guirlandes et de ro-

mances chantées en mon honneur, on me salue à grands coups de canon. Je crois franchement, M. le président, que vous ne vous accommoderiez pas mieux que moi de ces marques de respect effrayantes. J'ai grande impatience de revoir mes dieux Pénates; je ne donnerois pas la moindre de mes brebis pour tous les troupeaux de Neptune, ni mes bergers pour Prothée et les Tritons. On sert à ma table des monstres marins, et, tandis que mesdames d'Estrées et de Chambonas attaquent généreusement un esturgeon plus grand que moi, je les regarde avec terreur et me réduis modestement à la chétive solicoque. Je crois qu'on trouve ici qu'il y a une grande différence de moi à la grande Mademoiselle, qui étoit une virago et qui n'avoit peur de rien. Mais que faire? Il ne dépend pas de soi de se changer, et, comme dit l'Écriture, nous ne pouvons pas ajouter une coudée à notre taille. Il n'est pas plus en notre pouvoir de nous rendre braves, quand Dieu nous a créés poltrons, n'est-il pas vrai, M. le président? Par exemple, je suis sûre que vous sentez bien que vous n'êtes pas le maître de devenir un homme exact et régulier. Sur ce, je finis ma lettre, que peut-être vous ne trouverez que trop longue. »

Il est temps de clore ma missive, en souhaitant qu'elle vous paraisse courte, et je terminerai par une très-belle et très-précieuse lettre historique, dont j'ai trouvé le brouillon autographe dans un manuscrit de

la Bibliothèque de l'Arsenal, que je voudrais vous désigner par son titre et par son numéro, mais je m'aperçois que j'ai négligé de prendre cette double indication, et j'aurais peut-être bien de la peine à retrouver maintenant le volume qui renferme ce document si neuf et si intéressant pour l'histoire de France. Je m'accuse ici de légèreté, et pour me punir, je vais me condamner à chercher l'original du texte, que je publie dès à présent. Cette lettre a été écrité le jour même du fameux combat du faubourg Saint-Antoine, où le maréchal de Turenne, qui commandait les troupes du roi, remporta la victoire sur le prince de Condé. François Duchesne, fils de l'illustre savant André Duchesne, et continuateur des ouvrages de son père, est l'auteur de ce récit, adressé à quelque grand personnage de la Fronde.

« Du mardy 2 juillet 1652.

« Après le combat donné à la porte Saint-Antoine entre les troupes de M. (Mazarin?) et celles de M^rs^ les princes, lequel dura quasi tout le jour, je m'en allay, sur les huict heures du soir, au palais d'Orléans, pour en apprendre des particularités; et comme j'étois dans la chambre où monseigneur le duc d'Orléans mange d'ordinaire, un cavalier, qui retournoit de ce combat et qui faisoit un récit particulier de ce qui s'y estoit passé, tenoit ses auditeurs attentifs à sa narration, et moy entre autres, qui l'escoutois discourir avec plaisir, tant à cause qu'il sembloit dire

la vérité fort naïfvement que parce qu'il louoit fortement la générosité des Parisiens, qu'il disoit s'y estre comportez en gens de cœur, de courage et d'expérience, lorsque S. A. R., sortant de chez Madame et voyant un peloton de gens habillés de noir, demanda tout haut, sans néanmoins s'adresser plustôt à l'un qu'à l'autre, si nous estions des bourgeois de Paris; mais, comme j'estois le plus proche de sa personne, et qu'il me voioit en face, au moien de deux flambeaux de cire blanche qu'un valet de chambre portoit devant luy, je luy répondis que j'avois l'honneur d'en estre un. Sur quoy, m'aiant demandé de quel quartier, et moy aiant pris l'occasion pour me faire reconnoistre, et répondu que j'estois de la rue de la Harpe et que je m'appelois Duchesne, historiographe du Roy et très-humble serviteur de S. A. R., il me parla en ces termes : « Estes-vous le fils de feu M. Duchesne, ce grand homme? » Et lui aiant dit que j'estois son fils aîné, il me repartit : « J'ay bien du regret de la mort de M. vostre père, car toute la France y a perdu. » Alors je pris la parole, et luy aiant dit que, si mon visage n'estoit cognu de S. A. R., j'estimois au moins que mon nom luy estoit cognu; sur quoy il me respondit, en ces termes, avec un gracieux souris : « S'il ne m'estoit pas cognu, je ne vous parlerois pas comme je vous parle. » En suite de quoy il me quitta pour rentrer chez Madame. Alors, voulant voir souper S. A. R., afin qu'à l'advenir elle recognut facilement mon visage, et d'aultant mieux qu'il n'y

avoit personne, ce soir-là, qui me peult empescher de mettre proche d'elle, parce qu'elle avoit envoyé tous ses officiers ou du moins la plus grande partie visiter les blessés de considération, et leur faire compliment de sa part; comme on eut servy et que S. A. se fut mise à table, elle me recognut et me parla de plusieurs choses, et entre autres, parlant du combat, dit tout hault, en me regardant : « La France se peult vanter d'avoir aujourd'huy perdu cent officiers de considération, et pour qui? pour un estranger! » Puis, immédiatement après : « M. de Tarente a faict merveilles, car, quoy qu'il fût environné de plus de soixante des ennemys, luy cinquiesme il s'est dégagé, et, sans avoir perdu pas un de ses cavaliers et sans estre blessé, il s'est dégagé de la presse et en a tué plus de dix de sa main. » Je respondis alors à S. A. R. que, le prince de Tarente aiant l'honneur d'estre parent de M. le Prince, il ne pouvoit manquer ni de courage ny de cœur. Puis, au mesme temps, S. A. R., faisant réflexion sur les désordres de l'Estat causez par le retour du C. M. (Cardinal Mazarin), me dit encore ces mots : « Quand je songe aux ravages et aux pilleries qui se sont faictes et se font journellement aux environs de Paris, le cœur me saigne, et je porte avec plus d'impatience et de desplaisir les pertes que font les bons serviteurs du Roy, et qui sont habitans de la bonne ville de Paris, que je ne ferois celle de tout mon bien. » Puis, faisant encore réflexion sur ce combat du faubourg Saint-Antoine, après avoir répété

qu'il estoit bien honteux que les François s'entr'égorgeassent les uns les autres pour un estranger, me dit que M. de Thurenne n'estoit pas si généreux que César, parce que César crioit à tous momens à ses soldats dans la bataille de Pharsale : *Parce civibus*, et qu'au contraire le mareschal de Thurenne faisoit donner sur les bourgeois de Paris, qui lui devoient estre plus chers que toute sa milice, puisque ce sont les bons serviteurs du Roy et qui font toute sa grandeur. Après quoy, s'estant levé de table et se retirant, il eut la bonté de me dire : « Adieu, Mr Duchesne. »

Je recommande cette magnifique lettre à l'éminent historiographe de la Fronde, à M. Cousin, qui la fera entrer comme une perle inestimable dans l'écrin de ses travaux historiques. Quant à vous, monsieur le directeur, je vous prie de remarquer que cette lettre ou plutôt ce brouillon vient à l'appui d'une thèse que vous avez eu raison de soutenir contre des sceptiques mal avisés, savoir que la plupart des bons écrivains du XVIIe siècle faisaient des brouillons ou des copies de certaines lettres qu'ils écrivaient et qu'ils voulaient garder. Par exemple, je puis certifier que j'ai eu sous les yeux trois copies également autographes d'une lettre de Pellisson, relative à son abjuration publique.

VIII

LA DUCHESSE DU MAINE ET LE PRÉSIDENT HÉNAULT (*Erratum*). — PAVILLON. — LE MARÉCHAL DE GASSION. — SAUMAISE.

Je commence par un erratum, qui prouvera que je ne relis pas toujours ce que j'écris, c'est-à-dire que je ne corrige pas mes épreuves. En effet, si j'avais eu sous les yeux le texte imprimé de ma dernière épître, je me serais aperçu d'une étrange confusion, dans laquelle vos lecteurs les plus soigneux et les plus perspicaces auront été bien en peine de mettre un peu d'ordre et de clarté. Je voulais vous citer une lettre du président Hénault, et j'ai intercalé, les yeux fermés, dans mon texte, une lettre de la duchesse du Maine! Je gagerais que M. le comte de Seilhac lui-même, qui connaît mieux que personne la duchesse du Maine, et qui s'occupe de nous réhabiliter cette aimable et spirituelle tripotière, comme il a fait pour ce fripon de cardinal Dubois, n'aura pas reconnu la reine de l'*ordre de la Mouche à miel*, la fée des *Divertissements de Sceaux*, en lisant la jolie lettre anonyme que j'ai tirée d'un manuscrit des œuvres diverses du président Hénault. Cependant M^lle^ de Launay et M^me^ de Chambonnas étaient nommées dans la lettre, comme ces étoiles lumineuses qui brillent par une nuit noire, tout exprès pour diriger un voyageur égaré.

Je ne veux pourtant pas vous faire tort de la lettre du galant auteur de l'*Abrégé chronologique de l'histoire de France;* la voici :

« *A Madame la duchesse de la Vallière de Chandeu.*

« J'ai l'honneur de vous écrire, Madame la duchesse, du lieu du monde le plus singulier, le plus superbe et le plus voluptueux; on croit entrer dans le temple de Genève, et j'y ai d'abord cherché votre statue. C'est un salon que le roi de Pologne a fait bâtir dans le milieu de la campagne; il est soutenu par seize colonnes de portor (*sic*); les panneaux en sont peints par un rival d'Audran, qui a tâché de le surpasser et qui l'égale souvent. Tout l'ameublement est assorti aux peintures : il y a quatre appartements qui entrent dans le salon; on seroit en peine de vous choisir lequel on vous destineroit; et tout le salon est environné d'une galerie découverte, d'où l'on a la plus belle vue du monde, et qui présente tous paysages différents.

« Comment parlerai-je du maître
De ce lieu tout ensemble et royal et champêtre?
Trop fortunés sujets qui vivez dans ses lois,
Sans cesse à sa cour, sous vos bois,
Les bienfaits à la main, vous le voyez paroître :
Il veut vous rendre heureux, il ne songe qu'à l'être :
C'est le philosophe des rois. »

Cette lettre se trouve à la page 267 du manuscrit, qui contient, en outre, à la page 315, l'autre lettre,

citée plus haut par mégarde, quoi qu'elle soit accompagnée de cette note : « Madame la duchesse du Maine, étant à la ville d'Eu, me fit l'honneur de m'écrire la lettre suivante. » Le manuscrit d'où j'ai tiré ces deux lettres inédites est une copie du XVIII^e^ siècle, faite probablement sur l'original.

Je quitte à regret la société de la duchesse du Maine, pour retourner en arrière, et je tombe au milieu d'une société non moins gaie et non moins brillante, celle de la duchesse de Bouillon Je m'y coudoie tout d'abord avec La Fontaine et avec son collègue à l'Académie française Étienne Pavillon. Ce dernier a composé des vers délicieux, dignes de La Fontaine, mais il en est beaucoup dans son bagage littéraire, qui ont été pris, non pas par lui, mais par ses éditeurs, dans le portefeuille du *Bonhomme*. Les lettres de Pavillon sont des chefs-d'œuvre : vous verrez qu'on ne les réimprimera pas dans ce beau siècle, où tant de petits pédants se prélassent, comme des oies en pâture, dans les steppes arides de l'érudition. Voici toujours, en attendant, une de ces adorables lettres, laquelle n'a été encore recueillie dans aucune édition de Pavillon, pas même dans celle que Lefèvre de Saint-Marc avait préparée avec tant de soins.

« *A Madame de* ***.

« Si vous connoissez la force de vos paroles, Madame, vous ne connoissez guère la foiblesse de ceux

à qui vous écrivez. Vous avez troublé ma solitude pour six mois, et, comme si vous ne suffisiez pas seule à ce bel ouvrage, vous vous joignez à d'autres personnes qui ne sont pas plus propres que vous à laisser les gens en repos. Je veux garder un religieux silence à leur égard; je les honore comme je dois, et je ne franchirai pas assurément les bornes de ce devoir. Je vous avouerai pourtant, Madame, que j'aurois été ravi de me trouver à Suze quand vous avez eu cette belle et bonne compagnie. Il y a un siècle que je n'ai eu l'honneur de voir madame la marquise de Segrais; et, quand on l'a eu une fois, je crois qu'on le souhaite toujours. S'il en falloit donner des preuves, le voyage qu'elle vient de faire en France, par complaisance pour M. son mari, qui ne se consoloit pas de son absence, pourroit bien m'en servir; mais je ne crois pas que l'entêtement où je suis là-dessus me fasse aucun procès dans le monde. Je n'ai jamais vu la marquise de Castries; elle est de ces mérites de tous les lieux et de tous les temps. Quand je serois venu au monde deux mille ans après elle, je la connoîtrois comme on doit connoître les Eudoxie et les Pulchérie. Il suffit qu'elles aient été : il n'est permis à personne de les ignorer. Je souhaite pourtant que mes yeux aient quelque part à cette connoissance, pour me dire en secret : « J'ai vécu « de leur temps. » Je ne veux point faire assaut d'esprit avec elle; je connais trop ma foiblesse; ce seroit pour elle un triomphe trop aisé, et je crain-

drois, outre mon esprit, d'y laisser mon cœur, dont je sais qu'elle n'a que faire.

« Pour mademoiselle de Castries, elle a raison de ne vouloir rien que de parfait : on est en droit de n'aimer que son semblable, et sur ce principe je vous la livre éternellement indifférente. Nous avons ici une mission : vous voyez bien qu'elle me défend de donner carrière à mon imagination ! Nos bons Pères néanmoins ont beau prêcher; dès que je songe à cette belle main que j'ai vue remuer si bien un archet, il me semble que ces pauvres missionnaires dansent, et peu s'en faut que je ne danse moi-même. Je vous supplie, Madame, d'assurer cette belle personne que ma rossinante ne m'a que trop bien porté. J'aurois été sans doute plus heureux si elle m'avoit jeté deux ou trois fois par terre pour me renvoyer à votre château. Une autre fois j'en croirai mon étoile, et je ne m'aviserai plus de surmonter les obstacles qui s'opposent à mes voyages, etc. »

Étienne Pavillon n'est-il pas un épistolaire de premier ordre? Et cependant cette lettre, qui nous semble si agréable et si bien tournée, est remplie d'obscurité. C'est affaire à un éditeur futur de la commenter. Le patient et consciencieux Saint-Marc reviendra, s'il le faut, du fin fond des enfers, pour nous offrir ce commentaire. Oh ! que c'était le bon temps des éditeurs, celui où vivait Saint-Marc, où il publiait ses éditions critiques de Pavillon, de Chaulieu, de La

Fare, de Chapelle, de Charleval, etc.! Il avait le tact et le flair, il choisissait parmi les pièces anonymes celles qui étaient, qui devaient être de son auteur, et personne n'y trouvait à redire, car alors Gros-Jean ne s'avisait pas d'en remontrer à son curé... Mais où va ma distraction? Elle ne sert qu'à me faire oublier que la lettre de Pavillon que je viens de transcrire, malheureusement déflorée de son orthographe, est imprimée à la page 165 d'un recueil périodique intitulé : VARIÉTÉS LITTÉRAIRES. *Littérature légère, ou Recueil de vers, chansons anciennes, contes, tant en prose qu'en vers,* tome premier (Paris, 1786, in-8). L'abbé Coupé était l'éditeur de cet intéressant recueil, qui fut suspendu par suite des événements politiques. On n'imagine pas combien l'Assemblée des Notables et les États généraux ont tué de publications littéraires.

Revenons aux épistolaires. Si votre dictionnaire-manuel de l'amateur d'autographes était terminé, je n'aurais qu'à l'ouvrir pour savoir ce que les ventes publiques ont fourni de lettres du maréchal de Gassion. Il me semble que ces lettres sont fort rares. On ignore généralement qu'elles méritent d'être recherchées, à cause de leur admirable style. Ce n'est pas là ce qu'on rencontre d'ordinaire dans la correspondance des gens de guerre. Le sieur Du Prat, auteur du *Portrait du mareschal de Gassion* (Paris, Pierre Bienfait, 1664, in-12), nous apprend que « l'on ne vit jamais rien de plus fort que ce qui sortoit de sa

plume. Si les lettres qu'il a écrites sur le champ en diverses rencontres, ajoute-t-il, estoient présentées au public, elles feroient l'admiration de tout le monde. » Ce jugement est-il trop favorable? On en jugera en lisant la lettre suivante, adressée à l'illustre Saumaise :

« Monsieur,

« Je profite de cette occasion pour vous témoigner l'estime que je fais de cet extraordinaire mérite qui vous donne le premier rang entre les savans. Comme le bruit qui se fait icy ne m'oste ny le désir ny le moyen de sçavoir de vos nouvelles, aussi la condition de la vie où je suis ne m'empesche pas quelquefois de faire réflexion sur les vostres : Nous détruisons, vous instruisez ; nous donnons la mort, et, vous, la vie ; nous travaillons pour le périssable, et, vous, pour l'éternité ; nous forçons, et vous persuadez, et employez le raisonnement et la douceur à establir de beaux sentiments sur toutes choses J'ay donné ordre qu'on m'apportast quelqu'un de ces beaux ouvrages que vous avez donnez au public. Les heures de repos que je puis espérer dans le quartier d'hyver, ce me sera un divertissement agréable. Je seray ravy qu'il se présente quelque occasion dans laquelle je puisse vous faire voir que je suis, etc. »

C'est le sieur Du Prat qui nous a conservé cette

lettre, laquelle sent un peu sa rhétorique. Le maréchal de Gassion, que tous ses biographes nous ont représenté comme un grand caractère et un capitaine intrépide, était, de plus, un très-bon écrivain et sans doute un savant, car les dissertations latines de Saumaise sur les classiques grecs et latins ne sont pas d'une lecture commode et facile. Saumaise n'écrivait presque jamais en français; il s'est donc fait violence pour répondre au maréchal, et sa réponse, qu'on n'irait pas chercher dans le volume de Du Prat, vaut la peine d'être lue, ne fût-ce que par comparaison.

« Monseigneur,

« Nulle raison ne me pouvoit faire concevoir l'espérance de recevoir un tel honneur, comme je repute estre celuy qui m'est arrivé par la lettre d'un mareschal de France, mais de monsieur de Gassion. Ce que je veux dire s'entend assez, sans qu'il soit besoin que je m'en explique plus clairement. Tous les honneurs que vous pourrez avoir seront tousjours au-dessous de cette extraordinaire vertu qui vous rend aujourd'huy admirable à tous les hommes, redoutable aux ennemis de l'Estat, et aimable aux gens de bien, et qui doit estre plus prisée que toutes les grandeurs qu'elle peut vous faire posséder. Pour ce qui est de moy, l'estime que vous en voulez faire et la bienveillance dont il vous plaist m'honorer, me doivent estre un peu plus grand sujet de gloire qu'à

vous le baston que vous portez. Et, sans faire aucune comparaison, que de la condition de vie où vous estes avec celle où je suis : vous excellez autant par dessus ceux qui font le mesme mestier, comme celuy que vous faites est excellent au prix de la vocation où Dieu m'a appelé. Vous faites, et nous disons. Vous faites ce qui mérite d'estre escrit, et quand nous aurions atteint le point de la perfection où nous aspirons, nous ne saurions faire davantage que d'écrire quelque chose qui mérite d'estre leuë. Vous nous fournissez de la matière pour cela, et vos belles actions sont le sujet de nos plumes. Vous agissez, et nous escrivons ; vous instruisez la postérité d'exemples réels d'honneur et de vertu, et nous ne faisons que luy en présenter le tableau. En érigeant des empires, vous donnez aussi des Césars : et ce nom est aujourd'hui plus connu par ce qu'il a fait, que par ce qu'il a sceu ou escrit. Et c'est en quoy je trouve encore que vostre profession a un grand avantage par dessus la nostre. Vous faites le principal de la vostre, et de la nostre l'accessoire : elle vous sert de divertissement; quand vous estes las de vostre mestier, le nostre vous délasse. Ce qui vous est un jeu nous est une profession, et nous n'oserions en passer les limites, pour essayer si nous pourrions réussir en la vostre, sans nous rendre ridicules. Vous possédez l'une et l'autre, et vous caressez alternativement la maîtresse et la servante. C'est la différence que je fais entre les armes et les lettres. Dans la seule oc-

cupation que celles-cy me donnent, je voudrois estre assez heureux de vous pouvoir fournir quelque agréable entretien. Et, puisque vous y prenez plaisir, vous trouverez bon que je vous fasse part d'ores en avant de tout ce qui sortira de mon estude. Si je me sentois capable de vous rendre quelque service plus utile et plus important, je ne laisserois passer aucune occasion, sans vous en donner des assurances et des preuves plustôt en effet qu'en parole. Et m'y porteray tousjours avec la passion que vous sçauriez désirer en celuy qui veut estre inviolablement toute sa vie, Monseigneur,

« Votre très-humble serviteur. »

La lettre est un peu pédantesque, mais d'une bonne langue et d'un grand air. Le maréchal de Gassion fut blessé mortellement au siége de Lens, en 1647, mais il avait eu le temps de recevoir quelque dissertation latine de Saumaise, publiée à Leyde, soit le dialogue *de Comâ* (1645), soit le discours *de Pace*, etc., ce qui valait bien les vers galants de son ami l'abbé de Pure.

IX

CHARLEVAL. — LOUVOIS. — LOUIS DE BOURBON-CONDÉ. — HOFFMANN.

Je vous ai déjà communiqué deux lettres de Charleval, l'une adressée à Varillas, l'autre à madame la

marquise de S. (L'oracle a-t-il prononcé, et savons-nous maintenant s'il faut lire dans cette initiale le nom de madame de Sablé ou celui de madame de Sévigné ?), et tous les fins gourmets de la littérature du XVII^e^ siècle en ont fait *chère lie*. En effet, une lettre de Charleval, de cet émule de Saint-Évremont, de ce poëte philosophe et galant, ce n'est pas une médiocre aubaine; car on n'en connaissait pas une seule, ce me semble. Celle qui a figuré dans la vente Monmerqué, en 1837, et qui a été vendue 4 fr. (4 fr. une lettre de Charleval!), puis revendue ailleurs 3 fr. 05 c, me semble avoir été payée encore plus qu'elle ne vaut.

Eh bien, je vais vous donner une nouvelle lettre, la dernière, hélas! que je possède, de mon aimable Charleval, et je la puise tout bonnement à la même source que les deux premières : Bibliothèque de l'Arsenal, Mss. n° 265, in-8°, Belles-Lettres. Cette lettre est adressée à madame de la Sablière, dont le nom ne se trouve indiqué que par les initiales : *A M. D. L. S.*; mais il n'y a pas de doute possible sur ce nom, et l'on peut même assurer que la lettre doit être datée de 1685, à l'époque où madame de La Sablière, négligeant La Fontaine et son chat pour les Incurables et pour des œuvres pies, passait des bras de l'amour dans ceux de la pénitence. Charleval n'avait pas le cœur d'aider à la conversion de la dame; il ne se décidait donc pas à lui parler une autre langue que celle des bureaux d'esprit. Écoutez.

« Vous souvient-il, Madame, qu'il y a quelques jours que vous me fîtes l'honneur de me dire, à l'Arsenal, que vous auriés plaisir d'entendre deux personnes merveilleuses, dont l'une a atteint la perfection du chant et l'autre du clavessin :

Pour jouir de leurs taleus,
Les dieux descendroient en terre,
S'ils estoient encor galans.

« Vous les entendrez lundy prochain, si vous me voulés faire l'honneur de venir chés moy, sur les quatre heures. La commodité d'y voir Mme la duchesse de Sully, dont je regretteray toute ma vie le voisinage, que je suis prest de perdre, ...

« Quelque malade que vous soyés de vostre hospital : ce qui est à un point, que tous vos amis aprehendent que vostre passion pour les Incurables ne vous en fasse augmenter le nombre.

« On s'étonne que vous ayés pu faire habitude de tant d'objets languissants et malpropres, plus dignes de vos charités que de vostre présence.

« Ce n'est pas que cette facilité d'humeur, avec laquelle vous savés accommoder tant de mérites opposés, ne vous persuade que vous estes au-dessus des devoirs dont vous vous acquités fort bien ; que vostre esprit est moins fortifié par l'accoustumance à voir souffrir, que par l'exemple des stoïques, qui soulageoient les maux d'autruy, sans les partager et sans se rendre, par pitié, misérables de sa misère.

« Ce discours paroistroit estrange, s'il estoit ecrit à une dame qui n'eust qu'une simple teinture de philosophie, mais je scay que vostre ame, instruite à fond de la vieille et de la nouvelle, est très capable de les mettre en usage et d'en faire son proffit.

« Il se fait chés vous un concours de philosophes et de courtisans, qui est très propre à instruire les uns et à polir les autres.

« Les auteurs du règne de Charles IX avoient rendu la cour tellement pédante, que les dames de ce tems-là mesloient des mots grecs dans les poulets et dans les conversations.

« Vostre commerce produit un effect tout contraire : nos sçavans tiendront aussy bien leur place dans le cabinet que dans une bibliothèque.

« Mais je m'aperçois que la liberté de ma plume m'emporte où je ne voudrois pas aller, et que je suis prest de tomber dans la loquacité athenienne. Pour l'eviter, je finis, en vous supliant très humblement de ne pas manquer à l'assignation, et de me croire vostre, etc. »

Je vous le demande, si l'autographe de cette lettre, j'entends un bon autographe, dûment vérifié et authentiqué, tombait du ciel sur la table du commissaire-priseur, les enchères iraient-elles au delà de 3 fr. 05 c., voire de 4 fr. ? Je ne possède pas, je n'achète pas d'autographes; mais je vous affirme

qu'une lettre de Charleval, qui ne fut pas même académicien, se vendrait plus de cent francs.

Voici maintenant un personnage célèbre, dont les autographes sont innombrables, mais ne se vendent pas fort cher, Louvois Ce fougueux et terrible ministre écrivait nuit et jour; il y a, seulement au Dépôt de la guerre, trente volumes in-folios écrits ou corrigés de sa main; il y a, en outre, dans dix bibliothèques, d'autres correspondances politiques de ce grand homme d'État. Cependant, je crois qu'on trouverait peu de lettres analogues au billet suivant. C'est, Dieu lui pardonne, une lettre d'amour.

Je copie cette lettre dans les correspondances de la marquise d'Huxelles (Bibl. de l'Arsenal, Mss. n° 350, Belles-Lettres), et j'ai peine à concevoir qu'elle ait été conservée par cette dame, à qui elle était adressée. La marquise d'Huxelles, qui, de galante s'était faite dévote, aura cédé sans doute à un mouvement de vanité, en faisant savoir *urbi et orbi* que le marquis de Louvois avait été son amant. La lettre en laisse deviner plus qu'elle n'en dit, et pourtant elle dit positivement que Louvois réclame de cette dame un rendez-vous, qu'il lui paye d'avance; jugez-en.

« A Saint-Germain, le 23.

« J'ay signé vostre ordonnance et ay chargé M. du Fresnoy de vous la porter. J'ay passé chez vous pour vous dire que je vous aimerois autant à descouvert

que je l'avois fait en masque, pour peu que vous voulussiez m'aimer aussi de votre costé. Si j'avois moins d'affaires, je vous irois revoir, mais comme je ne pense pas rentrer à Paris, je vous supplie, si vous venez à Saint-Germain, de m'en faire avertir, afin que je puisse apprendre de vous à quoy je vous puisse estre bon et vous demander les occasions de mériter cette amitié que vous me voulez bien accorder, que j'estime autant que vous pouvez le désirer. Je vous donne le bonsoir et suis vostre très-obéissant serviteur.

« DE LOUVOIS »

La marquise d'Huxelles, fille du président Nicolas de Bailleul et veuve du marquis de Nangis, François de Brichanteau, avait épousé en secondes noces Louis-Charles du Blé, marquis d'Huxelles; elle mourut en 1712, âgée de 86 ans. Les sottisiers du temps racontent ses galanteries et ses dévotions. La lettre de Louvois est d'autant plus piquante, que l'histoire n'avait donné qu'une seule maîtresse, Mme Du Fresnoy, à ce *cheval de labour*, comme le nommait son premier commis, le mari de cette dame. Ladite lettre nous apprend que, sous Louis XIV aussi bien que de nos jours, les places et les pensions se payaient en monnaie galante, avec ou sans alliage.

De ministre à prince il n'y a que la main. Les premiers qui ont écrit de jolies lettres sont rares : l'épée leur sied mieux que la plume. En voici un

qui fut de l'Académie française et qui était digne d'en être, Louis de Bourbon-Condé, comte de Clermont. Ce fut presque un abbé, puisqu'il écrémait les plus riches abbayes de France; c'était surtout un admirable homme, très-libertin, très-gai, très-spirituel. La lettre suivante en fera foi. Elle est adressée au comte de Billy, gentilhomme de la chambre, et elle précède de six ans l'époque où Louis de Bourbon-Condé fut élu académicien par les gens de lettres de l'Académie.

« Ce 11 février 1749.

« Eole, suivi des aquilons furieux, ravageoit encore nos vallons, quand la fièvre impitoyable vous força d'abandonner Melpomene, Terspcicore, Talie et les Marionnettes. La prévoyante seignée, le secourable émétique et la sage rhubarbe vous rendront sans doute brillant de corps, pétillant d'esprit, au vœu de la troupe qui a un extrême besoin de vous pour pouvoir commancer les répétitions des jeux prémédités pour le Carême prenant. Polichinel vous appelle à son secours, dame Gigogne vous attend à sa toilette, et le grand Mamoubatchoulicacaca, dit le père Duchemin, n'a qu'un cri après vous. Votre tante s'arrache une boucle du chignon chaque fois qu'elle pense qu'elle est éloignée de son neveu; elle y pense cent fois dans les vingt-quatre heures; c'est cent boucles qu'il lui en coute par jour : elle n'en n'a que mille à son chignon; voilà huit

jours que vous estes absent. Ce sont donc déjà huit cents boucles qu'elle s'est arrachées. Il ne luy en reste plus que deux cents. Si vous estes encore deux jours absent, vous trouverez la pauvre Mathurine chauve comme un chien turc. Mais parlons de nos menuets; j'assemble actuellement les virtuoses, les corno primo, corno secondo, violino sello, violeta, violino, clarinettes, aubois, trompette marine, flajolet, contrebasse, fifres, timbales, viel, guimbarde, flutte douce, flutte à l'oignon, chalumeau, cornemuse, musette, castagnettes, tambourin, trombonne, orgues, orgues de Barbarie, timpanon, harpe, clavessin et épinette, pour exécuter vos divins menuets, dont l'on va tirer les partitions nécessaires pour leur exécution. Ils seront aussi tripudiés ce soir par Mlles Leduc, qui mettront chacune une paire de souliers neufs exprès pour cela, et il vous sera mandé tout de suite le plaisir que les oreilles et les pieds auront eu à s'abandonner aux charmes mélodieux de la gracieuse mélodie dont vous venez d'orner nos concerts et nos danses. Le soleil échauffoit à peine nos cotteaux, quand nous avons reçu ce généreux don de votre part; il est à peine à la moitié de sa course, que nous vous en faisons nos très-humbles remerciements. La lune à peine remplacera l'astre du jour, que nous jouirons des charmes de vos présents, et nous ne cesserons d'en jouir que quand cet astre des ténèbres disparaîtra de notre orizon. « L. B. »

Cette jolie lettre, dans le genre bouffon, est tirée d'un assez gros recueil de lettres autographes et inédites du même prince. Ce ne sont pas des titres académiques, il est vrai, mais ce sont d'agréables badinages. On voit que Louis de Bourbon-Condé, général d'armée et abbé titulaire de plusieurs abbayes, était musicien, sinon tout *préparé* à entrer dans la chapelle du pape, puisqu'il entretenait au moins une danseuse de l'Opéra.

Restons dans la musique, s'il vous plaît. Je trouve dans les *Quatre Saisons du Parnasse* (Été, 1805), recueillies par Fayolle, qui aimait les autographes et surtout les lettres inédites, une lettre d'Hoffmann, le très spirituel critique du *Journal de l'Empire,* dont on a publié les œuvres complètes en dix volumes in-8°, sans y comprendre sa correspondance, un vrai trésor d'anecdotes et de malices. La lettre suivante, adressée à M. Fayolle, renferme des particularités intéressantes sur Grétry.

« Paris, le 12 pluviôse an XIII.

« Monsieur, j'étois il y a quelques jours au foyer des acteurs du théâtre de l'Opéra-Comique, où les musiciens se rassemblent avant de descendre à l'orchestre. Grétry vint, les musiciens le reçurent avec des claquements de mains et des bravos. Ils fermèrent la porte du foyer, en disant: « Jurez-nous, notre père, de nous faire encore un opéra? » Grétry leur dit :

« Mes amis, je suis très-sensible à l'accueil dont vous m'honorez; mais, avant tout, il faut me confier un bon poëme. » Il fut se mettre au coin de la cheminée; moi, je m'assis derrière lui, et j'entendis qu'il disoit à son voisin : « Il n'y a qu'heur et malheur dans ce monde. Vous voyez le plaisir dont je jouis ce soir; eh bien! ce matin, on m'a lu les passages qui me regardent dans les *Mémoires* de Marmontel, et j'en ai conservé un mal d'estomac affreux. » J'ai cherché, Monsieur, les passages dont Grétry est affecté, et je vais y répondre. Je ne suis pas comédien, mais je suis parfaitement du secret de la comédie.

« Marmontel lui reproche son ingratitude, après l'avoir fait connoître. Il est de mauvaise foi, car Grétry ne l'a pas abandonné. Il avoit d'abord composé six morceaux du *Connaisseur*, qui fut refusé, et comme Marmontel le dit lui-même; mais ce qu'il ne dit pas, le voici : Il fit les *Statues*, en quatre actes. Grétry, ne doutant pas que ce poëme ne fût reçu, en fit deux actes, qu'il jeta ensuite au feu, le poëme ayant été refusé après deux échecs. Marmontel fit le *Mari sylphe :* même refus de la part des comédiens; il fit le *Sigisbé*, qui eut le même sort. Alors Marmontel se fâche, dit que les comédiens sont des ignorants, des bêtes, annonce à tout le monde qu'il ne veut plus rien faire pour eux. C'est alors que Grétry travailla avec d'Hel et Sedaine. Il est clair qu'il ne fut point ingrat envers Marmontel. Il dit, dans un autre endroit, que les musiciens ont la fatuité de croire qu'ils peu-

vent faire de bonne musique sur de mauvaises paroles, et que Grétry (avec de l'esprit) la possède au suprême degré. Ouvrez, Monsieur, les *Essais sur la musique*, de Grétry; dix fois il dit le contraire, et dix fois il exalte les talents de Marmontel, auquel il ne cesse de manifester sa reconnaissance. A quoi donc attribuer cette tiédeur pour Grétry, avec qui il a eu tant de succès, et cette chaleur pour Piccini, jusqu'à faire un poëme à sa louange? N'en doutons pas, c'est que la musique de Grétry a été préconisée dans les journaux, dans la Correspondance de la Harpe, et toujours elle a été regardée comme supérieure aux paroles. Dans une épître, Rulhières a dit :

> Mais, comme un faible enfant, bronchant dans la carrière,
> Il fit choix de Grétry pour tenir sa lisière.

« Lorsqu'on donna *Zémire et Azor*, le public disoit : « La musique est la *belle*, et le poëme est la *bête*. » On avoit tort peut-être, mais le musicien n'en étoit pas responsable. Avec Piccini, Marmontel jouit de plus d'égalité; excepté *Didon*, qu'on donne rarement, aucun de leurs ouvrages n'est resté au théâtre. Ah! monsieur Marmontel, fallait-il en imposer ainsi, sur le bord de votre tombe? Fallait-il, dans le cours de vos *Mémoires*, flétrir l'âme de cent et cent personnes qui ne peuvent plus donner de larmes à vos cendres?

« J'ai l'honneur de vous saluer. H.

« *P. S.* J'oublie de vous dire que Marmontel se

ravisa après quelque années. Il fit le *Dormeur éveillé* pour le Théâtre-Italien. Il fut reçu avec acclamation. Clairval s'écria : « Quelle musique notre Grétry va faire là-dessus ! » Marmontel se leva gravement et dit : « C'est le grand Piccini qui fait la musique. — Tant pis pour vous, Monsieur ! » dit une petite voix de femme qui était derrière les rangs. Après deux ou trois représentations, on sait que le *Dormeur* ne se réveilla plus. »

N'est-ce pas là une jolie lettre-anecdote ? Je suis bien sûr que, dans la dernière édition des *Mémoires* de Marmontel, l'éditeur n'a pas réimprimé cette lettre parmi les pièces justificatives. Qu'est-ce qui connaît les *Quatre Saisons du Parnasse ?* Qu'est-ce qui sait le nom de Guillaume Hoffmann ?... « Ah ! Monsieur, s'écrlera quelqu'un, parlez pour vous ; nous ne sommes pas des ignorants, et nous avons lu ses *Contes fantastiques.* »

Nota bene. M. P. A. Labouchère, dans la lettre qu'il vous adresse en date du 30 juin 1864, me fait un appel public, auquel je répondrai, je l'espère, de manière à ouvrir les yeux des plus aveugles en matière de faux autographes. Je m'étonne seulement que M. Labouchère ne sache pas encore que beaucoup de faux autographes, qui datent de 1839 et 1843 surtout, circulent et ont circulé parmi les collections. Je fais des vœux, par exemple, pour que M. Labouchère n'ait pas dans la sienne les fameuses

lettres de Rabelais, de Talbot, de Triboulet, de etc. Est-ce que les faux autographes font tort aux bons? Les billets de banque sont-ils tombés en discrédit, parce que de faux billets de banque ont été fabriqués avec tant d'art que la Banque a changé très-malheureusement l'ancien type de ses billets? Dieu me garde de vouloir décourager les amateurs d'autographes : ne suis-je pas, n'ai-je pas toujours été, au contraire, l'excitateur et le défenseur de cette noble et intelligente passion des autographes? J'ai dit qu'il y avait de faux autographes, peu trompeurs, il est vrai, mais, en revanche, assez ridicules. Je l'ai dit et je le prouverai, si M. Labouchère veut bien m'accorder du répit jusqu'au 15 septembre. Que Dieu me prête vie, et l'on ne dira pas de ma promesse : *Oh! le bon billet qu'a M. Labouchère!* Je commencerai par ce pauvre Molière et par son *devis* du théâtre des Machines aux Tuileries, *devis* qui ne me fait guère penser aux *joyeux devis* de Bonaventure des Periers.

Ayez la complaisance d'édifier M. Labouchère sur *ma légèreté*, qui m'empêche de corriger les épreuves des épîtres que je vous envoie sans les relire. Demandez-lui tout bas s'il avait relu sa lettre? Non, car il ne l'eût pas envoyée.

X

DEUX LETTRES INCONNUES DE VOLTAIRE.

On a dit depuis longtemps que nous ne possédions pas la moitié des lettres écrites par Voltaire, quelle que soit l'étendue de sa correspondance imprimée, qui ne comprend pas moins de 7478 lettres dans l'édition de Beuchot, la plus complète de toutes. Depuis cette édition, achevée en 1824, on a bien publié 2000 nouvelles lettres dans divers recueils, notamment la *Correspondance inédite de Voltaire avec Frédéric II, le président des Brosses et autres personnages* (Dijon, Frantin, 1836, in 8); — *Lettres inédites de Voltaire* (Paris, Didier, 1856, 2 vol. in-8); — *Voltaire a Ferney, sa correspondance avec la duchesse de Saxe-Gotha* (Paris, Didier, 1860, in-8); — *Le dernier volume des œuvres de Voltaire* (Paris, Plon, 1862, in-8); etc...

Nous attendons, nous espérons encore beaucoup d'autres recueils du même genre, qui compléteront successivement cette admirable correspondance, qu'on pourrait appeler le miroir historique, littéraire et philosophique du dix-huitième siècle. Voici qu'on annonce, comme devant bientôt paraître, un volume de lettres inédites de la jeunesse de l'auteur d'*Œdipe* et de *la Henriade*, recueillies et publiées par M. Baune. Il est probable aussi que le dossier de

lettres et de papiers de Voltaire, vendu dernièrement 1320 francs à une vente de la librairie Techener, fera la base d'une publication analogue.

En attendant ces deux publications, que les Voltairomanes appellent de tous leurs vœux, voici deux lettres qui, pour avoir été déjà imprimées, n'en sont pas moins inconnues, et qui méritent pourtant de sortir de l'oubli où elles reposent. Irait-on, par exemple, chercher cette jolie lettre en vers et en prose à M^lle^ de Launay, qui était alors devenue baronne de Staal, dans un affreux bouquin intitulé : *la Macédoine à la Rumfort*, journal de littérature et de bienfaisance?

« Paris,... décembre 1732.

« J'ai été extrêmement flatté, Mademoiselle, de l'honneur de votre souvenir ; j'en ai conclu tout de suite qu'il fallait bien que je valusse quelque chose, pour mériter d'occuper même le plus petit recoin dans une mémoire aussi bien garnie que la vôtre.

Cette tête ne s'emplit pas
De chiffons, ni de babioles,
Et, comme celles de nos folles,
N'est grenier à nicher des rats ;
Mais logis meublé, haut et bas,
Plus orné que palais d'idoles,
Où sont rangés, sans embarras,
L'astrolabe et les falbalas,
Et l'éventail et le compas ;
Où, sous bons et sûrs cadenats,
Sont trésors plus chers que pistoles ;
Ces précieux et longs amas

De vérités de tous états;
Cette richesse de paroles,
Sans le clinquant des hyperboles,
Ces tours heureux et délicats,
Qui font, des riens les plus frivoles,
Des choses dont on fait grand cas.

« Sans entrer dans un inventaire plus exact de tous vos biens meubles et immeubles, je vous dirai que j'ai trouvé, dans votre lettre à M. de Formont, les raisonnements les plus solides sur le libre arbitre, joints au badinage le plus charmant.

« Vous me prouvez plus que jamais qu'une certaine délicatesse, qui se sent mieux qu'elle ne se définit, fait le caractère de vos esprits et comme la marque de l'ouvrier, qui distingue le style des femmes d'avec le nôtre :

Un des Quarante peut arranger un volume;
Quelquefois le bon sens fait un livre précis,
C'est là le sort de nos esprits :
Mais, chez nous, comme en vos écrits,
Sexe aimable, l'Amour tient-il toujours la plume?

« Nous avons quelquefois votre solidité, mais presque jamais votre finesse : vous savez donner à la philosophie des grâces qui la parent :

Vous prêchez pour la liberté,
Bien mieux que Locke en son grimoire;
Mais, prouvant à votre auditoire
Le droit du choix, si contesté,
Vous l'entravez, en vérité,
Car qui peut ne pas vous en croire?

« Dans vos mains les matières les plus abstraites prennent le ton amusant et persuasif. »

Par malheur, cette jolie lettre ne paraît pas être complète. Il est bon de remarquer qu'on n'en trouve qu'une seule, adressée à Mlle de Launay, dans toute la correspondance imprimée de Voltaire, et elle est loin de valoir celle-ci, que nous a conservée la *Macédoine*. Quant à ce petit ramassis, dont Villier, ex-capitaine de dragons de la reine, était l'éditeur, il se vendait à l'établissement d'utilité sociale et de bienfaisance, rue de la Sourdière, n° 45; nous en connaissons quatre volumes in-18, publiés en l'an VIII.

La seconde lettre de Voltaire que nous signalons aux futurs éditeurs de cet immortel écrivain est renfermée dans un recueil plus estimable, mais assez rarement consulté aujourd'hui, *le Lycée français*, dont le cinquième volume a paru par livraisons en 1820. C'est dans ce volume que nous trouvons cette lettre, communiquée par de Labouïsse, d'après une ancienne copie envoyée à Mme de Vouldy, dame et chanoinesse de Poulangis. Voltaire l'adresse à son médecin, dit Labouïsse, mais je ne saurais dire le nom de ce disciple d'Esculape. Est-ce Helvétius, père de l'auteur du livre de l'*Esprit*? Est-ce Vernage? Qu'importe! Je vais faire comme mon devancier, je vais transcrire, sans m'embarrasser de cela.

« Cirey, le 27 août 1755.

« Je vous suis très-obligé, Monsieur, de votre recette, et encore plus du plaisir que m'a fait votre visite. Votre société me paraît aussi désirable que vos consultations. Heureux les malades qui vous ont pour médecin, et les gens très-sains qui vous ont pour ami. M^me^ la marquise du Châtelet aime trop l'esprit, le savoir et le mérite, pour ne pas souhaiter de vous voir souvent, vous et monsieur votre frère. Elle ne songe à avoir des appartements commodes dans son château, que pour y attirer des personnes comme vous. Je partage ses sentiments et j'y joins celui de la reconnaissance. Je fais mille compliments à monsieur votre frère. Les gens de lettres qui aiment la vertu et la liberté de penser sont amis avant de s'être vus.

« Je suis bien véritablement, Monsieur, votre, etc...

« VOLTAIRE. »

Labouïsse annonce qu'il possédait plusieurs autres lettres inédites de Voltaire; mais nous ne voyons pas qu'il les ait données au public.

Si, pour le passe-temps de nos vieux jours, nous avions le plaisir et l'honneur de pouvoir publier une nouvelle édition des œuvres complètes de Voltaire, nous voudrions y ajouter trois ou quatre mille lettres autographes et deux volumes de poésies fugi-

tives, qui errent çà et là dans les recueils et les journaux du XVIII^e^ siècle, comme les âmes des morts sur les rives de l'Achéron.

XI

UNE LETTRE DE PIMPETTE.

La Correspondance de Voltaire s'ouvre par quatorze lettres d'amour, adressées à M^lle^ Dunoyer. C'est à la mère de cette demoiselle, à M^me^ Dunoyer, née Anne-Marie Petit, rédactrice de la *Quintessence des nouvelles*, feuille périodique qui paraissait tous les cinq jours à La Haye, c'est à sa vanité littéraire et peut-être à son goût pour les belles-lettres, que nous devons la conservation de la correspondance de l'amant de sa propre fille : elle publia elle-même ces quatorze lettres dans ses *Lettres historiques et galantes*. Grâces lui en soient rendues, quoique la réputation de M^lle^ Dunoyer en ait pu souffrir!

Nous saurons à fond l'histoire de ce premier amour et de ce premier roman du jeune Arouet, quand M. Desnoiresterres aura mis au jour cette curieuse et intéressante biographie, à laquelle il travaille depuis dix ans, et qui nous fera bien connaître pour la première fois la vie privée de l'illustre auteur de la *Henriade* et de la *Pucelle*. Nous y trouverons certainement le commentaire le plus

ample et le plus lumineux des quatorze lettres à Mlle Dunoyer. En attendant, contentons-nous de ce que tout le monde sait. En 1713, le jeune Arouet, âgé de vingt ans à peine, fut placé par son père, en qualité de secrétaire, auprès du marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France en Hollande. Arouet eut l'occasion de se rencontrer avec Mme Dunoyer, qui s'occupait de littérature, écrivait en prose et en vers, et faisait des gazettes satiriques. Il ne vit que la fille de cette dame, Olympe Dunoyer, dite Pimpette; il en devint épris, et une liaison secrète s'établit assez vite entre eux.

On a prétendu que Mme Dunoyer avait favorisé cette liaison, dans l'espoir de faire épouser sa fille par le jeune Arouet, qui passait pour riche et qui dépensait à La Haye plus d'argent que son père ne lui en envoyait. Quoi qu'il en soit, Olympe Dunoyer, que l'exemple et les conseils d'une mère galante avaient dressée à la galanterie, se jeta de tout cœur dans les bras du secrétaire d'ambassade : il y eut échange de lettres, rendez-vous de jour et de nuit; l'audacieuse Pimpette, déguisée en cavalier, osait même venir à l'hôtel de l'ambassade rendre visite à son cher Arouet. La mère fut avertie, enferma sa fille, alla se plaindre à l'ambassadeur, et, peut-être contrairement à son objet, fit renvoyer à Paris le galant dont elle voulait faire son gendre.

Quatorze lettres de Voltaire, voilà ce qui nous reste de cette aventure romanesque, qui avait pro-

bablement enfanté tant de lettres amoureuses. Il n'en est que quatorze qui aient trouvé grâce devant la douleur et le ressentiment d'une mère, forcée de reconnaître que sa fille n'était pas une vertu irréprochable. Elle aura détruit toutes les autres, cette gazetière, qui s'en tenait, par état, à la Quintessence des nouvelles scandaleuses. Mais les lettres que sa fille avait écrites à Arouet, et qu'elle aurait dictées elle-même si l'on en croit plusieurs biographies de Voltaire, que sont-elles devenues, ces lettres que Voltaire a eu le bon goût de ne pas livrer à la curiosité de ses innombrables lecteurs ? On ne dit pas qu'elles existent, et on n'en cite point le moindre fragment. Cependant en voici une, que nous aurions désiré pouvoir reproduire avec son orthographe fantastique et naïve :

« Dans l'incertitude où je suis si j'aurai le plaisir de te voir ce soir, je t'avertis que ce n'étoit pas M. de la Bruyère (1), qui étoit hier chez nous. C'est une méprise de la cordonnière, qui nous alarma fort mal à propos. Ma mère ne se doute point que je t'ai parlé, et, grâce au ciel, elle te croit déjà parti. Je ne te parlerai point de ma santé; c'est ce qui me touche le moins et je pense trop à toi pour avoir le temps de penser à moi-même. Je t'assure, mon cher cœur, que si je doutois de ta tendresse, je me ré-

(1) Premier secrétaire de l'ambassade de France.

jouirois de mon mal ; oui, mon cher enfant, la mienne seroit trop à charge, si je n'avois la douce espérance d'être aimée de ce que j'ai de plus cher au monde.

« Fais ce que tu pourras pour que je te voie ce soir : tu n'auras qu'à descendre dans la cuisine du cordonnier, et je te réponds que tu n'as rien à craindre, car notre faiseuse de Quintessence (1) te croit déjà à moitié chemin de Paris. Ainsi, si tu le veux, j'aurai le plaisir de te voir ce soir; et si cela ne se peut pas, permets-moi d'aller demain à la messe de l'hôtel (de l'ambassade). Je prierai M. de la Bruyère de me montrer la chapelle : la curiosit éest permise aux femmes ; et puis, sans faire semblant de rien, je lui demanderai si l'on n'a pas encore de tes nouvelles et depuis quand tu es parti. Ne me refuse pas cette grâce, mon cher Arouet, je te le demande au nom de ce qu'il y a de plus tendre, c'est-à-dire au nom de l'amour que j'ai pour toi. Adieu, mon aimable enfant : je t'adore et je te jure que mon amour durera autant que ma vie.

DUNOYER.

« *P. S.* Au moins, si je n'ai pas le plaisir de te voir, ne me refuse pas la satisfaction de recevoir de tes chères nouvelles. »

---

(1) Journal petit in-fol. oblong, imprimé d'un seul côté de la feuille et formant ainsi une grande page à chaque numéro. Mme Dunoyer le publia sans interruption depuis 1715 jusqu'en 1729.

Arouet alla-t-il à ce dernier rendez-vous? On peut en douter, car il craignait un guet-apens de la part de Mme Dunoyer. Il était, d'ailleurs, aux arrêts dans sa chambre et il ne pouvait se rendre, le soir, chez la cordonnière qui prêtait complaisamment sa cuisine aux tête-à-tête des deux amants. Hélas! Arouet, accompagné de M. de M***, qui le gardait à vue, quitta La Haye le lundi 25 décembre 1714, à huit heures du matin, et ne revit jamais sa chère Pimpette. Il lui écrivit encore de Paris, mais ses lettres furent interceptées par Mme Dunoyer, et il ne reçut pas de réponse.

Pimpette le croyait infidèle, ingrat, et s'était bientôt consolée; lui, à travers bien des amours de passage, il pensait toujours à Pimpette; car, deux ans plus tard, lorsqu'il fut mis à la Bastille pour avoir composé la pièce satirique des *J'ai vu*, le commissaire qui était chargé de l'arrêter et de le fouiller trouva sur lui, dans son portefeuille, cette lettre de Pimpette, la dernière qu'il avait reçue d'elle en partant de La Haye.

Mais, dira-t-on, l'original de cette lettre a dû se retrouver dans les archives de la Bastille? Elle est certainement parmi les papiers provenant de cette prison d'État et conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Arsenal, où M. Félix Ravaisson, après les avoir classés, en publiera les plus intéressants? Non, cette lettre est imprimée (qu'on se le dise) dans la préface de la seconde édition du *Miroir des*

Salons, par Mme de Saint-Surin (Paris, Levasseur, 1834, in-8°), et cette spirituelle dame, qui l'a publiée d'après l'original, nous apprend que cet original faisait partie alors de la magnifique collection d'autographes du savant M. de Monmerqué, conseiller à la Cour royale de Paris.

XII

GUERRE AUX FAUX AUTOGRAPHES!

Guerre! on l'a voulu; je ne le voulais pas, car je suis d'avis de laisser en repos les méchants qui ne nous empêchent pas de vivre et qui nous permettent de les oublier. Le monde est assez grand pour que les moutons et les loups y aient place presque côte à côte, sans se rencontrer jamais. Il y a beaucoup de faux autographes de par le monde. C'est affaire aux amateurs, aux collectionneurs, aux experts, de s'en garer et de leur dire leur fait, en leur tournant le dos. N'y a-t il pas aussi de faux billets de banque? Il y en aura toujours, quoique la Banque de France soit la première intéressée à leur donner la chasse, quoique la loi punisse des travaux forcés à perpétuité les contrefacteurs. On punirait de mort les fabricateurs de faux autographes, que ce genre de contrefaçon ne cesserait d'avoir cours, à l'étranger sinon en France. Résignons-nous, et félicitons-nous, dévoués que nous sommes au culte des auto-

graphes, des autographes authentiques et incontestables, de déclarer que les faux autographes deviennent de jour en jour plus rares et moins facilement acceptés. La science a remplacé la défiance, et les plus crédules ne s'y laisseraient pas tromper maintenant, car ils ont acquis, peut-être à leurs dépens, l'expérience, qui doit être la compagne obligée de la passion des autographes.

Noble et utile passion! je me glorifie de l'avoir éprouvée, de l'avoir comprise, de l'avoir acclamée, lorsqu'elle ne faisait que de naître, et que bien des préjugés, bien des malveillances, lui disputaient sa place au soleil des *curieux*. Eh bien, le goût des autographes s'est propagé sous le patronage des esprits les plus éclairés et des personnes les plus considérables : il est aujourd'hui apprécié et respecté comme il mérite de l'être; ce n'est plus un joujou, une amusette sans portée et sans but : c'est une étude, c'est une science, c'est l'auxiliaire des études historiques, c'est une source abondante et inépuisable d'informations nouvelles sur les hommes et les événements du passé. Villenave avait bien raison de dire, en parlant des autographes, qu'il aimait et dont il savait faire usage mieux que qui que ce fût : « On demande souvent : Où est la vérité de l'histoire? Elle est là! »

Je ne crains donc pas qu'on m'accuse de vouloir décourager, dégoûter les amateurs, en m'attachant à dénoncer et à démasquer quelques faux auto-

graphes qui se sont glissés dans des collections célèbres, et qui semblaient pouvoir impunément braver la critique. J'attaque ces faux autographes au point de vue de l'érudition : je n'ai rien à y voir en fait de calligraphie. Nous avons des experts à Paris, des experts instruits, intelligents et, qui plus est, honnêtes. Je n'empiéterai pas sur leurs attributions.

Je mets la plume au vent pour aller en guerre contre les faux autographes historiques et littéraires. Dieu fasse que cette guerre-là ne prenne pas les proportions de la guerre de trente ans!

UN FAUX AUTOGRAPHE DE MOLIÈRE.

Je renverrai d'abord le lecteur à l'article qui a paru dans *l'Amateur d'autographes*, n° 25 de la 1re année, sous ce titre : *Molière et la Salle des Machines aux Tuileries*. Cet article m'a fourni une partie du contexte de la pièce que je déclare fausse et que je veux chasser honteusement de la plus belle, de la plus riche collection d'autographes qui existe à Paris. Cet article, dans lequel on essaye de prouver l'authenticité de l'autographe, à l'aide d'une habile dissertation sur l'époque où fut construite la Salle des Machines, m'a fait connaître aussi un document de haute importance sur les travaux d'appropriation et de décoration exécutés dans l'intérieur de cette salle du 13 août 1661 au 15 janvier 1662.

Ce document, d'une authenticité incontestable, si précieux pour l'histoire du théâtre, ne paraît avoir été produit que pour mieux faire ressortir la fausseté maladroite du *Devis* qui aurait été soumis à l'approbation de Molière.

Quel est ce Devis? Son intitulé seul suffirait pour en démontrer l'absurdité et par conséquent l'impossibilité: « Devis que Jehan Pastel et André Mazières, « jurés du roy en ouvraiges de maçonneries, four- « nissent, en suivant l'ordre du roy, au sieur Poquelin « Molliere, des ouvraiges de maçonnerie a faire pour « les fondations de la grande salle des comédies et « balletz a machines que Sa Majesté désire faire con- « struire en toute diligence dans la place qui reste a « bastir du pallais des Thuilleries depuis le corps de « logis qu'occupe M. le comte d'Harcourt, tenant vers « la grande écurie. » L'orthographe, aussi bien que le style de cet intitulé, donnerait, au besoin, un démenti à ce prétendu Devis, que *fournissent* à Molière deux *jurés du roy en ouvraiges de maçonneries*; mais laissons pour compte au faussaire son style et son orthographe. Il s'agit ici de faits et de dates.

Ce Devis, contrairement à l'usage de tous les devis anciens et modernes, ne porte aucune date; mais nous n'en avons que faire, puisqu'il se rapporte inévitablement à l'année 1660, la construction de la Salle des Machines ayant été commencée cette année-là. Il serait même possible que les fondations dont il est question dans le Devis des sieurs Jehan

Pastel et André Mazières eussent été faites longtemps auparavant, sous le règne de Louis XIII, sinon sous celui de Henri IV. Rien n'est plus obscur que l'origine de la Salle des Machines et la construction de l'aile septentrionale des Tuileries, et le faussaire, qui était certainement un érudit, a profité de cette obscurité pour pêcher en eau trouble.

Qu'est-ce que ce Devis, non daté, mais signé, qui ne donne aucun toisé, aucune mesure, aucune estimation, aucun prix, mais qui spécifie très-méticuleusement la qualité des matériaux à employer, *bon moellon dur de Vaugirard* et *chaux de Melun*? Quoi! Molière, Molière, bon Dieu! aurait mis, de sa main, au bas de ce chiffon de papier insignifiant et ridicule : CE DEVIS ME PAROIT BIEN ENTENDU. A bon entendeur salut!

Avant de démontrer que Molière n'a rien à voir dans ce prétendu Devis, je vais relever très-sommairement plusieurs grosses erreurs qui dénoncent le faussaire dans les termes mêmes dudit Devis.

Il s'agit d'abord de construire une salle de spectacle, « en toute diligence, dans la place qui reste à bastir du palais des Thuilleries, depuis le corps de logis qu'occupe M. d'Harcourt, tenant vers la grande écurie ». L'auteur du faux autographe a cru, avec de très-bonnes autorités, que le pavillon de Marsan, qui fut occupé plus tard, en effet, par le comte d'Harcourt, Henri de Lorraine, grand écuyer de France, était bâti en 1660. C'est dans l'*Architec-*

ture françoise, de Jacques-François Blondel (Paris, 1752, 4 vol. in-fol., t. IV), que notre auteur a pris ce renseignement ; mais Jacques-François s'est trompé, comme le comte de Clarac, qui a supposé également que ce gros pavillon, ainsi que les deux corps de logis du palais où furent placés le théâtre et la chapelle, avaient été construits sous Louis XIII. Voy. la *Description historique et graphique du Louvre et des Tuileries* (Paris, Impr. impér., 1853, gr. in-8°).

Nous avons sous les yeux deux estampes d'Israël Silvestre, qui représentent l'état des Tuileries avant 1660 : le pavillon de Marsan et les deux corps de logis en question n'y sont pas encore figurés ; mais des amas de matériaux et d'autres indices pourraient faire croire que les fondations avaient été faites ou commencées dès cette époque. Ces deux estampes rectifient à cet égard le plan que le comte de Clarac avait composé, pour son ouvrage, d'après les indications de l'architecte Fontaine.

Avant la construction du pavillon de Marsan, le grand écuyer de France occupait un bâtiment attenant aux grandes écuries du roi, bâties pendant le règne de Charles IX, sur l'emplacement même de la rue de Rivoli actuelle, et ce bâtiment, qui eût été accolé au pavillon de Marsan si on l'avait laissé subsister, a dû disparaître, du moins en partie, quand ce pavillon fut construit pour compléter l'ensemble du palais des Tuileries. Un très-beau plan, inédit,

dressé par le savant archéologue M. Adolphe Berty, ne permet pas d'avoir un doute sur ce point, qui renverse de fond en comble toute l'économie du Devis des sieurs Pastel et Mazières.

Quels étaient ces deux personnages, qui s'intitulent *jurés du roi en ouvraiges de maçonneries?* Nous sommes sûrs qu'on retrouverait aisément leurs noms parmi ceux des architectes ou maçons du règne de Louis XIV. Le faussaire n'a pas inventé ces noms-là, mais il les a peut-être placés en face d'un anachronisme. Toutes les corporations de métiers avaient des maîtres jurés qui exerçaient une espèce de juridiction sur les travaux de leurs confrères; c'est là un fait connu de tout le monde, et les statuts de chaque corporation exposent les devoirs et les priviléges de ces jurés. Mais, quant aux jurés du roi, c'est une autre affaire : ils furent créés à différentes époques pour remplir en justice le rôle d'expert et pour balancer ainsi, au besoin, les pleins pouvoirs des jurés de métier. Les jurés du roi pour les bâtiments nous paraissent être les derniers en date, car nous lisons, dans les *Adresses de la ville de Paris*, par Abraham du Pradel (Paris, Ve Denis Nion, 1691, in-8°, p. 40) : « Il y a des jurez bourgeois, de nouvelle création, pour le toisé, visite et estimation des bâtiments de la Ville, Fauxbourgs, Prevôté et Vicomté de Paris, qui sont au nombre de cinquante ci-après denommez, mais qui ont si nouvellement financé qu'on n'a pû encore recouvrer

les adresses que d'un petit nombre d'entre eux. »

Parmi ces jurés bourgeois, on rencontre *M. Mazière*, qui demeurait rue Neuve-des-Petits-Champs, mais nous avons le regret de ne pas y voir *Jehan Pastel*, qui devait être mort en 1691, lors de la création des jurés du roi pour les bâtiments. Si les deux noms se fussent présentés à nous sur cette liste, nous saurions du moins que l'auteur du faux autographe de Molière les aurait pris là.

J'ai hâte d'en venir au point capital de leur fameux Devis. A quelle époque fut construite la Salle des Machines aux Tuileries?

Je me garde bien de chercher mes autorités dans les ouvrages de Brice, de Piganiol de La Force, de Jaillot, etc., rédigés et publiés longtemps après la date que nous voulons fixer. Nous recourrons d'abord au bel ouvrage qui fait partie de la collection d'estampes connue sous le nom de *Cabinet du roi*, et qui renferme 96 planches relatives au Carrousel de 1662. Cet ouvrage ne parut qu'en 1670, mais les planches qui le composent avaient été gravées d'après des dessins originaux exécutés en 1662 ou 1663. Dans l'édition latine : *Festiva ad capita annulorumque decursio*, dont les planches nous paraissent avoir été tirées avant celles de l'édition française, la première planche, la plus exacte de toutes, représente le palais des Tuileries tel qu'il était en 1662 : le gros pavillon du coin n'est pas encore construit, mais le corps de logis qui ren-

ferme la Salle des Machines est entièrement achevé, du moins à l'extérieur; un chiffre de renvoi nous indique cette légende : *Structa recitandis comœdiis aula.*

Écoutons l'abbé de Marolles, abbé de Villeloin, qui avait la passion du théâtre et surtout des ballets. Dans son *Histoire de France* (Paris, Guillaume de Luyne, 1678, in-12), après avoir raconté l'entrée du roi et de la jeune reine, à Paris, le 26 août 1660, il ajoute : « On ne parloit, à la cour, que de continuer les grands et superbes batiments du Louvre et des maisons royales, *qu'on avoit desjà commencez sur les plus beaux desseins qui purent estre imaginez.* L'hyver se préparoit à donner au Roy des divertissemens qui se prennent en sa saison. Les scènes pour les grandes comédies et pour les ballets estoient desjà préparées, *attendant la perfection du grand theâtre qui se faisoit dans le palais des Thuilleries.* » Voilà enfin une date certaine : on achevait de construire le théâtre des Machines au commencement de l'hiver de l'année 1661, c'est à-dire à la fin de 1660.

Mais qui construisait ce théâtre, dont Molière avait approuvé le Devis des fondations, dressé par les jurés du roi Jehan Pastel et André Mazières? C'était, ce ne pouvait être que Louis Levau, qui depuis 1653 avait le titre de directeur des bâtiments du roi; mais, comme on ne connaissait pas en France l'art de construire des théâtres, on fit venir d'Italie

non-seulement un habile ingénieur, nommé Vigarani, mais encore un architecte, Amandini. Ce fut ce dernier qui donna les plans de la Salle des Machines; Vigarani n'eut à s'occuper que des machines et des décorations. M. Joseph de Filippi le dit positivement dans l'excellent texte qu'il a rédigé, en 1859, pour le *Parallèle des principaux théâtres de l'Europe*, dont Clément Contant avait publié les planches depuis plus de trente ans. « La salle du Petit-Bourbon, dit-il, qui avait servi aux ballets et aux fêtes de la cour bien plus qu'aux entreprises particulières, fut démolie en 1660 pour faire place à la façade du Louvre. Mais le roi n'en fit le sacrifice que pour la remplacer par une salle plus en rapport avec les idées de luxe et d'élégance qui renaissaient à la cour depuis son avénement : il décida que le nouveau théâtre serait élevé dans le palais même des Tuileries, dont il achevait la construction, et il chargea de ce travail l'architecte Amandini et le machiniste Vigarani, qui avait remplacé à Paris le célèbre décorateur du Petit Bourbon, Jacopo Torelli. »

Comme Molière, en 1660, aurait eu bon air de venir, *ensuivant l'ordre du roi* (et non pas, comme le dit le faux autographe, *en suivant*, ce qui est un coq-à-l'âne) examiner et juger les plans de Levau, directeur des bâtiments du roi, et de l'architecte italien Amandini! Je sais bien qu'il s'agit seulement d'un petit devis de *fondations*, fourni par les jurés du roi Jehan Pastel et André Mazières, et Molière,

ayant affaire à ces experts maçons, peut se rengorger, en écrivant au bas de leur pancarte :

Ce devis me paroit bien entendu; reste à sçavoir dans quel temps on rendroit les ouvrages.

Puis, il signe fièrement ces deux belles lignes, qui représentent, dit-on, l'autographe le plus long qu'on possède de Molière ! Si Boileau se fût trouvé par hasard derrière son ami Poquelin, il n'eût pas manqué de lui répéter tout bas ce vers, qu'il appliqua plus tard à Charles Perrault :

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.

C'en est fait : grâce à ces deux lignes imaginées par notre auteur de faux autographes, Molière n'est plus Molière, il devient tout à coup expert en ouvrages de maçonnerie, en fondations de bâtiments, en matériaux de construction. Pauvre Molière ! il ne se soucie plus que de bon mortier, de bon sable de rivière, de bonne chaux de Melun, de bon moellon dur de Vaugirard. Fi du *Tartufe* et du *Misanthrope!* Ah ! monsieur le juré du roi en faux autographes, qu'avez-vous fait de Molière ?

Voulez-vous savoir quelle était la situation de Molière en 1660? C'est bien gratuitement, hélas ! que *l'Amateur d'autographes* lui accorde, en 1660, un crédit, une importance qu'il n'eut à la cour et auprès du roi que quatre ou cinq ans après : « Ses talents comme directeur de troupe et acteur, aussi bien que son génie comme poëte dramatique, dit à

ce sujet l'auteur d'un article bienveillant publié dans le n° 25 de la 1re année de notre *Amateur d'autographes*, *durent* lui acquérir la haute confiance du roi pour tout ce qui tenait aux spectacles de la cour. » C'est là une supposition qui ne s'appuie ni sur des faits ni sur des dates.

En 1660, Molière était encore chef de la troupe des comédiens de Monsieur, frère du roi; il avait joué, en effet, devant le roi et la cour, depuis deux ans que sa troupe nomade avait obtenu l'autorisation de s'installer au théâtre du Petit-Bourbon, où ses représentations alternaient modestement avec celles de la troupe italienne; mais Molière n'était alors qu'un fort petit personnage, qui comptait sur de puissants protecteurs et qui ne manquait pas d'habileté pour faire un chemin rapide dans la faveur du roi. Le roi, sous la double domination du cardinal Mazarin et du surintendant Fouquet, n'était pas encore, à vrai dire, Louis le Grand; il pouvait avoir de la sympathie pour Molière : à coup sûr, il ne la lui avait pas encore témoignée. Molière, en 1660, n'avait fait représenter que quatre comédies et cinq ou six farces de sa composition : *l'Étourdi*, *le Dépit amoureux*, *les Précieuses ridicules* et *le Cocu imaginaire; le Docteur amoureux*, *la Jalousie de Gros-René*, *le Médecin volant*, etc. Il était bon comédien, quoiqu'il eût la faiblesse de s'obstiner dans la tragédie, où il ne s'éleva jamais au-dessus du médiocre. En un mot, Molière, dans cette année 1660, était tout

simplement l'auteur des *Précieuses* et du *Cocu*. Il y a loin de là, ce me semble, à la confiance du roi.

On n'a qu'à lire ce passage du *Registre* de Lagrange, pour se convaincre que Molière, en cette année 1660, n'avait jamais parlé au roi que du haut de la scène, dans des compliments d'*orateur* de sa troupe : « Le lundi XI^e^ octobre (1660), le théâtre du Petit-Bourbon commença à être démoli par M. de Ratabon, surintendant des bâtiments du roi, sans en avertir la troupe, qui se trouva fort surprise de demeurer sans théâtre. On alla se plaindre au Roi, à qui M. de Ratabon dit que la place de la salle étoit nécessaire pour le bâtiment du Louvre, et que les dedans de la salle, qui avoient été faits pour les ballets du roi, appartenant à Sa Majesté, il n'avoit pas crû qu'il fallût entrer en considération de la Comédie, pour avancer le dessein du Louvre. La méchante intention de M. de Ratabon étoit apparente. Cependant la troupe, qui avoit le bonheur de plaire au Roi, fut gratifiée, par Sa Majesté, du Palais-Royal, MONSIEUR l'ayant demandé, pour réparer le tort qu'on avoit fait à ses comédiens ....»

Et le reste, qui prouve jusqu'à l'évidence que Molière n'obtenait rien du roi que par l'intermédiaire de Monsieur, et qu'il échouait trop souvent contre le mauvais vouloir du terrible M. de Ratabon. Serait-ce l'auteur des *Précieuses* et du *Cocu*, serait-ce le bouffon qui jouait si plaisamment le *Docteur amoureux*, serait-ce Molière enfin, que Louis XIV

aurait chargé de vérifier le devis des FONDATIONS de la Salle des Tuileries, laquelle était alors construite en partie, sinon tout entière? Qu'aurait dit M. de Ratabon? Jour de Dieu! M. de Ratabon n'eût pas entendu de cette oreille-là. Mais, dira-t-on, le poëte, l'académicien Charles Perrault, n'était-il pas un assez habile architecte? Molière ne pouvait-il pas être fort expert en bon mortier, en bonne chaux de Melun, en bon moellon de Vaugirard? Les grands génies sont capables de tout.

Veut-on connaître quelles étaient, en 1660, les faveurs que Molière pouvait attendre du roi, inspiré et gouverné par Mazarin et Fouquet? C'est encore le *Registre* de Lagrange qu'il faut interroger. Au mois d'octobre de cette année, pendant que Molière et sa troupe étaient sans théâtre, ils donnèrent plusieurs représentations au Louvre, *pour le roi :* « Le mardi 26 octobre, *l'Étourdi* et *les Précieuses*, au Louvre, chez Son Émin. le Cardinal de Mazarin, qui étoit malade dans sa chaise. Le Roi vit la comédie, incognito, debout, appuyé sur le dossier de ladite chaise de Son Éminence. *Nota* qu'il rentroit de temps en temps dans un grand cabinet. Sa Majesté gratifia la troupe de 3000 livres. »

Finissons-en avec ce faux autographe, qui ne soutient pas un moment la discussion, et qui restera comme un monument d'impertinence et de niaiserie. Il faudrait demander pardon à la mémoire de Molière, si nous avions pu lui attribuer, à ce grand

homme, les deux lignes saugrenues qu'on a tracées audacieusement, en contrefaisant son écriture, au bas d'un Devis fourni par les sieurs Jehan Pastel et André Mazières, *jurés du roi en ouvraiges de maçonneries*. Holà ! maître André Mazières ! holà ! maître Jean Pastel ! faites des fondations ouvrez des tranchées, remplissez-les de bonne maçonnerie, servez-vous de sable de rivière et de sable doux, j'y consens, c'est là un métier honnête et utile, mais ne faites pas de faux autographes !

XIII

LES AUTOGRAPHES DU MASQUE DE FER.

On n'a aucune idée de l'immense quantité de papiers que renfermait la Bastille. C'était dans les archives de cette prison d'État qu'on avait accumulé, pendant trois siècles, non-seulement les dossiers des prisonniers, contenant toutes les pièces relatives à leur arrestation et à leur condamnation, mais encore le dépôt de tous les manuscrits et de tous les imprimés saisis par la police. Ces archives remplissaient de vastes salles, où elles étaient rangées dans un ordre parfait. Elles furent bouleversées, saccagées, pillées, aussitôt après la prise de la forteresse, le 14 juillet 1789.

On avait essayé de les détruire, et plusieurs bûchers, formés de registres de liasses et de ballots

de livres en feuilles, commencèrent à flamber, dans la cour, devant l'hôtel du gouvernement; mais le feu s'éteignit de lui-même ou fut éteint par prudence. Quoi qu'il en soit, pendant plusieurs jours où la Bastille resta ouverte à une foule de curieux qui venaient la visiter, le pavé des cours, le plancher des lieux d'habitation eurent pour litière un amas de papiers à demi-brûlés ou déchirés, que les pieds des passants maculaient de boue et de poussière. Selon les souvenirs de Villenave, qui ne manqua pas de courir à cette mine imprévue de documents historiques et qui en rapporta une masse de pièces intéressantes, de quelque côté que la vue se portât, la sol était jonché de papier écrit ou imprimé. On comprend que les amateurs (et il y en a toujours, même en temps de révolution) ne se firent pas faute d'imiter Villenave et se mirent en quête des pièces d'archives et des papiers d'État, qu'ils jugeaient dignes d'être recueillis.

Il n'y eut pas que des amateurs, malheureusement: il y eut aussi des épiciers, qui ne virent dans ces amas de vieux papiers que matière à faire des sacs et qui enlevèrent par charretées ce qu'on leur laissa emporter. Les chiffonniers, par bonheur, ne se mirent pas de la partie, car il ne fût rien resté des archives de la Bastille. Quelques bouquinistes, quelques marchands regrattiers, firent là de précieuses trouvailles, qui passèrent presque aussitôt dans les mains des collectionneurs. Un de ces ma-

niaques, le russe Dubrowsky, acheta ainsi au hasard tout ce qu'on voulut lui vendre de ces paperasses trouvées à la Bastille, et il s'empressa de les faire sortir de France, pour les mettre à l'abri d'une revendication de l'État; il les envoya en Russie, où on les trouve encore dans la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg

Il eut fallu des mois cependant pour ramasser tout ce qu'il y avait de papiers à la Bastille, qu'on commençait à démolir. Ces papiers, en se répandant de main en main, éveillèrent la curiosité publique; on ne parla plus que des découvertes singulières qu'on y avait faites, et l'on en espéra de plus extraordinaires encore. De là diverses publications de documents, tirés, disait-on, des archives de la police, que la prise de la Bastille avait livrées au peuple. L'Autorité s'émut enfin de cet état de choses. La Commune de Paris, qui était souveraine, fut avertie de vouloir bien intervenir pour sauver, dans l'intérêt de l'histoire, sinon dans l'intérêt du gouvernement, une multitude de documents originaux du plus grand prix, qui étaient déjà dispersés ou qui allaient l'être d'un moment à l'autre. La Commune, poussée et dirigée par un petit nombre de citoyens éclairés qui avaient cette affaire à cœur, consentit à prendre sous sa sauvegarde les papiers de la Bastille.

Sur-le-champ, des ordres furent donnés pour rassembler avec soin tout ce qu'on trouverait de pa-

piers provenant des archives de la Bastille. On en trouva sur les lieux mêmes de quoi remplir plusieurs voitures. Ce n'est pas tout : un arrêté de la Commune ordonna, en termes très-explicites, à quiconque aurait entre les mains quelques-uns de ces papiers, de les rapporter à l'Hôtel de ville, où ils devaient être déposés, pour qu'on en fît le dépouillement, en vue d'une publication destinée à mettre en lumière les secrets d'État de l'ancienne monarchie. Des affiches avaient été placardées dans les rues, et la foule qui s'arrêtait pour les lire approuvait hautement la restitution de ces papiers, dans lesquels, disait l'arrêté, le peuple apprendrait à connaître les crimes de la royauté et les monstrueux abus de la tyrannie. Cet appel au peuple produisit un effet immédiat : tout détenteur de papiers pris à la Bastille s'empressa de s'en dessaisir. Comme la possession de ces papiers eût été dangereuse et compromettante, les marchands et même les amateurs n'hésitèrent pas à obéir à l'invitation de la Commune. Pendant plus de six semaines on ne cessa de déposer au greffe de l'Hôtel de ville des paperasses de toute espèce et de toute provenance, qui permirent de créer à nouveau les archives de la Bastille.

Ces archives avaient été rangées dans plusieurs chambres des galetas de l'Hôtel de ville, par les soins d'un archiviste provisoire. On peut lire, dans la préface de *la Bastille dévoilée*, de Charpentier, quelques détails sur leur installation, car cet ouvrage.

la Bastille dévoilée, qui commençait à paraître à la fin de 1789, devait sortir tout entier de ces archives; mais l'auteur n'en publia que neuf livraisons formant trois volumes, dans l'intervalle de quinze mois, et l'on peut supposer que la source abondante où il puisait avec certaine réserve lui fut fermée tout à fait en 1791. On avait eu besoin, en effet, pour l'usage de la Commune de Paris, des locaux où les archives étaient réorganisées, et il avait fallu les transporter ailleurs. On eut l'idée de les envoyer dans les bâtiments de l'Arsenal, où était le siége de la commission nommée pour dresser l'inventaire de tous les livres provenant des maisons religieuses supprimées, et pour créer des bibliothèques publiques dans les principales villes de la France. La place manquait peut-être pour recevoir ces archives ou du moins pour leur donner une installation convenable; on n'y attachait sans doute alors aucune importance : on les entassa dans des greniers, et elles furent absolument oubliées, sinon dilapidées, durant vingt ans. Nous raconterons une autre fois leur résurrection, et nous parlerons de leur état actuel.

Cependant toutes les pièces qui avaient appartenu aux archives de la Bastille n'étaient pas réintégrées au dépôt formé par ordre de la Commune de Paris. Un grand nombre de ces pièces, et les plus précieuses, bien entendu, les lettres autographes surtout, se trouvaient encore dans les mains des

particuliers, qui, les ayant choisies sur place, croyaient en être légitimes propriétaires. N'était-ce pas, comme la pierre, le fer et le plomb provenant des démolitions de la forteresse, un trophée de victoire, un souvenir mémorable de la journée du 14 juillet 89? Les amateurs avaient aussi de meilleures raisons pour garder ce que le dieu des chercheurs et des curieux leur avait fait découvrir de pièces et de documents parmi les ruines de la Bastille. Il faut dire, en outre, que Manuel, procureur syndic de la Commune, ne s'était pas gêné pour fourrager ces archives, quand elles furent rassemblées à l'Hôtel de ville, et qu'il en avait tiré, pour son propre compte, les matériaux de son ouvrage *la Police de Paris dévoilée*, ainsi que la correspondance originale de Mirabeau avec sa maîtresse Sophie de Monnier. Beaucoup de papiers et surtout d'autographes étaient donc sortis des archives, à cette époque, quoique le goût des autographes fût encore dans l'enfance et que les collectionneurs ne fussent pas plus intelligents que passionnés.

On comprendra, néanmoins, que dès la prise de la Bastille on se soit préoccupé d'y chercher la clef de l'énigme du Masque de fer, qui avait si vivement excité l'attention publique depuis cinquante ans, et qui avait donné lieu à tant de suppositions et de débats historiques. Les archives de la Bastille devaient révéler, pensait-on, un secret d'État qu'elles n'avaient probablement jamais eu à garder. On vit

successivement reparaître, sous le prête-nom de ces archives, tous les systèmes qui avaient été mis en avant par Voltaire, le P. Griffet, Saint-Foix, Lagrange-Chancel, etc., sur le personnage inconnu qu'on qualifiait de *Masque de fer*. Ce fut d'abord le duc de Monmouth qu'on présenta au public dans *le Véritable Masque de fer, d'après les archives de la Bastille*, 1789, in-8° de 8 pages; ensuite on ramena le comte de Vermandois dans *l'Histoire du fils d'un roi, prisonnier à la Bastille, trouvée dans les débris de cette forteresse*, 1789, in-8° de 16 pages; mais, pour la première fois, on fit apparaître Fouquet dans *l'Homme au masque de fer, d'après une note trouvée dans les papiers de la Bastille*, 1789, in-8° de 7 pages; enfin, on prétendit avoir trouvé, dans ces complaisantes archives de la Bastille, la preuve de l'opinion prépondérante qui faisait du prisonnier masqué un frère jumeau de Louis XIV.

Villenave, qui était dès lors un ardent collecteur de manuscrits et d'autographes, avait fait, dans les papiers de la Bastille, des trouvailles plus réelles au sujet du Masque de fer; mais il ne les publia pas. Ce n'est que quarante ans plus tard qu'il consentit à communiquer à un ami les correspondances de Malesherbes, ministre de Louis XVI, avec le major Chevalier, archiviste de la Bastille, les extraits des registres de la prison d'État, et quelques pièces relatives à la détention de l'homme au masque de fer. Certes, la réunion de ces documents sur un sujet

si mystérieux attestait l'adresse et la persévérance de Villenave, qui avait dû remuer des montagnes de vieux papiers pour rencontrer ceux qu'il cherchait ; mais il n'avait pas réussi toutefois à se procurer une ligne écrite de la main du prisonnier masqué, que ce fût le duc de Montmouth, ou le comte de Vermandois, ou le surintendant Fouquet, ou le fils d'Anne d'Autriche.

Un chercheur, moins habile et moins patient, se piquait d'avoir été plus heureux. Un avocat royaliste, Baude de la Croix, qui demeurait rue du Ponceau et qui continuait la publication annuelle des *Étrennes du Parnasse*, commencée en 1770 par J.-B. Millict, se vanta d'avoir trouvé une lettre autographe du Masque de fer. Il fit plus : il osa la publier dans ses *Étrennes du Parnasse* (Paris, Belin, 1791, in-12, fig.), où il inséra « plusieurs manuscrits trouvés à la Bastille par les soins du rédacteur, dans lesquels est celui du Masque de fer ». Cette addition à l'Avertissement mérite d'être citée textuellement : « Nous n'avons plus rien à ajouter à l'Avertissement de ce recueil, sinon les manuscrits trouvés à la Bastille ; nos recherches pour les découvrir ont été pénibles : il nous a fallu suivre pendant six mois les ouvriers pas à pas dans les chambres et les cachots. Notre patience, il est vrai, n'a pas été infructueuse, mais combien de peines ces recherches nous ont coûté ! Combien nous avons été obligés d'user de ménagement avec les ouvriers

et de les intéresser, pour obtenir d'eux l'agrément de pouvoir fouiller dans les fentes des pierres, joints, lambris, pavés mêmes des cachots! Les personnes qui aiment à douter de tout diront peut-être qu'ordinairement les prisonniers de la Bastille n'avaient ni plumes ni encre? Mais aussi nous leur répondrons qu'excepté deux des manuscrits que nous avons insérés dans notre recueil, tous les autres sont écrits au crayon. Nous avons, d'ailleurs, entre nos mains, les originaux de ces mêmes manuscrits à représenter; nous avons aussi entre nos mains un manuscrit du Masque de fer, que sa famille a bien voulu nous envoyer pour faire pièce de comparaison avec celui du même personnage qui se lit dans notre recueil. »

Nous aurions été très-curieux de voir ce manuscrit que la *famille* du Masque de fer avait envoyé, pour servir de pièce de comparaison, à M. Baude de la Croix; mais voici toujours la lettre trouvée dans une fente des pierres d'un cachot; elle est en anglais (quel anglais, bon Dieu!), puisque le Masque de fer, suivant M. Baude de la Croix, n'était autre que le duc de Montmouth, fils naturel de Charles II, roi d'Angleterre.

« I am conveyed into my third prison, having still the iron mask on my face, only wishing that an end should soon be put to my wreehed life. Tis not my own self I lament, but that truth should die and be buried with me. At the sight of these colossial turrets I schivered, and all my limbs were strok with

horror ; this his the spot, said I 'within my self, where the inexorable ministers of a despot cause the innocent victims of his hatred thus to linger loaded with chains. So soon as I had been secured within the dark some cell that had been prepared for me, my body sinking thro' te fatigue I had undergone, enjoyed a few minutes of sleep ; but when I awoke, my excessive fright and distracting despair thre me into such a state of lethargy, that the tears I had shed, suddlently frose up on my cheeks, my voice was choked within my breast, and death was the only deity I invoked for putting an end to my misery. My having been of a party opposite to that of king James the second was the true source of my misfortunes. Done in the Bastille, Feb. the 9th.

« DUKE OF MONSDH. »

La traduction de cette incroyable lettre n'est pas moins étrange que l'original ; elle porte sa date avec elle, et l'on peut assurer qu'elle a été faite *avant la lettre*.

« J'arrive dans ma troisième prison, le masque de fer sur la figure, chercher la fin de mes jours malheureux. Ce n'est pas moi que je plains, c'est la vérité qui meurt avec moi. A l'aspect de ces tours colossales, tous mes sens frémirent ; c'est là, me dis-je à moi-même, que les ministres inexorables d'un despote font charger de fer les victimes inno-

centes de sa haine. Entré dans la chambre obscure qui m'était destinée, mon corps, appesanti par la fatigue, prit quelques instants de repos. A mon réveil, l'excès de la frayeur et du désespoir me fit tomber dans une telle insensibilité que mes larmes tout à coup s'arrêtèrent sur ma figure ; ma voix demeura étouffée dans ma poitrine, et je n'invoquai plus que la mort, pour voir le terme de mes douleurs.

« La cause de tous mes malheurs est d'avoir été du parti opposé à Jacques II.

« A la Bastille, le 9 mai 1685.

« Duc de Monmouth. »

Baude de la Croix était probablement de bonne foi, mais il avait été la dupe de quelque mystificateur. Néanmoins, il fut si joyeux et si fier de sa trouvaille qu'il ne se contenta pas d'insérer dans ses *Étrennes du Parnasse* la lettre du duc de Monmouth : il fit graver, par Carrée, la scène à laquelle se rapporte cette lettre, c'est-à-dire l'entrée du Masque de fer dans sa troisième prison, le prisonnier vêtu à la mode de 1790, la tête couverte d'une sorte de morion avec ventail, comme si c'était un casque de paladin, escorté de deux gardes-françaises et précédé d'un officier en uniforme du temps de la bataille de Fontenoy. Aussi, l'éditeur des *Étrennes du Parnasse*, dans l'explication de cette figure, se

plaint-il que « le dessinateur n'ait pas saisi avec assez de précision *l'esprit* du manuscrit du Masque de fer ». Nous ne savons pas quel fut l'effet produit par la lettre du duc de Monmouth, et nous serions tenté de croire que personne n'y prit garde, car, en cette menaçante année 1791, on n'avait guères sujet de rire, même aux dépens de M. Baude de la Croix et de son Masque de fer. Dans tous les cas, nous oserons assurer que ce ne fut pas en expiation de cette innocente supercherie, si fraude il y eut de sa part, que le pauvre éditeur des *Étrennes du Parnasse* éprouva les rigueurs du tribunal révolutionnaire : il put se dire, en allant à la guillotine, que le Masque de fer avait été moins malheureux que lui.

XIV

LES FAUX AUTOGRAPHES DE RABELAIS.

Voici bientôt vingt mois que j'ai pris un engagement vis-à-vis de vous, vis-à-vis des lecteurs instruits et éclairés de *l'Amateur d'Autographes*. « Je m'engage, vous disais-je dans ma réponse à un article du 16 novembre 1865, je m'engage à vous prouver, par un document contemporain, que Rabelais était à Paris au mois de mars 1538. »

Cette preuve historique devait donc établir, d'une manière incontestable, que Rabelais n'était pas, ne pouvait pas être à Rome, le 23 mars 1538, ni à Plaisance, les 13, 17 et 21 avril de la même

année, et que, par conséquent, il n'a pas écrit, il n'a pu écrire les quatre lettres qui nous ont été présentées, sous ces quatre dates, comme des autographes de ce célèbre écrivain.

« Ce serait pour vous un grand triomphe, disiez-vous au sujet de ma réclamation, d'établir que Rabelais n'avait pas mis le pied en Italie en 1538; aujourd'hui vous promettez de prouver que Rabelais était à Paris à la date des lettres en question : ce serait un plus grand triomphe encore ! » Ce triomphe, je n'aurai pas de peine à l'obtenir, et je vous en fais juge vous-même.

Quant au retard que j'ai mis à tenir un engagement aussi sérieux, ne l'attribuez qu'à la multitude de mes travaux et aussi à mon désir de ne pas chagriner le brave Teulet, qui avait eu le malheur de se faire le champion aveugle et convaincu des fausses lettres de Rabelais. La mort regrettable de Teulet m'a laissé libre de formuler mon opinion, sans blesser, sans affliger cet estimable savant.

J'ai dit son fait à la première prétendue lettre de Rabelais, en date du 23 mars 1538; les *Annales ecclesiatici* d'Odoricus Raynaldus m'y ont aidé pour beaucoup. Je pourrais trouver encore dans ces Annales de quoi constater l'origine des trois autres lettres, qui ont été fabriquées cependant avec plus d'art et de soin que leur sœur aînée; mais il faut savoir se borner, même lorsqu'il s'agit de faire la guerre aux faux autographes.

Je ne résiste pourtant pas au plaisir de surprendre en flagrant délit d'erreur et de mensonge la lettre du 13 avril 1538, que vous avez publiée *in extenso* dans votre 4e volume de *l'Amateur d'Autographes*, p. 345, et que j'avais déjà moi-même fait imprimer dans mes *Dissertations bibliographiques* (Paris, Jules Gay, 1864, in-12, p. 87).

Cette lettre, datée de Plaisance, commence ainsi : « Monseigneur, hier un gentilhomme du légat Jacobas, qui estoit party de Barcelonne le V, vint trouver le Pape à Pontremoli. » Il résulterait de cette phrase que le Pape, qui était à Plaisance le 13 avril (« par ensemble, dit la lettre, s'en debuoient ilz venir en diligence vers ledit Saint Père, où sa Sainteté les attend »), se serait trouvé la veille, 12 avril, à Pontremoli. C'eût été bien difficile, sinon impossible, car de Pontremoli à Plaisance il y a 24 à 25 lieues, et le chemin à travers les montagnes ne permettait guère à la litière du pape Paul III de courir la poste. Peut-on supposer que ce Pape, âgé de 70 ans, qui d'ordinaire ne faisait pas plus de six à sept lieues par jour, se soit condamné à voyager jour et nuit pendant 20 à 24 heures consécutives?

Ce n'est pas tout : Raynaldus nous apprend que le Pape resta jusqu'au 8 avril dans la ville de Lucques et qu'il se rendit ensuite à Parme, puis à Plaisance, où il s'arrêta plusieurs jours : « Hinc primo Parmam, deinde Placentiam venit, ubi substitit per aliquot dies. » Il y était encore le 25 avril. Le Pape

avait pu sans doute arriver à Pontremoli le 12, après avoir séjourné successivement à Massa, à Sarzana, à Villafranca, mais il ne pouvait pas être le 13 à Plaisance, lui qui avait jusque-là voyagé à petites journées, pour aller de Rome à Lucques! Hâtons-nous, quoique tous les chemins mènent à Rome et à Plaisance, de démontrer que Rabelais était en France, et non en Italie, pendant le voyage du pape. Changeons d'abord de route et de personnage.

Le 1er janvier 1538, Étienne Dolet, qui habitait à Lyon, où il imprimait alors le second volume de ses *Commentaria linguæ latinæ*, eut une querelle avec un peintre italien, nommé Campanini, et le tua...

Chacun de s'écrier que Dolet n'a rien à faire ici et que son nom n'est pas cité dans les fausses lettres de son ami Rabelais. Patience : il s'agit de prouver que Rabelais se trouvait à Paris au mois de mars ou d'avril 1538, et c'est justement Étienne Dolet qui va nous aider à en fournir la preuve.

Il ne faut pas perdre de vue, en lisant mes observations sur les fausses lettres de Rabelais, que l'année commençait alors au jour de Pâques, du moins en France, et que, par conséquent, d'après cette manière de compter, le 1er jour de l'année 1538 tombait le vendredi 21 avril. Ainsi donc Étienne Dolet tue un homme à Lyon le 1er janvier 1538, arrive à Paris au mois de mars 1538, obtient sa grâce et s'en réjouit avec ses amis au mois d'avril 1538, et cela

toujours sous le millésime de 1537, selon le calendrier français de ce temps-là.

Nous ne saurions pas dire si Rabelais, dans le voyage qu'on lui fait faire en Italie pour les besoins des fausses lettres écrites sous son nom, avait adopté le calendrier romain, qui faisait commençer l'année au 1er janvier, car lesdites fausses lettres ne portent pas de millésime, ce qui est moins compromettant. Dans tous les cas, les almanachs qu'il publiait à Lyon se conformaient aux habitudes de la France et dataient du jour de Pâques le commencement de l'année.

Les biographes ont voulu reporter au 1er janvier 1537 le meurtre commis par Étienne Dolet; mais il suffit, pour fixer la date de ce meurtre, de transcrire ce passage de la dédicace du second livre des *Carmina*, de Dolet, dédicace adressée au cardinal de Tournon et datée du 1er juin (*calendis junii*) 1538. « Casum meum vel fatum potius (fatum enim quam casum rectius appellaturus videor) carmine heroico descriptum ad te mitto : simul reliqua secundi meorum carminum libri carmina. Casum illum meum breviter hic quidem perstrinxi, longe pluribus in ea oratione enarraturus quam de interfecto a me sicario aliquando emittam, nostræ, si quod aliud, et eloquentiæ et innocentiæ certum, comprobandumque testimonium. » Il est clair que Dolet n'aurait pas attendu plus d'un an pour envoyer à son protecteur, le cardinal de Tournon, le récit de sa tragique aventure.

En outre, Étienne Dolet obtint de François Ier un privilége, daté du 6 mars 1536 (1537), qui l'autorisait pendant dix ans « à faire imprimer tous les livres par luy composez et traduictz, et aultres œuvres des auteurs modernes ou antiques, qui par luy seroient duement revus, amendez, illustrez ou annotez », et ce privilége exceptionnel n'eût pas été accordé à l'auteur, accusé d'homicide, avant les lettres de rémission, datées du mois d'avril 1538.

Voici maintenant les suites de l'aventure de Lyon, d'après le témoignage de Dolet lui-même dans son épître au cardinal : « cædis a se factæ et sui deinde exilii descriptio. » Après avoir tué son homme, le 1er janvier 1538 (*calendæ januariæ*), il s'enfuit de Lyon, en plein jour, protégé et accompagné par ses amis (*urbe obstipatus amicis exeo sub lucem*); il se réfugie en Auvergne; l'hiver sévissait dans toute sa rigueur. Dolet traverse les montagnes couvertes de neige, gagne les bords de la Loire et monte sur une barque qui le conduit à Orléans. Là il trouve un cheval et se rend à Paris, où était le roi. Ce voyage, dont il fait la relation, n'avait pas eu lieu sans danger ni sans difficulté : on peut estimer qu'il ne dura pas moins de deux mois, car Dolet, coupable d'un meurtre, était sans cesse obligé de se cacher et de se dérober aux poursuites des gens de justice, comme il le raconte dans son épître au cardinal de Tournon.

Une fois arrivé à Paris, il pouvait se croire en sûreté, car il avait droit de compter sur la protection

de François Ier, qui avait accepté la dédicace des deux volumes de ses *Commentaria linguæ latinæ*, et auquel il eut l'honneur de les présenter lui-même à Moulins. Il demanda donc et il eut une audience du roi ; il plaida lui-même sa cause, en soutenant qu'il n'avait tué son ennemi que pour défendre sa propre vie. François Ier lui octroya des lettres de rémission (*annuit his, tutumque jubet discedere*). Il semble que la reine Marguerite de Navarre ne contribua pas peu à lui faire obtenir sa grâce :

> Pallas,
> Virginibus comitata novem, nos excipit illinc
> Egressos, et læta suo gratatur alumno.

Certes, ce n'est pas exagérer que de donner le mois de mars tout entier aux démarches que Dolet eut à faire auprès de ses protecteurs, au sauf-conduit que le roi lui fit délivrer pour sa sûreté, et surtout à l'enregistrement de ses lettres de rémission à la Cour du Parlement de Paris. On peut dire que ce mois-là fut bien employé. Enfin, Dolet n'a plus rien à craindre des suites d'un procès criminel : il est libre de retourner à Lyon, où l'appellent ses travaux littéraires et typographiques. Nous sommes au mois d'avril 1538, et nous allons rencontrer Rabelais à Paris.

Les amis de Dolet, savants et littérateurs, avaient préparé un banquet en réjouissance de l'heureuse issue de son affaire :

> Continuo ad cœnam ventum est, quam docta pararat
> Docta cohors comitum....

Il nous apprend lui-même quels étaient les convives : « Là prennent place (nous empruntons la traduction de M Rathery à sa belle notice sur Rabelais) ces hommes qu'on a nommés avec raison les lumières de la France : Budé, le premier de tous par la science; Bérauld, à l'esprit supérieur, à la parole facile; Danès, illustre par les connaissances les plus variées; Toussain, surnommé la Bibliothèque vivante; Macrin, pour qui l'art des vers n'a point de secrets; Bourbon, riche également des trésors de la poésie; Voulté, qui donne aux savants de si belles espérances; Marot, ce Virgile gaulois, qui a le souffle divin de l'inspiration poétique; enfin François Rabelais, l'honneur de la médecine, qui peut rappeler les morts des portes du tombeau et les rendre à la lumière. »

> Franciscus Rabelæsus honos et gloria certa
> Artis Pœoniæ, qui vel de limine Ditis
> Extinctos revocare potest et reddere luci.

Au sortir de table, Dolet part pour Lyon, et va retrouver son imprimerie, où il met sous presse, en arrivant, le recueil complet de ses poésies latines (*Stephani Doleti Galli Aurelii carminum libri quator*, Lugduni, anno MDXXXVIII, in-4°), dont la dédicace générale à Claude Cottereau est datée du 1er juin 1538 (*Lugduni, calendis junii*).

Rabelais aura pu partir pour Montpellier presque en même temps que Dolet pour Lyon, car nous

le voyons, à la Faculté de médecine de Montpellier, faire un cours d'anatomie vers le milieu de 1538. Mais nous sommes plutôt tenté de croire qu'il accompagna ou suivit de près, à Lyon, Étienne Dolet, et qu'il passa un mois ou deux dans cette ville, l'Athènes française au XVI^e^ siècle, pour y faire imprimer une édition de *Pantagruel*, qui se termine par la *Pantagrueline prognostication pour l'année* 1538.

N'était-il pas à Lyon avec Dolet, en cette année 1538, puisque Dolet, dans le 4^e^ livre des *Carmina*, a imprimé en son honneur une pièce de vers sur un supplicié qui avait servi de sujet pour ses leçons anatomiques? Voici le titre de cette pièce célèbre : *Cujusdam epitaphium, qui, exemplo edito strangulatus, publico postea spectaculo Lugduni sectus est, Francisco Rabelæso, medico doctissimo, fabricam corporis interpretante.*

Il faut bien dater cette pièce de vers du mois d'avril ou du mois de mai au plus tard, puisque le recueil qui la renferme porte la date du 1^er^ juin 1538, au bas de la dédicace préliminaire, et qu'il dut paraître dans le courant de ce mois. Or, Rabelais faisait publiquement à Lyon l'autopsie du corps d'un pendu, dans le moment même où on lui fait écrire de Plaisance trois lettres qui n'ont jamais pu être de son style ni de sa main! Mais, direz-vous, qui lui a fait écrire ces trois lettres fausses, ridiculement fausses? Qui les a écrites pour lui, en imitant maladroitement ses inscriptions autographes conservées

dans les registres matricules de la Faculté de médecine de Montpellier?

Un jour, peut-être, je répondrai à cette question, naguère brûlante, maintenant refroidie, et je vous raconterai l'histoire des lettres fausses et des faussaires en l'an de grâce 1843. Dieu fasse que nous soyons à toujours débarrassés des uns et des autres! Mais hélas! ce n'est pas ici qu'on peut appliquer le proverbe : Morte la bête, mort le venin.

FIN.

BIBLIOTHECA
Ottaviansis

TABLE DES MATIÈRES.

Pages.

A. M. Ambroise-Firmin Didot. 1

Essai historique sur la Reliure en France depuis le XVIe siècle. 1

Projet d'une nouvelle édition de la Bibliothèque historique de la France, ouvrage du P. Lelong et de Fevret de Fontette.

I. Premier mémoire. 27

II. Second mémoire critique 53

III. Troisième mémoire et conclusion 81

IV. Plan général de la nouvelle Bibliothèque historique de la France 88

La collection Jabach et les dessins de Raphael. . 101

Lettres sur les Autographes.

I. La marquise de Sévigné. — Lavoisier. — Crébillon. 137

II. Crébillon. — Boileau Despréaux. — Charleval. 144

III. Charleval. — Fontenelle. — Joseph Saurin. — La duchesse du Maine. 153

IV. Chapelain. — Bossuet. — Senecé. — Armand de Bourbon, prince de Conti 166

LETTRES SUR LES AUTOGRAPHES (*suite*).

Pages.

V. Restif de la Bretonne. — Sébastien Mercier. — Le marquis de Sade. 178

VI. Voltaire. — Beaumarchais. — Buffon. — L'abbé Chérier. 190

VII. Benserade. — Piron. — Le président Hénault. — François Duchesne. 201

VIII. La duchesse Du Maine et le président Hénault (*Erratum*). — Pavillon. — Le maréchal de Gassion. — Saumaise. 212

IX. Charleval. — Louvois. — Louis de Bourbon-Condé, abbé de Clermont — Hoffmann. . . 221

X. Deux lettres inconnues de Voltaire. 235

XI. Une lettre de Pimpette. 239

XII. Guerre aux faux autographes! 244

— Un faux autographe de Molière. 246

XIII. Les autographes du Masque de fer. 258

XIV. Les faux autographes de Rabelais. 269

Paris, imprimerie Jouaust, rue Saint-Honoré, 338.

La Bibliothèque
Université d'Ottawa
Echéance

The Library
University of Ot
Date Due

P.E.B.
17 FEV. 2000
MORISSET

FEB
FEV 0 4

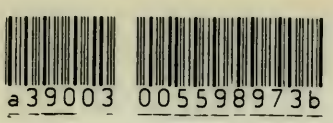
a39003 005598973b

CE Z 0041
.L32 1871
C03 LACROIX, PAU MELANGES B
ACC# 1443979